



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Point 159 de l'ordre du jour

### Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

## Budget de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . . .	6
C. Coopération entre les missions de la région . . . . .	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	17
II. Ressources financières . . . . .	74
A. Vue d'ensemble . . . . .	74
B. Contributions non budgétisées . . . . .	75
C. Gains d'efficacité . . . . .	75
D. Taux de vacance de postes . . . . .	76
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	76
F. Formation . . . . .	77
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	78
H. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	79



---

I.	Projets à effet rapide . . . . .	80
J.	Ressources financières : Centre régional de services d'Entebbe . . . . .	81
III.	Analyse des variations . . . . .	82
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	90
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/285 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne . . . . .	90
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	104
II.	Organigrammes . . . . .	106
Carte	. . . . .	112

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 1 708 748 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 260 observateurs militaires, 19 295 militaires, 3 772 membres de la Police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 289 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 381 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, 616 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; et appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	655 548,0	774 290,4	782 231,4	7 941,0	1,0
Personnel civil	265 285,6	356 723,5	291 295,6	(65 427,9)	(18,3)
Dépenses opérationnelles	627 021,7	677 113,6	635 221,4	(41 892,2)	(6,2)
<b>Montant brut</b>	<b>1 547 855,3</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 708 748,4</b>	<b>(99 379,1)</b>	<b>(5,5)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	27 284,0	31 632,4	28 161,8	(3 470,6)	(11,0)
<b>Montant net</b>	<b>1 520 571,3</b>	<b>1 776 495,1</b>	<b>1 680 586,6</b>	<b>(95 908,5)</b>	<b>(5,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 547 855,3</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 708 748,4</b>	<b>(99 379,1)</b>	<b>(5,5)</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes de tempo- raire <sup>c, d</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	62	40	–	3	–	<b>105</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	55	44	–	3	–	<b>102</b>
<b>Composantes</b>										
Processus de paix										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	143	164	24	20	–	<b>351</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	102	166	23	20	–	<b>311</b>
Sécurité										
Effectif approuvé 2010/11	240	19 315	3 772	2 660	49	686	–	8	–	<b>26 730</b>
Effectif proposé 2011/12	260	19 295	3 772	2 660	37	652	–	8	–	<b>26 684</b>
État de droit, gouvernance et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	110	152	–	44	6	<b>312</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	83	152	–	44	6	<b>285</b>
Coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	29	23	–	12	–	<b>64</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	23	20	–	12	–	<b>55</b>
Appui <sup>e</sup>										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	1 126	2 279	14	529	–	<b>3 948</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	959	2 329	14	529	–	<b>3 831</b>
Centre régional de services d'Entebbe										
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	8	3	–	–	–	<b>11</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2010/11	240	19 315	3 772	2 660	1 519	3 344	38	616	6	<b>31 510</b>
Effectif proposé 2011/12	260	19 295	3 772	2 660	1 267	3 366	37	616	6	<b>31 279</b>
<b>Variation nette</b>	<b>20</b>	<b>(20)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(252)</b>	<b>22</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(231)</b>
<p><sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.</p> <p><sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.</p> <p><sup>c</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).</p> <p><sup>d</sup> 22 postes temporaires de personnel recruté sur le plan international et 15 postes temporaires de personnel recruté sur le plan national.</p> <p><sup>e</sup> Comprend un poste P-5 d'administrateur hors classe chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain financé selon des modalités de partage des coûts convenues avec l'équipe de pays des Nations Unies.</p> <p>Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.</p>										

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1935 (2010).

2. La MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et la sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits pour chacune des composantes correspondant aux tâches confiées à l'Opération (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La structure hiérarchique de la MINUAD repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de la mission, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le fonctionnement de la mission.

6. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride.

7. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de la MINUAD. Le Médiateur en chef conjoint, qui dirige l'Équipe conjointe, rend compte au Secrétaire général de l'ONU par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec le Représentant spécial conjoint, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et d'autres parties prenantes compétentes. Il est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation

engagée par l'ONU et l'Union africaine en direction des parties belligérantes au Darfour afin de les amener à trouver une solution politique au conflit.

8. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération hybride sont fournis par les Nations Unies. Un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté de son propre personnel, a été mis en place à Addis-Abeba; il est chargé d'assurer la liaison entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération hybride se trouvent au Darfour.

9. La MINUAD est organisée en trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour, la gestion et la direction des opérations dans l'ensemble de la zone étant assurées depuis le quartier général de la mission installé à Al-Fasher. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei, qui relève du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans son sous-secteur. Les bureaux régionaux et l'antenne bénéficient d'une large autonomie dans la gestion courante en vertu du schéma directeur élaboré conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération. Des pouvoirs ont notamment été délégués aux chefs des bureaux régionaux et de l'antenne de Zalingei dans les domaines de l'administration et de la gestion financière, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Les chefs des bureaux régionaux relèvent directement du Chef de cabinet, le chef de l'antenne de Zalingei relevant pour sa part du chef du bureau régional d'El Geneina. La MINUAD a également des bureaux dans des sites clefs hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum [dans les locaux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)], et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite liaison et coordination avec la MINUS.

10. Pour ses activités d'appui, la MINUAD fait appel à sa base logistique principale à Nyala, ainsi qu'à diverses structures en dehors du Darfour, notamment une base logistique opérationnelle avancée située à El Obeid et dotée d'installations d'entreposage et de transit et un bureau d'appui, qui partage des locaux avec la MINUS à Port-Soudan, principal point d'entrée de marchandises par voie maritime pour les deux missions.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

11. L'Accord de paix pour le Darfour a en partie ouvert la voie au déploiement de la MINUAD et conduit à une certaine stabilité sur le terrain, mais n'a pas pour autant permis de trouver un règlement global durable au conflit. La situation sur place continue d'être marquée par des violences armées sporadiques. Des affrontements entre les forces gouvernementales et les mouvements armés et entre ceux-ci ainsi que les combats intertribaux continuent de faire de nouveaux déplacés et de causer des souffrances parmi la population civile ainsi que d'entraver l'accès des organismes humanitaires et l'acheminement de l'aide humanitaire. De plus, le

banditisme est largement répandu et l'ordre public gravement perturbé dans de nombreuses régions du Darfour. En 2011/12, ces problèmes risquent fort de persister, en dépit des efforts visant à faire progresser le processus de paix.

12. La MINUAD a fait d'importants progrès en ce qui concerne le déploiement de ses effectifs. Durant l'exercice 2011/12, ses priorités seront les suivantes : a) assurer la protection des civils, un accès rapide et sans entrave, en toute sécurité, aux organismes humanitaires, et la sûreté et la sécurité du personnel et des activités humanitaires; b) promouvoir le processus de paix et la mise en œuvre d'un accord général et l'instauration d'un cessez-le-feu durable; c) appuyer les activités de promotion de l'état de droit, y compris par le renforcement du système judiciaire et du système pénitentiaire et par le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes; d) aider l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires dans leurs travaux de relèvement et de reconstruction rapides en assurant la sécurité de la zone.

13. L'équipe de médiation tirera parti des acquis des conférences de la société civile tenues à Doha et continuera, en coopération avec la MINUAD, de multiplier les consultations avec la société civile pour aider à trouver un règlement politique global, associant toutes les parties, au conflit du Darfour. La MINUAD continuera d'appuyer le processus de paix conduit par le Médiateur en chef conjoint, en assurant des services logistiques et techniques et en multipliant les initiatives de réconciliation locales en vue d'élargir et d'affermir l'engagement en faveur du processus de paix. Elle maintiendra des contacts avec toutes les parties prenantes au Darfour, y compris les responsables gouvernementaux, les partis politiques, les parlementaires, la société civile, notamment les femmes et les organisations dirigées par des femmes, les groupes communautaires, les personnes déplacées, les représentants des réfugiés et les chefs coutumiers afin de créer par un dialogue constructif et ouvert un environnement propice à la paix et à la sécurité.

14. En 2011/12, avec le déploiement intégral de son personnel militaire et de police, la MINUAD continuera d'utiliser au mieux ses capacités pour contribuer à l'instauration d'un environnement sûr et stable au Darfour. Elle s'attachera en priorité à prendre des décisions concernant l'utilisation de ses capacités et ressources pour assurer, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour, la protection des civils et le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel et des biens de l'ONU et du personnel et des activités humanitaires. Elle appuiera et facilitera également les activités visant le relèvement et la reconstruction rapides du Darfour, en assurant la sécurité de la zone. Elle exploitera ses capacités pour intervenir dans des zones précédemment inaccessibles qu'elle sécurisera et où elle rétablira la confiance grâce au déploiement de patrouilles renforcées opérant sur des zones plus étendues. Ce faisant, elle assurera la liberté de circulation et l'accès des organismes humanitaires aux communautés fortement touchées du Darfour. Conformément au concept des opérations de la MINUAD, la composition de ses effectifs (observateurs militaires, officiers de liaison, officiers d'état-major, certains contingents et éléments d'appui) sera réajustée, dans les limites autorisées, pour lui permettre d'être plus efficace. L'effectif autorisé de la force est de 19 555 militaires, au nombre desquels figurent actuellement 360 observateurs militaires et officiers de liaison. Il est proposé de porter le nombre d'observateurs militaires de 240 à 260 et de ramener le nombre d'officiers de liaison de 120 à 85. Le nombre d'officiers d'état-major de la MINUAD sera porté de 290 à 375 durant l'exercice 2011/12. La mission continuera de s'employer à obtenir des pays fournissant des contingents

qu'ils contribuent aux moyens militaires nécessaires à la protection des civils, notamment des hélicoptères de transport et des hélicoptères tactiques.

15. De concert avec les organismes partenaires des Nations Unies et en coopération avec les comités d'État du Darfour et la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUAD intensifiera ses efforts visant à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, y compris des femmes et des enfants liés aux forces et groupes armés, comme prévu dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords conclus par la suite entre les parties. Tout en sensibilisant la population civile du Darfour au danger des munitions non explosées, la mission continuera de détruire ces munitions sur les routes de voyage et de migration et dans les villages dans toute la zone d'opérations.

16. Dans le cadre du mémorandum d'accord entre l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais et du protocole d'accord entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement soudanais, ainsi que du Mécanisme conjoint de vérification, la MINUAD continuera de faciliter le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés au Darfour et sur le territoire du Darfour et d'œuvrer activement à l'atténuation des conflits et à la réconciliation, en étroite concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, en aidant au règlement des litiges fonciers et patrimoniaux.

17. La MINUAD continuera de renforcer la capacité des institutions de l'État de faire respecter la loi, d'accomplir leurs fonctions conformément aux principes de la bonne gouvernance et de garantir l'exercice des droits de l'homme et des libertés pour tous. À cette fin, elle continuera, en coopération avec le Gouvernement soudanais et les partenaires intéressés des Nations Unies, les acteurs internationaux, la société civile du Darfour et les autorités autochtones, de veiller à l'élaboration et à l'intégration transversale de stratégies de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, notamment contre les femmes et les filles, d'assurer la protection des enfants et de veiller à la mise en place de mécanismes permettant d'intensifier les activités d'information et de soutien concernant le VIH/sida en faveur de la population du Darfour. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle appuiera également l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés en renforçant les capacités des institutions publiques et de la société civile en la matière et poursuivra le dialogue avec les forces et groupes armés en vue de les amener à adhérer aux plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, et à d'autres violations graves commises contre les enfants, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Par ailleurs, elle assurera une action concertée aux fins de l'application du Plan d'action du Secrétaire général concernant la surveillance et la communication d'informations sur les violations perpétrées contre les enfants dans les situations de conflit armé, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale de surveillance et d'information.

18. En 2011/12, les activités d'appui consisteront principalement en travaux d'entretien, puisque la construction des infrastructures essentielles – bureaux et logements – est presque terminée. Même lorsque son personnel militaire et civil sera pleinement déployé, la MINUAD continuera de rencontrer des difficultés spécifiques dans ses activités d'appui du fait de l'aridité du milieu, de la longueur

des chaînes logistiques et des lignes de communication et de l'étendue de la zone d'opérations.

19. Le projet pluriannuel de construction a été fortement ralenti par des problèmes logistiques aggravés par l'hostilité du climat, la médiocrité des infrastructures au Darfour, la longueur de la route depuis Port-Soudan (2 250 km) pour les transports et le ravitaillement, la lenteur des procédures de dédouanement dans cette ville et le faible nombre d'entreprises locales sur le marché. De plus, l'insécurité qui a marqué la phase IV a perturbé l'acheminement du matériel et des équipements de base jusqu'aux chantiers de construction et la réorientation des priorités vers les travaux de sécurisation des bâtiments et les infrastructures défensives a retardé l'exécution des projets de construction. Le plan à long terme, qui devait initialement être achevé en 2009/10, a été reporté sur 2010/11 et 2011/12. À la fin de l'exercice 2010/11, la MINUAD aura construit 26 des 36 camps militaires prévus, 13 des 19 camps prévus pour les unités de soutien militaire et 13 des 19 camps prévus pour les unités de police constituées. La construction des 10 camps militaires, des 6 camps pour les unités de soutien militaire et des 6 camps pour les unités de police constituées qui restent sera achevée durant l'exercice 2011/12. La mission prévoit par ailleurs de remettre en état et de moderniser huit camps de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan, ainsi que de moderniser et d'améliorer son quartier général en construisant une cafétéria.

20. Certains projets du plan technique comme la construction de centres de police de proximité et de voies d'accès goudronnées aux camps géants et aux hélistations n'ont pas été terminés à la date prévue et se poursuivront en 2011/12, en raison du manque d'informations techniques appropriées faute de capacités du génie, de problèmes relatifs aux terrains, qui dans certains cas n'ont pas été réglés même après la conclusion des contrats, et de problèmes d'insécurité qui ont retardé la mobilisation des sous-traitants sur les sites. Sur les 70 centres qu'il était prévu de construire, 16 ont été terminés à la fin de l'exercice 2009/10, et 26 seront achevés d'ici à juin 2011 en utilisant des ressources internes et en faisant appel à des entreprises locales. Les 28 centres qui restent seront construits durant l'exercice 2011/12. L'aménagement de voies goudronnées dans les quatre camps géants et de routes de desserte gravillonnées entre les 15 bases d'opérations et les grands axes a commencé en 2009/10 et se poursuivra en 2011/12. La majorité des camps seront ainsi reliés aux principales villes et localités, ce qui améliorera les infrastructures routières et réduira les frais d'entretien des véhicules de la MINUAD.

21. La construction de terminaux, d'aires de trafic et de voies de circulation dans les aéroports d'Al-Fasher, de Nyala et d'El Geneina est en cours (travaux de goudronnage pour Al-Fasher et El Geneina et de gravillonnage pour Nyala). Ces projets pluriannuels de construction d'aérodromes ont été retardés en raison de la difficulté à trouver des terrains, à obtenir les autorisations officielles et à établir les documents nécessaires pour les procédures d'appel d'offres. L'aménagement des hélistations qui permettront aux appareils de la MINUAD de se poser sans danger dans les sites isolés a débuté et se poursuivra en 2011/12.

22. Toujours soucieuse de fournir des rations suffisantes et de haute qualité à ses contingents et à ses unités de police constituées, la MINUAD appliquera un plan d'achat de rations basé sur des menus. Ce système introduit une certaine souplesse, tient compte des préférences alimentaires et prévoit des mesures de contrôle des intéressés, en fonction de l'apport calorique et non de la quantité et du rang.

L'actuel contrat de fourniture de rations à long terme qui court jusqu'en avril 2012 sera réexaminé par la suite. Pour réduire au minimum les coûts de la livraison des rations, la mission poursuivra l'examen des demandes des contractants souhaitant assurer la livraison par voie aérienne, ce qui sera autorisé dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le mauvais temps ou les conditions de sécurité rendront impossible la livraison par route.

23. Pour améliorer la gestion du carburant, la MINUAD a renoncé aux contrats clefs en main pour l'approvisionnement en carburant, et a introduit, en juillet 2010, un système qui permet d'enregistrer et de contrôler sa consommation de carburant. Ce système sera mis en place en quatre étapes et s'appliquera aux véhicules, aux groupes électrogènes, aux aéronefs et aux carburants et lubrifiants. Sa mise en place devrait être achevée d'ici au 31 mars 2011 en ce qui concerne les véhicules, le 30 juin 2011 au plus tard pour les groupes électrogènes, le 31 octobre 2011 au plus tard en ce qui concerne les aéronefs et le 31 décembre 2011 au plus tard en ce qui concerne les carburants et lubrifiants. De plus, le système CarLog sera installé dans tous les véhicules au quartier général, à Khartoum, et dans les postes de commandement de secteur afin de vérifier la consommation de carburant des véhicules.

24. La MINUAD continuera de veiller à ce que l'acheminement de son personnel et de son matériel par voie terrestre demeure accessible et pratique, lorsque les conditions de sécurité le permettent, en maintenant une flotte de véhicules légers, moyens et lourds. Cette flotte sera répartie à égalité entre les 4 secteurs et les 33 bases d'opérations. Une navette sera en service sept jours sur sept pour les trajets domicile-travail et des bus assureront le transport du personnel à l'intérieur des quatre camps géants.

25. La génération et le maintien des ressources en eau sont un élément essentiel du plan stratégique de la MINUAD visant à fournir de l'eau potable en quantité suffisante à son personnel militaire et civil et de police. La mission améliorera son programme de gestion des eaux usées en vue de combler 50 % seulement de ses besoins en eau à l'aide des sources souterraines et de combler les 50 % restants par le recyclage des eaux usées. En ce qui concerne l'élimination des déchets solides et liquides, elle continuera d'installer des stations d'épuration des eaux usées et négociera avec les autorités locales un achat de terrains en vue de mettre en place quatre décharges. Pour améliorer la conservation des eaux, elle construira des structures de rétention d'eau, notamment un barrage en terre et trois *hafirs* (réservoirs). En outre, elle poursuivra la collecte d'eau de pluie dans les quatre camps géants et lancera un programme de surveillance des eaux souterraines qui consistera, entre autres, à mettre en place des bases de données afin de promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources en eau. En même temps, pour trouver de nouvelles sources d'eau, la mission étudiera 20 sites et percera 28 nouveaux trous de sonde. Outre ses propres moyens, elle utilisera aussi temporairement les capacités de forage des pays fournisseurs de contingents.

26. La MINUAD continuera de s'efforcer de limiter l'incidence de ses diverses activités sur l'environnement étant donné la fragilité de l'écosystème du Darfour. Elle se propose notamment d'utiliser des techniques de construction respectueuses de l'environnement (utilisant moins le bois et la brique cuite) et écoénergétiques (privilegiant davantage l'énergie solaire).

27. La MINUAD part du principe que les contingents militaires et les unités de police continueront d'être réapprovisionnés et seront capables de fonctionner de manière autonome dans les conditions difficiles qui caractérisent les zones arides et désertiques.

28. Si les efforts visant à déployer rapidement tout le personnel civil de la MINUAD se poursuivent, il demeure très difficile de recruter du personnel hautement qualifié du fait des conditions très dures, de l'isolement et des problèmes d'insécurité sur le terrain. À la date de janvier 2011, 242 candidats au total avaient décliné des offres d'emploi et 416 personnes avaient quitté la mission. Depuis sa création, l'Opération enregistre donc un taux de rotation moyen de 10 membres du personnel par mois, d'où la nécessité de rechercher en permanence des candidats pour remplacer le personnel quittant son service. Des contacts continueront d'être pris dans tous les secteurs et les bases d'opérations afin de trouver et attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus des différentes ethnies et communautés, et cela, au Darfour même.

29. Conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain, le présent rapport prend en compte la proposition tendant à supprimer 199 postes d'agent recruté sur le plan international (22 P-4, 60 P-3, 37 P-2 et 80 agents du Service mobile) et à transformer 55 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. De plus, les effectifs proposés en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national tiennent compte de la suppression de 32 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Division de la police et au Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement. Les taux de vacance de postes chez le personnel recruté sur les plans international et national ont également été ajustés pour prendre en compte la proposition susmentionnée de suppression de postes d'agent recruté sur le plan international et de transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

30. Les liaisons vocales et télématiques continueront d'être assurées sans interruption dans toutes les zones de déploiement de la MINUAD, y compris les bases d'opérations et les postes de police situées dans des zones reculées. Des systèmes sécurisés de radiocommunication ultra-haute fréquence seront installés à Al-Fasher, El Geneina, Nyala et Zalonge et trois grands microterminaux VSAT seront construits pour relier toutes les bases d'opérations régionales au réseau de la mission et aux portails mondiaux, ce qui améliorera l'efficacité et la rapidité des applications et des services de bases de données. La MINUAD installera des services Internet dans tous les camps et postes de police en construisant quatre centres (2 au quartier général à Al-Fasher, 1 à Nyala, et 1 à El Geneina), qui exploiteront et géreront le réseau télématique et informatique. Elle continuera par ailleurs d'agrandir l'infrastructure télématique et informatique à Khartoum et Port-Soudan et fournira des services d'appui télématique et informatique au nouveau Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda), notamment pour la mise en place du site de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

31. En ce qui concerne les opérations de contrôle des mouvements, la MINUAD conduira des mouvements tactiques (sur le théâtre d'opérations) du personnel et du matériel de toutes les unités constituées (force militaire et police) et du matériel appartenant à l'ONU. Le transport aérien stratégique des contingents militaires et

unités de police sera organisé par le Siège de l'ONU en concertation avec la mission et le Centre régional intégré des transports et des mouvements d'Entebbe.

32. Le personnel continuera d'être transporté à l'intérieur de la zone de la mission avec les moyens aériens de l'ONU, à savoir l'avion pour les déplacements entre le quartier général et les bureaux de secteur et l'hélicoptère pour les déplacements entre les bureaux de secteur et les camps des contingents militaires et des effectifs de police. Pour des raisons de sécurité, les mouvements par la route seront restreints, voire supprimés. Les mouvements de personnel vers l'extérieur de la zone de la mission se feront par avion, puisque des vols réguliers sont prévus à destination de Khartoum. Le principal moyen de transport entre les bureaux de secteur, Khartoum, Addis-Abeba et Entebbe restera l'avion, rendu nécessaire du fait des distances, du mauvais état des routes et de l'insécurité, tandis que la possibilité d'acheminer les marchandises par la route empruntant des itinéraires sécurisés sera exploitée au maximum.

33. Durant l'exercice 2011/12, la MINUAD réduira sa flotte qui comptera deux avions (L-100, IL-76) et cinq hélicoptères (4 MI-35 et 1 MI-8 MTV) en moins. Toutes les opérations d'appui seront effectuées à l'aide d'une flotte aérienne comprenant 10 avions et 33 hélicoptères déployés dans toute la zone de la mission, ainsi que des moyens tactiques et une force de frappe aérienne avec les cinq hélicoptères en provenance d'Éthiopie qui ont été déployés à Nyala.

34. Les mouvements de contingents et de marchandises appartenant à l'ONU, à l'entrée comme à la sortie du Darfour, se feront généralement par la route, en utilisant Port-Soudan comme seul port maritime. De Port-Soudan, les marchandises seront transportées jusqu'à leur destination finale avec des moyens appartenant à l'ONU ou loués localement. Les articles sensibles ou attrayants tels que le matériel informatique, les munitions, les explosifs et les armes seront normalement acheminés à bord d'avions de l'ONU ou, à défaut, par la route (et sous escorte) si leur sécurité est garantie. El Obeid et Entebbe serviront comme précédemment de base logistique et de point de transit pour une partie du fret expédié au Darfour.

35. La MINUAD continuera d'établir et gérer les structures médicales appartenant à l'ONU et aux pays qui fournissent des contingents; elle assurera les évacuations médicales terrestres et aériennes dans toute la zone d'opérations et renforcera la capacité des services médicaux de faire face aux menaces sanitaires existantes et émergentes. Des soins sont maintenant dispensés à tous les niveaux, y compris dans un hôpital de niveau II appartenant à l'ONU, et une capacité opérationnelle limitée permet d'assurer les évacuations terrestres et aériennes dans le périmètre de la mission. Deux hôpitaux de niveau II (1 à El Geneina et 1 à Al-Fasher) et l'hôpital de niveau III de Nyala assurent une couverture médicale complète. Les trois secteurs ont donc une structure médicale de niveau II et la MINUAD dispose sur place d'une structure de niveau III. La plupart des dispensaires de niveau I ont besoin d'être améliorés, et ce dans les trois secteurs. Leur manque de moyens a eu des effets néfastes sur la disponibilité des équipes médicales de l'avant. La mission continuera d'assurer des services médicaux dans ses hôpitaux et dispensaires dans tout le Darfour et de fournir des services d'évacuation sanitaire aérienne et de consultation spécialisée aux hôpitaux centraux de Khartoum, de Doubaï, de Nairobi et du Caire.

36. Les ressources demandées pour 2011/12 font apparaître une réduction de 5,5 % par rapport à l'exercice 2010/11, ce qui est imputable : a) à la réduction des dépenses prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan

international, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel; b) à la réduction des dépenses prévues au titre des services de construction et de l'achat du matériel connexe, qui comprennent à présent principalement les coûts afférents à la construction de camps aux fins du déploiement intégral de la MINUAD et à la remise en état et à la construction d'infrastructures essentielles au Darfour, notamment des routes, des ponts, des aires de stationnement, des pistes d'atterrissage et des voies de circulation dans les trois aéroports du Darfour, et des hélistations; et c) à la réduction des dépenses prévues au titre des rations sur la base du contrat actuel. La réduction du montant des ressources demandées est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du remboursement au taux standard du coût des contingents et des unités de police constituées et du paiement d'une indemnité de subsistance (missions) aux fonctionnaires en tenue qui y ont droit, en raison de l'application d'abattements pour délais de déploiement moins élevés en 2011/12.

### **C. Coopération entre les missions de la région**

37. Le Représentant spécial conjoint continuera d'assister aux réunions périodiques et de maintenir des communications avec les Chefs de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine afin d'assurer la complémentarité des activités s'il y a lieu. À cet égard, des dispositifs de liaison continueront d'être déployés au sein de la MINUS afin de garantir l'échange des informations pertinentes entre les deux missions.

38. Un certain nombre d'activités de la MINUAD seront coordonnées étroitement avec celles de la MINUS, conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la résolution 1590 (2005), par laquelle le Conseil a chargé la MINUS de s'attaquer aux problèmes du Soudan au niveau national par diverses initiatives se rapportant notamment à la période postérieure au référendum, telles que des consultations, l'échange d'informations sur l'évaluation de la situation politique nationale et ses conséquences pour le Darfour, la gestion de la sécurité pour l'ONU, l'information sur des sujets d'intérêt ou d'effort commun, la démarcation de la frontière dans certaines parties du Sud-Darfour, conformément à l'Accord de paix global, l'appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le renforcement des capacités et autres activités liées à la police et aux institutions judiciaires et pénitentiaires, les activités au service des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et des femmes, le relèvement et la reconstruction rapides.

39. De plus, la MINUAD et la MINUS réfléchiront ensemble aux questions d'intérêt commun liées aux activités d'appui, conformément au mémorandum d'accord fixant les modalités de l'utilisation des services communs qu'elles ont signé le 31 juillet 2008. Ces services comprennent l'allocation des espaces et les locaux communs, la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, les opérations de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les transports, les services médicaux, les transmissions et les services informatiques.

40. Les initiatives d'appui à la coopération régionale comprennent également la mise en place d'un plan de niveau 2 de reprise après sinistre et de continuité des opérations visant à garantir la sécurité des données et la continuité des transmissions et des services informatiques du BNUB, de la MONUSCO, de la MINUS et de la MINUAD en cas de catastrophe et/ou d'évacuation du personnel des missions.

41. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un centre régional de services à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), pour regrouper les fonctions d'administration et d'appui de missions relativement proches les unes des autres dans un centre régional autonome, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi qu'il a été dit dans le premier rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), à la suite de l'application d'une méthode particulière aux projets, qui consistait notamment à analyser les avantages par rapport aux coûts, à prévoir les dépenses d'investissement initiales, les dépenses renouvelables, les risques et les facteurs d'atténuation, et à élaborer des plans de mise en œuvre précisant les principales phases du projet et les grandes étapes de sa réalisation, les quatre projets initiaux suivants ont été désignés pour un transfert des fonctions et des ressources y afférentes au Centre régional de services d'Entebbe : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, et mise en place d'un centre régional de formation et de conférence et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Des fonctions supplémentaires susceptibles d'être transférées au Centre régional de services d'Entebbe pourraient être identifiées au cours de l'exercice 2011/12.

42. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services, ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MINUAD, figurent dans le présent projet de budget. Il est proposé de transférer 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la MINUAD au Centre. Des précisions sont données dans la section I.E du présent rapport. La part des coûts du Centre qui est à la charge de la MINUAD (3 385 400 dollars) est présentée dans la section II.J.

## **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

43. Le Groupe des politiques stratégiques au Darfour et l'équipe de planification stratégique pour le Darfour, qui sont composés de représentants de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, restent les principaux mécanismes de coordination interorganisations du système des Nations Unies pour la direction stratégique, l'appui à la planification et le partage des informations au Darfour.

44. La Cellule de mission intégrée pour le Darfour mise en place au quartier général regroupe des représentants de toutes les entités compétentes – les Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions, des affaires politiques, de la sûreté et de la sécurité, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau de la coordination des activités de développement au nom des membres du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Elle reste le

principal mécanisme de coordination interorganisations du système des Nations Unies.

45. L'équipe de planification stratégique pour le Darfour continuera d'assurer une liaison et une coordination étroites entre l'équipe de pays des Nations Unies et la Cellule de mission intégrée pour le Soudan en ce qui concerne l'application du cadre stratégique intégré, qui décrit les ambitions communes et les priorités stratégiques des Nations Unies pour le Darfour et prévoit un dispositif de responsabilisation collective pour la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour.

46. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se concertent régulièrement avec l'Union africaine par l'intermédiaire de l'Observateur permanent de l'Union à New York. Le partage systématique de l'information sur le déploiement de la MINUAD et la conduite du processus politique passe par ce canal. L'Observateur permanent et les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions se consultent aussi régulièrement avant de communiquer leurs notes aux gouvernements qui fournissent des contingents et des policiers à la MINUAD.

47. Les deux opérations de maintien de la paix présentes au Soudan resteront centrées sur leur mandat respectif : la MINUS appuiera la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le nord et le sud du Soudan et le règlement des problèmes au niveau national au Soudan et la MINUAD appuiera l'Accord de paix pour le Darfour et tous les accords complémentaires ultérieurs. Les deux missions, de même que leur haute direction, ont des responsabilités fonctionnelles distinctes et des mandats complémentaires.

48. Il y a un Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui exerce également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MINUS. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire est chargé de la planification et de la coordination des opérations d'aide humanitaire, de relèvement et de développement. Il doit donc rester constamment en contact avec le Gouvernement soudanais, les autres parties au conflit, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs.

49. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire est assisté d'un adjoint basé au Darfour (Al-Fasher). L'adjoint du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire fait rapport au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Il est aussi chargé de tenir le Représentant spécial conjoint au courant de toutes les questions relatives à l'aide humanitaire, au relèvement et au développement au Darfour et des activités connexes menées par le système des Nations Unies, et de le conseiller dans ces domaines. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et son adjoint au Darfour seront comme auparavant les principaux relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies et dirigeront les interventions axées sur les secours, le relèvement et le développement avec l'ensemble de la communauté humanitaire et les États Membres de l'Organisation qui appuient les actions dans ces domaines au Darfour.

50. L'Adjoint du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Darfour continuera d'assister le Représentant spécial conjoint et la haute direction de la MINUAD. Il fera des recommandations judicieuses au Représentant

spécial conjoint sur les politiques générales à mettre en œuvre dans l'ensemble du Darfour pour renforcer l'aide humanitaire, assurer un relèvement et une reconstruction rapides et promouvoir le développement. Il assistera aux réunions de l'équipe de direction, coprésidera, avec le Chef de cabinet de la mission, les réunions de l'équipe de planification stratégique pour le Darfour, et participera aux réunions de la Cellule de mission intégrée pour le Soudan.

51. L'Opération a procédé à la restructuration du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires, qu'elle a rebaptisé Division de la stratégie de protection et de la coordination conformément aux nouvelles responsabilités attribuées au Directeur à la suite du reclassement du poste de D-1 à D-2. Le Directeur de la Division de la stratégie de protection et de la coordination continuera d'appliquer la stratégie globale de protection de la population civile en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

52. L'adjoint du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire continuera de coordonner étroitement toutes les activités connexes avec la Division de la stratégie de protection et de la coordination, laquelle poursuivra ses activités de liaison entre l'Opération et la communauté humanitaire sur toutes les questions pertinentes, notamment la fourniture de l'aide humanitaire, la protection des civils, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et les activités de relèvement rapide. En outre, il continuera de jouer solidement son rôle d'articulation entre les composantes de la MINUAD afin de s'assurer que l'accent est mis sur la protection des civils et la sécurité et que les composantes militaire et police de la mission connaissent le rôle et les responsabilités des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et de leurs partenaires, et en tiennent compte. Les chefs des organismes basés à Khartoum continueront de prendre part aux réunions hebdomadaires de l'équipe de direction organisées, à Al-Fasher, sous l'égide du Représentant spécial conjoint, afin de continuer à renforcer les mécanismes de coordination dans les domaines de la sécurité, de la protection des civils et de l'action humanitaire.

53. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine auquel il fait appel pour l'appui administratif et logistique. Il s'agit d'une structure hybride qui rend compte à l'ONU et à l'Union africaine par l'intermédiaire de la MINUAD, et qui constitue le principal relais entre cette dernière et l'Union africaine pour tout ce qui touche à l'exécution du mandat de la mission. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination s'emploie essentiellement à mobiliser la Commission de l'Union africaine au nom de la MINUAD et du Département des opérations de maintien de la paix sur toutes les questions liées au Darfour qui appellent une coordination entre l'Union africaine et l'ONU, notamment l'établissement des rapports et des messages adressés au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, aux donateurs, aux membres du corps diplomatique et à la presse, ainsi que toutes les questions en suspens liées au déploiement et à la relève des contingents, au recrutement des membres de la direction et à l'appui du Mécanisme tripartite selon que de besoin.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

54. Afin de simplifier la présentation des changements proposés sur le plan des ressources humaines, six catégories d'action possibles en matière d'effectif ont été recensées. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport la définition de la terminologie se rapportant aux six catégories en question.

### Direction exécutive et administration

55. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il comprend le Bureau du Chef de cabinet (Groupe de la planification inclus), le Bureau des affaires juridiques, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule conjointe d'analyse de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint figurent dans plusieurs composantes, ledit bureau est également rattaché à la rubrique Direction exécutive et administration.

56. La composante direction exécutive et administration sera chargée d'assurer l'exécution du mandat défini par le Conseil de sécurité conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs des Nations Unies. Elle appliquera des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies de façon à favoriser le principe de l'unité d'action pour la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction au Darfour. Elle veillera également à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, et à la protection de leurs intérêts, dans toute la zone de responsabilité de l'Opération. La direction exécutive continuera d'épauler l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout autre accord conclu dans le cadre du processus de médiation.

57. Outre la structure existante et du fait de l'envergure et de la complexité des activités de l'Opération, il est proposé de réaffecter au Bureau du Chef de cabinet un poste D-1 pour un chef de cabinet adjoint qui aidera le Chef de cabinet à veiller à la coordination de tous les aspects de la gestion de l'Opération, et un poste P-5 pour le chef de l'antenne de Zalingei, ce sous-secteur ayant une importance sur les plans de la stratégie et de la sécurité dans le contexte général du conflit au Darfour-Ouest.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	2	3	2	<b>8</b>	5	–	<b>13</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	2	3					

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	1	-	2	3	2	<b>8</b>	5	-	<b>13</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	1	-	2	3	1	<b>7</b>	6	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	-	-
<b>Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	4	4	8	5	<b>21</b>	23	3	<b>47</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	5	5	5	3	<b>18</b>			
<b>Variation nette</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	4	4	8	5	<b>21</b>	23	3	<b>47</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	5	5	5	3	<b>18</b>	26	3	<b>47</b>
<b>Variation nette</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	-	-
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	3	3	1	<b>8</b>	3	-	<b>11</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1							
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	1	3	3	1	<b>8</b>	3	-	<b>11</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	1	3	3	1	<b>8</b>			
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	4	4	1	<b>9</b>	3	-	<b>12</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-							
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	-	4	4	1	<b>9</b>	3	-	<b>12</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	-	4	4	1	<b>9</b>			
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Cellule conjointe d'analyse de la mission</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	3	5	-	<b>8</b>	3	-	<b>11</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	3	2					
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	-	<b>(3)</b>	-	-	<b>(3)</b>
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois	-	-	3	5	-	<b>8</b>	3	-	<b>11</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
approuvés 2010/11									
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	–	3	2	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(3)</b>	–	<b>(3)</b>	–	–	<b>(3)</b>
<b>Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	3	2	2	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	1	–	3	2	2	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	1	–	3	2	2	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes approuvés 2010/11	2	5	19	25	11	<b>62</b>	40	3	<b>105</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	2	6	20	19	8	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	102
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>4</b>	–	<b>(3)</b>
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	2	5	19	25	11	<b>62</b>	40	3	<b>105</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	2	6	20	19	8	<b>55</b>	44	3	<b>102</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>4</b>	–	<b>(3)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes [suppression de 6 postes : 3 de la classe P-3 et 3 de la classe P-2; transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; et réaffectation de 1 poste de la classe D-1 de la Section de la sécurité et de la sûreté et de 1 poste de la classe P-5 du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination (Addis-Abeba)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (transformation de 3 postes en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement)*

#### **Bureau du Représentant spécial conjoint**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

58. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer 1 poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Bureau du Chef de cabinet**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes [suppression de 3 postes : 2 de la classe P-3 et 1 de la classe P-2; transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; et réaffectation de 1 poste de la classe D-1 de la Section de la sécurité et de la sûreté et de 1 poste de la classe P-5 du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination (Addis-Abeba)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transformation de 2 postes en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement)*

59. Le Représentant spécial conjoint est assisté d'un chef de cabinet (D-2) qui veille à ce que toutes les activités de l'Opération soient gérées de façon intégrée en coordonnant les travaux de l'équipe de direction. Compte tenu de l'envergure et de la complexité des activités de l'Opération, la gestion intégrée effective des éléments techniques et de l'appui est primordiale. Le Chef de cabinet supervise la gestion interne des comités, organes de pilotage et groupes de travail de la mission et veille à ce que les réunions de l'équipe de direction soient coordonnées et encadrées et que les décisions soient diffusées et exécutées. Il coordonne et supervise également

l'élaboration et le suivi de l'exécution du plan de travail de la mission et des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Outre la supervision des activités du bureau proprement dit du Chef du cabinet, les principales fonctions de gestion comprennent la coordination, la gestion des effectifs et l'encadrement du personnel des structures du Bureau du Représentant spécial conjoint, y compris le Centre d'opérations conjoint, la Cellule conjointe d'analyse de la mission, le Groupe Déontologie et discipline, le Groupe de la planification, le Groupe des pratiques optimales et le Groupe du protocole. En outre, le Chef de cabinet est chargé de la gestion des bureaux régionaux. La MINUAD est organisée et déployée sur trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement.

60. Grâce aux progrès importants réalisés dans le processus de déploiement intégral, l'Opération pourra concentrer ses activités sur la protection des civils et l'assistance pour le relèvement rapide et la reconstruction. On espère que le processus de paix de Doha donnera bientôt des résultats positifs avec la signature d'un accord-cadre et d'un accord de cessez-le-feu. Par ailleurs, dans le cadre du scénario établi pour la période post-référendaire au Sud-Soudan, on prévoit une intensification des activités de stabilisation et de consolidation de la paix et un accroissement considérable de la charge de travail des personnels présents sur le terrain. Par conséquent, pour réaliser ces activités, le Chef de cabinet aura besoin d'un mécanisme de coordination interne plus solide. En particulier, les aspects relatifs à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à la coordination des activités de la mission, qui doivent être gérés conformément aux dispositions du cadre stratégique intégré, seront des facteurs déterminants pour la bonne exécution du mandat.

61. Compte tenu du nombre particulièrement élevé des sections relevant du Chef de cabinet et pour assurer une bonne gestion d'ensemble de l'Opération, il est proposé de réaffecter un poste de la classe D-1 pour un chef de cabinet adjoint (D-1) qui appuiera le Chef de cabinet (D-2) dans ses fonctions de liaison et de coordination, le spécialiste hors classe de la planification stratégique actuel (P-5) n'étant pas en mesure d'exercer les fonctions correspondant au niveau élevé de responsabilité requis en matière de supervision et de coordination. Le Chef de cabinet adjoint (D-1) supervisera et coordonnera les activités des chefs de bureau dans le cadre de la composante processus de paix qui englobe les activités d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et/ou d'autres accords-cadres. Il est proposé que ce poste soit pourvu par la réaffectation du poste de conseiller principal pour la sécurité du Représentant spécial conjoint (D-1) de la Section des services de sûreté et de sécurité.

62. Outre les trois bureaux régionaux d'Al-Fasher, de Nyala et d'El Geneina, une antenne régionale située à Zalingei, qui dépend du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans l'est du Darfour-Ouest. Le sous-secteur de Zalingei, lieu de passage stratégique pour les migrations, est occupé par le mouvement de rébellion militairement actif de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdel Wahid, non signataire de l'Accord de paix pour le Darfour. Compte tenu de son importance sur les plans de la géographie et de la sécurité, le Gouvernement soudanais aurait l'intention de faire de cette région de l'est du Darfour-Ouest, un État distinct du Darfour-Ouest qui serait appelé « État central ». En outre, selon les

estimations, plus de la moitié des 750 000 personnes déplacées dans le Darfour-Ouest se trouvent dans plusieurs camps situés dans le sous-secteur de Zalingei. Actuellement, jusqu'à 31 grandes organisations humanitaires et de secours, organisations non gouvernementales internationales et neuf organismes des Nations Unies opèrent dans ce sous-secteur.

63. La présence de la MINUAD dans la région consiste en un bataillon militaire dont le quartier général est à Zalingei et qui a quatre bases d'opérations géographiquement dispersées; environ 500 conseillers pour les questions de police répartis dans sept bases d'opérations; et quelque 200 agents techniques et d'appui recrutés sur les plans international et national. Compte tenu de la présence d'un grand nombre de militaires, de policiers et d'agents civils dans la sous-région ainsi que de l'importance des fonctions de liaison et de coordination avec divers acteurs, il est proposé de nommer un fonctionnaire de rang plus élevé (classe P-5) à la tête de l'antenne de Zalingei. Ce fonctionnaire sera le principal interlocuteur des autorités locales; il planifiera et coordonnera les activités de fond de la MINUAD, assurera la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes humanitaires et jouera un rôle de premier plan dans l'appui à l'exécution des programmes de relèvement et de reconstruction et à la mise en œuvre du cadre stratégique intégré. Le poste serait pourvu par la réaffectation du poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination situé à Addis-Abeba.

64. En outre, il est proposé d'affecter au chef du bureau auxiliaire un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) en transférant un poste du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement à Zalingei.

65. Enfin, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes de responsable de la remontée de l'information (P-3) et 1 poste de responsable adjoint de la remontée de l'information (P-2) et de transformer 2 postes d'assistant administratif (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Cellule conjointe d'analyse de la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes : 1 de la classe P-3 et 2 de la classe P-2);*

66. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste d'analyste de l'information (P-3), 1 poste d'analyste adjoint (P-2) et 1 poste de responsable adjoint de la remontée de l'information (P-2).

#### **Composante 1 : processus de paix**

67. La composante processus de paix de la mission correspond aux activités que cette dernière mène au service de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs en vue d'instaurer durablement la paix et la sécurité au Darfour. La mission contribuera à la recherche d'une solution politique qui n'exclue aucune partie et appuiera les efforts que l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation déploiera pour élargir et affermir l'attachement au processus de paix en cours. Par son dialogue suivi avec les mouvements armés, la société civile, l'administration locale, les personnes

déplacées, les réfugiés, les jeunes et les groupes féminins, ainsi qu'avec de hauts responsables et des membres des partis politiques, elle concourra à assurer la durabilité du processus de paix en assurant une plus large participation des diverses parties prenantes. Après l'adoption d'un accord de paix global et sans exclusive, la MINUAD devra en appuyer la mise en œuvre par l'intermédiaire de mécanismes, de structures et d'organes nationaux et sous-nationaux (opérant au niveau des États) créés par les accords de paix et de cessez-le-feu.

68. La mission continuera de renforcer ses activités d'information à l'appui de ses priorités stratégiques pour l'exercice 2011-12. Sa stratégie de communication et d'information visera avant tout à promouvoir, auprès des diverses parties prenantes darfouriennes, une meilleure compréhension de son mandat, du processus de paix et de ses activités en la matière. La mission impliquera les parties prenantes par l'intermédiaire d'une large gamme d'activités faisant intervenir les médias, de campagnes de sensibilisation et d'outils audiovisuels destinés à la société civile darfourienne, aux jeunes, aux femmes et aux ex-combattants, en vue de promouvoir la participation et le dialogue au sein de la population du Darfour.

69. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui en assure l'appui administratif et logistique. Le Mécanisme sera essentiellement chargé de faciliter l'échange d'informations et la communication entre les deux sièges pour tout ce qui concerne les opérations de la MINUAD. Il facilitera également, lorsque les deux sièges en feront la demande, un règlement conjoint des problèmes liés à la mission par des membres de l'Union africaine et de l'ONU. Il est composé de membres du personnel de l'ONU et de membres du personnel de la Commission de l'Union africaine.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Application des éléments de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs qui concernent le partage du pouvoir et des richesses et la réconciliation nationale, et choix d'une solution politique au conflit du Darfour

1.1.1 Ratification de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs par l'Assemblée législative nationale du Soudan et intégration de ces accords dans la Constitution nationale de transition

1.1.2. Participation accrue au processus de paix de représentants des principaux groupes d'intérêt, notamment des membres de la société civile, des dirigeants locaux et des agents de la fonction publique (2009/10 : 350 participants; 2010/11 : 400 participants; 2011/12 : 450 participants)

1.1.3 Prise en compte, par les parties au conflit, des questions relatives aux enfants dans le processus de paix et les accords de paix, comme demandé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1314 (2002), 1460 (2003) et 1612 (2005)

1.1.4 Maintien de relations de bon voisinage entre le Soudan et le Tchad (augmentation du nombre de visites de haut niveau et de visites de travail (niveaux présidentiel et ministériel) entre les deux pays : 2010/11 : 2; 2011/12 : 10)

1.1.5 Représentation d'organisations féminines et d'organisations dirigées par des femmes dans les négociations de fond sur les accords de paix (2009/10 : 20 %; 2010/11 : 30 %; 2011/12 : 40 %)

1.1.6 Absence totale de groupes armés rebelles sur le territoire de l'autre pays (2010/11 : 1; 2011/12 : 0)

1.1.7 Maintien des effectifs conjoints Soudan-Tchad déployés le long de la frontière entre les deux pays

---

### *Produits*

- Conseils aux parties au conflit (Gouvernement soudanais et mouvements signataires ou non signataires) et à l'ensemble des autres parties prenantes dans le cadre de consultations bimensuelles sur les efforts de médiation à poursuivre pour ramener les parties à la table des négociations en vue de parvenir à un accord de paix global, viable et sans exclusive
- Organisation de 12 consultations de haut niveau avec les parties au conflit afin de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs sur des questions fondamentales telles que la planification et la mise en place d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que l'établissement et le renforcement des institutions prévues dans les accords
- Conseils et assistance aux parties au conflit, dans le cadre de réunions mensuelles, pour la création et le fonctionnement de la Commission mixte et de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour
- Conseils à la communauté internationale et aux organes régionaux sur les priorités et les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, dans le cadre de 6 rencontres et réunions d'information
- Appui logistique, notamment pour les questions de transport et de choix des lieux de réunion, aux parties prenantes des trois États du Darfour pour les associer activement au processus de paix
- Organisation, dans les trois États du Darfour, de 50 ateliers (5 000 participants au total) visant à renforcer les capacités des parties prenantes darfouriennes en matière de règlement des conflits et de réconciliation
- Établissement de 4 rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et par le Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Mise en œuvre de 100 projets à effet rapide en appui aux actions de relèvement entreprises par les communautés
- Organisation, à l'intention d'organisations locales, de 12 séminaires de formation visant à améliorer leur aptitude à mettre en œuvre des projets à effet rapide
- Organisation de réunions bimestrielles avec les institutions gouvernementales compétentes, les groupes armés et d'autres parties prenantes afin de mesurer les progrès accomplis et de les sensibiliser au fait que la protection, les droits et le bien-être des enfants doivent être systématiquement pris en compte dans le processus de paix, les accords de paix et les phases de relèvement et de reconstruction après conflit

- Appui technique, par le biais de 6 réunions, aux groupes féminins de la société civile dans chaque État du Darfour et dans le sous-secteur de Zalingei, afin de veiller à ce que les opinions des femmes soient prises en compte dans le processus de paix et les accords ultérieurs et de suivre l'application des accords de paix
- Ouverture, dans les trois États du Darfour, de 4 débats publics sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de paix
- Campagnes d'information mettant en relief les travaux de la MINUAD au Darfour, notamment par la diffusion de 10 messages télévisés de 30 secondes, la publication de 100 articles de longueur variable sur les activités menées par la mission au titre de son mandat, l'organisation de 2 campagnes de promotion pour le lancement d'un feuilleton radiophonique et l'installation d'émetteurs de faible puissance dans certains camps de personnes déplacées, la diffusion, sur des stations de radio locales, de 5 messages visant à promouvoir les manifestations et les campagnes de sensibilisation organisées par l'ONU, la réalisation de 10 séquences vidéo (rouleau B) destinées aux médias internationaux et locaux, la production de 4 documentaires télévisés/vidéo de 15 minutes chacun, la publication de 1 calendrier annuel 2012, l'organisation de 4 expositions photographiques, la production de 2 annuaires présentant le travail des forces de police et du personnel militaire, et la publication de revues mensuelles illustrant les travaux de la mission et la vie au Darfour et de 15 affiches
- Activités de sensibilisation menées à l'échelle locale : 6 débats, 11 pièces de théâtre, 10 concerts, 6 tournois de football et 3 compétitions d'athlétisme
- Diffusion mensuelle de programmes radiophoniques interactifs faisant intervenir toutes les parties prenantes à l'appui du processus de paix; diffusion de 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique sur les efforts de consolidation de la paix déployés par la MINUAD au Darfour; et diffusion en direct, sur des stations de radio publiques, de 8 émissions radiophoniques sur ses activités de communication en matière de consolidation de la paix
- Mise à jour quotidienne du site Internet de la mission et points de presse mensuels sur les progrès accomplis dans la négociation d'accords de paix

*Facteurs externes* : Les parties sont disposées à montrer qu'elles sont fermement attachées à la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et à jouer un rôle dans les structures et les mécanismes établis en application de ces accords. Les acteurs internationaux et régionaux appuient l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et apportent une aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties au conflit sont déterminées à continuer de coopérer avec la MINUAD.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (processus de paix)**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Division des affaires politiques</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	10	9	1	<b>21</b>	16	–	<b>37</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	9	8	1	<b>19</b>	16	–	<b>35</b>
<b>Variation nette</b>									

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	1	3	4	1	<b>9</b>	4	–	<b>13</b>
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	1	3	4	1	<b>9</b>	4	–	<b>13</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	2	13	13	2	<b>30</b>	20	–	<b>50</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	2	12	12	2	<b>28</b>	20	–	<b>48</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Division de la communication et de l'information</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	9	13	15	<b>38</b>	61	10	<b>109</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	9	7	<b>23</b>	62	10	<b>95</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>									
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	9	13	15	<b>38</b>	61	10	<b>109</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	6	9	7	<b>23</b>	62	10	<b>95</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Section des affaires civiles</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	9	39	2	<b>51</b>	78	10	<b>139</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	9	25	2	<b>37</b>	78	10	<b>125</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>									
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	9	39	2	<b>51</b>	78	10	<b>139</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	9	25	2	<b>37</b>	78	10	<b>125</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	1	3	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	1	2	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	2	3	3	3	–	<b>11</b>	–	–	<b>11</b>
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	2	3	3	2	–	<b>10</b>	–	–	<b>10</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	2	3	3	4	3	<b>15</b>	–	–	<b>15</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	2	3	3	3	2	<b>13</b>	1	–	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>									

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Mécanisme conjoint d'appui et de coordination</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	4	5	–	<b>10</b>	1	–	<b>11</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	3	3	–	<b>7</b>	1	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>									
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	4	5	–	<b>10</b>	1	–	<b>11</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	3	3	–	<b>7</b>	1	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Bureau de liaison de Khartoum</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	8	3	<b>19</b>	8	–	<b>27</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	5	2	<b>13</b>	8	–	<b>21</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>									

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	7	8	3	<b>19</b>	8	–	<b>27</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	5	5	2	<b>13</b>	8	–	<b>21</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Total</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	5	39	75	24	<b>143</b>	164	20	<b>327</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	5	32	51	14	<b>102</b>	166	20	<b>288</b>
<b>Variation nette</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	2	4	6	7	1	<b>20</b>	4	–	<b>24</b>
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	2	4	6	6	1	<b>19</b>	4	–	<b>23</b>
<b>Variation nette</b>									
<b>Total</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	2	9	45	82	25	<b>163</b>	168	20	<b>351</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	2	9	38	57	15	<b>121</b>	170	20	<b>311</b>
<b>Variation nette</b>									

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 42 postes (suppression de 39 postes (6 P-4, 18 P-3, 7 P-2 et 8 d'agent du Service mobile), transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et réaffectation de 1 poste P-5 au Bureau du Chef de cabinet)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (transformation en postes d'agent des services généraux)*

#### **Division des affaires politiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3)*

70. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3).

#### **Division de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 15 postes (suppression de 14 postes (3 P-4, 4 P-3 et 7 postes d'agent du Service mobile et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation en poste d'agent des services généraux)*

71. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 5 postes de fonctionnaire de l'information (2 P-4, 2 P-3, et 1 d'agent du Service mobile), 2 d'assistant d'information (Service mobile), 2 de producteur TV/vidéo (1 P-4 et 1 P-3), 3 de réalisateur d'émissions radiophoniques (1 P-3 et 2 d'agent du Service mobile) et 2 de technicien de radiodiffusion/studio (Service mobile). Il est également proposé de transformer un poste de photographe (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Section des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes (suppression de 7 postes P-3 et de 7 postes P-2).*

72. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 7 postes de spécialiste des affaires civiles (P-3) et 7 postes de spécialiste auxiliaire des affaires civiles (P-2).

#### **Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation en poste d'agent des services généraux)*

73. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est également proposé de supprimer un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

#### **Mécanisme conjoint d'appui et de coordination**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 2 postes P-3 et réaffectation de 1 poste P-5 au Bureau du Chef de cabinet)*

74. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, implanté à Addis-Abeba, est essentiellement chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Il est composé de membres du personnel de l'ONU et de membres du personnel de la Commission de l'Union africaine.

75. Compte tenu de la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'intégration de la présence de paix et de sécurité à Addis-Abeba qui en a résulté, les fonctions de représentation exercées par le Mécanisme devraient être modestes.

76. Par conséquent, à l'issue de l'examen des fonctions exercées par le bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Bureau du Chef de cabinet, où il serait transformé en poste de directeur de l'antenne régionale de Zalingei.

77. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est par ailleurs proposé de supprimer deux postes de spécialiste des questions politiques (P-3).

#### **Bureau de liaison de Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 2 postes P-4, de 3 postes P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

78. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes de spécialiste des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-3), 2 postes de fonctionnaire de l'information (1 P-4 et 1 P-3), 1 poste de réalisateur d'émissions radiophoniques (P-3) et 1 poste d'assistant administratif (Service mobile).

#### **Composante 2 : sécurité**

79. Dans le cadre de sa composante sécurité, la MINUAD est chargée de favoriser le rétablissement de la confiance, de décourager les violences, notamment sexistes, de protéger les civils en danger et d'aider à suivre et vérifier l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord ultérieur relatives au redéploiement et au désengagement. Elle doit également aider les institutions nationales et locales à mettre en œuvre le programme de désarmement,

démobilisation et réintégration prévu dans l'Accord de paix. La composante contribue en outre au rétablissement des conditions de sécurité nécessaires au déploiement de l'aide humanitaire et au libre accès de cette aide dans tout le Darfour, et aide au suivi et à la vérification du respect des divers accords de cessez-le-feu signés depuis 2004.

80. La priorité principale de la composante militaire sera de poursuivre l'élargissement de la zone d'intervention par une intensification des patrouilles afin de garantir dans toutes les zones d'opérations un environnement sûr et stable. Cette composante continuera de travailler en liaison étroite avec la MINUS, notamment en surveillant les conditions de sécurité le long des frontières du Darfour avec le Tchad et la République centrafricaine et en communiquant les informations correspondantes, ainsi qu'en appuyant le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle dispensera également le soutien nécessaire aux parties à l'Accord de cessez-le-feu par le mécanisme de respect du cessez-le-feu.

81. La composante de police continuera de raffermir la confiance qui s'est instaurée au cours des dernières années entre les personnes déplacées, les communautés, le Gouvernement soudanais et le personnel de police des mouvements pour faire en sorte que les camps de déplacés soient des communautés civiles protégées. L'accroissement des effectifs permettra d'établir plus de centres de police de proximité dans les camps afin d'assurer la présence visible de patrouilles de sécurité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. La composante de police s'attachera également à renforcer les capacités, notamment grâce à des formations ciblées de la police soudanaise, du personnel de police des parties signataires de l'Accord et de volontaires issus des camps de déplacés.

82. Dans la perspective de la conclusion d'un accord de paix global pour le Darfour, l'Opération continuera, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et d'autres partenaires, de concourir activement à la planification et à la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Darfour. De plus, des efforts supplémentaires seront faits pour combattre le banditisme et la criminalité au sein des collectivités et dans les camps de personnes déplacées dans le cadre du programme de lutte contre la violence communautaire.

83. La MINUAD poursuivra ses opérations en tenant compte de l'évolution des besoins d'appui de la Police des Nations Unies avec le déploiement d'un nombre de policiers arabophones plus élevé que prévu initialement. Elle gèrera 70 centres de police de proximité couvrant 108 camps de déplacés avec un effectif complet au cours de l'exercice 2011/12. Les effectifs de police de l'Opération et les assistants aux services linguistiques seront répartis entre les centres de police de proximité en fonction de la taille des camps.

84. Afin de réduire davantage le nombre d'accidents liés aux munitions non explosées au sein de la population civile et de permettre aux agents du maintien de la paix et au personnel humanitaire d'accéder aux zones en toute sécurité, la MINUAD poursuivra des opérations de déminage dans les endroits pollués par des restes explosifs, procédera à des évaluations d'urgence des munitions non explosées et des risques que leur explosion présente pour la population en général, effectuera des levés de route et démolira les engins explosifs dans les villages du Darfour et dans de nouvelles bases d'opérations de la MINUAD et sensibilisera également les

populations du Darfour concernées aux menaces que constituent les munitions non explosées. L'Opération continuera également à former des enseignants et des responsables locaux et à cartographier les zones où des accidents liés à des munitions non explosées se sont produits.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Un environnement stable et sûr au Darfour	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs (2009/10 : sans objet; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)
	2.1.2 Aucun incident à la frontière soudano-tchadienne (2009/10 : 2; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)
	2.1.3 Réduction du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2009/10 : 37; 2010/11 : 30; 2011/12 : 25)
	2.1.4 Réduction du nombre de civils victimes d'un conflit intercommunautaire (ethnique, tribal) (2009/10 : 767; 2010/11 : 500; 2011/12 : 250)
	2.1.5 Réduction du nombre de victimes causées par le conflit armé entre les parties belligérantes (2009/10 : 750; 2010/11 : 500; 2011/12 : 250)

---

*Produits*

- Organisation des réunions bimensuelles de la Commission du cessez-le-feu et de ses organes subsidiaires, au niveau des secteurs, sur des questions liées aux violations des accords de paix en vigueur pour le Darfour, au redéploiement des forces et aux arrangements de sécurité; au désarmement et à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, au règlement des différends entre les parties et au choix des questions à soumettre à la Commission conjointe
- Services de secrétariat et appui logistique à la Commission du cessez-le-feu dans ses activités de vérification, d'enquête, de médiation et de négociation
- Services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires dans toute la zone de la mission, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et au développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation
- 219 600 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur prête à intervenir dans toute la zone de la mission (150 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 366 jours)
- 26 352 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général et escorter les hauts responsables de la mission et les visiteurs de marque (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 366 jours)
- 92 300 jours-homme de patrouille motorisée d'observateurs militaires pour surveiller, vérifier et rapporter les violations du cessez-le feu, les activités et la situation géographique des forces engagées au Darfour, ainsi que le respect des engagements contractés dans le cadre du cessez-le-feu global et des arrangements de sécurité, et aider à renforcer la confiance dans le cadre des sous-commissions du cessez-le-feu (260 observateurs)

militaires déployés dans toutes les bases d'opérations pendant 366 jours)

- 527 040 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour afin d'assurer la sécurité des observateurs et d'établir des postes de contrôle fixes et mobiles (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 366 jours)
- 527 040 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour repérer les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire, créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones de conflit intense (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille dans 40 bases d'opérations pendant 366 jours)
- 527 040 jours-homme pour sécuriser les postes de contrôle et les barrages routiers fixes et mobiles le long des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 366 jours)
- 29 280 jours-homme pour exploiter des bases d'opérations temporaires afin de protéger des sites d'opérations spéciaux (points de distribution et centres logistiques et points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 366 jours)
- 1 054 080 jours-homme pour assurer la sécurité statique et l'appui administratif et logistique dans les bases d'opérations (72 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations, pendant 366 jours)
- 1 920 heures d'appui aérien pour offrir une capacité de transport moyenne et assurer des fonctions d'évacuation sanitaire et médicale et d'observation diurne/nocturne (4 hélicoptères au total, à raison de 40 heures de vol par mois pendant 12 mois)
- 2 400 heures-hélicoptère d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile, et pour appuyer d'autres hélicoptères de transport civil et militaire et les convois terrestres, reconnaissance et appui aérien rapproché (5 hélicoptères tactiques à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
- 39 528 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires, à leur demande et conformément aux directives établies (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 366 jours)
- 31 110 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales afin de résoudre les points de conflit (85 officiers de liaison pendant 366 jours)
- Présidence du Comité de coordination logistique, chargé de superviser et de coordonner l'appui logistique aux forces des mouvements et d'en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu
- 32 940 jours-homme pour apporter un appui logistique non militaire aux mouvements, avec mise à disposition d'escortes pour les convois d'approvisionnements entre les dépôts et les points et centres de distribution (30 hommes pour chacun des 3 secteurs pendant 366 jours)
- 164 700 jours-homme pour surveiller le regroupement des combattants, sécuriser les sites de désarmement et de démobilisation, assurer l'entreposage des armes et la destruction des armes et des munitions (450 hommes pendant 366 jours, à raison de 30 hommes par site dans 5 sites pour chacun des 3 secteurs)
- 105 408 jours-hommes d'opération d'unités de police constituées pour fournir un appui de réserve à la Police des Nations Unies dans tout le Darfour (96 hommes par unité de police constituée, à raison de 3 unités pendant 366 jours en moyenne)
- 562 176 jours-homme d'opération d'unités de police constituées pour appuyer les patrouilles de police et

notamment les patrouilles conjointes (96 hommes par unité constituée, à raison de 16 unités pendant 366 jours)

- 691 740 jours d'opération de la police dans les camps de déplacés, y compris de patrouilles conjointes avec des volontaires affectés à la police de proximité (9 membres de la police de la MINUAD par équipe à raison de 3 équipes par jour dans 70 centres de police de proximité pendant 366 jours)
- Assistance à la police du Gouvernement soudanais/des mouvements pour la création de la police de proximité par la sélection et la formation de 2 160 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés (45 volontaires par cours à raison de 16 cours sur la police de proximité et les questions connexes dans chacun des 3 secteurs)
- 2 400 patrouilles de longue portée pour évaluer la sécurité et déterminer les territoires d'opérations (10 policiers de la MINUAD par patrouille à raison de 2 patrouilles par semaine, pendant 40 semaines en moyenne pour chacun des 3 secteurs)
- Prestation de services de déminage sous forme d'évaluations des risques que présentent les engins explosifs pour l'ensemble des populations de 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest; d'évaluations d'urgence des munitions non explosées sur 390 km<sup>2</sup>; de levés de 5 000 km de routes et de routes potentiellement polluées par les mines en raison des affrontements armés en cours; de démolition de 600 munitions non explosées afin d'éliminer la menace que constitue leur risque d'explosion et de favoriser la liberté de mouvement de la population civile du Darfour; de campagnes de sensibilisation et de stages de formation au danger des munitions non explosées en faveur de 80 000 Darfouriens résidant dans des communautés ravagées par des restes explosifs de guerre, organisés en coordination avec l'UNICEF; de programmes de formation de formateurs organisés à l'intention de 260 enseignants et notables locaux afin de doter les zones et villages reculés du Darfour de responsables chargés de sensibiliser leurs habitants au danger des munitions non explosées et de mener des activités de suivi dans ce sens.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

2.2.1 Adoption par les autorités soudanaises désignées d'un plan de désarmement, de démobilisation, et de réintégration pour le Darfour

2.2.2 Accord de tous les signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords de paix ultérieurs concernant le nombre total de combattants susceptibles de bénéficier d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration

2.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants armés qui ont été désarmés et démobilisés au Darfour, y compris des femmes et des enfants (2009/10 : 1 910; 2010/11 : 5 000; 2011/12 : 5 500)

---

*Produits*

- Conseils généraux et opérationnels à la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs dans le cadre de réunions mensuelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les règles concernant les critères d'admission au programme et le nombre de participants ainsi que la planification et l'application de mesures d'accompagnement s'inscrivant notamment dans le cadre de programmes de réduction de la violence communautaire
- Conseils et appui aux bureaux de la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et

la réintégration dans les États et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs dans le cadre de réunions de coordination mensuelles sur la planification et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour, y compris les mécanismes communautaires

- Conseils aux institutions nationales et/ou darfouriennes compétentes dans le cadre de réunions trimestrielles pour la mise en œuvre des initiatives civiles et communautaires de limitation des armements
- Appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 5 500 combattants des mouvements armés, avec notamment la mise à disposition de divers services – visites médicales, orientation et conseils, formation et indemnités de transition et l'exécution de programmes de réinsertion et de réduction de la violence communautaire
- Facilitation de la libération des enfants associés aux mouvements armés avec fourniture d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et aux autorités désignées par les accords de paix ultérieurs, en coopération avec l'UNICEF, pour identifier les enfants concernés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leur famille et les réinsérer

*Facteurs externes* : Les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police maintiennent leurs effectifs et les moyens mis à disposition à leurs niveaux actuels et fournissent le reste des actifs approuvés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements régionaux coopèrent en vue de préserver l'intégrité des frontières soudanaises.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (sécurité)

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2010/11	<b>240</b>
Effectif proposé 2011/12	<b>260</b>
<b>Variation nette</b>	<b>20</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2010/11	<b>19 315</b>
Effectif proposé 2011/12	<b>19 295</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(20)</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2010/11	<b>3 772</b>
Effectif proposé 2011/12	<b>3 772</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2009/10	<b>2 660</b>
Effectif proposé 2011/12	<b>2 660</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Bureau du commandant de la Force</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	<b>8</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	<b>8</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de la police</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	3	14	4	2	<b>23</b>	669	–	<b>692</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	3	14	4	1	<b>22</b>	635	–	<b>657</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(34)</b>	–	<b>(35)</b>
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	3	14	4	2	<b>23</b>	669	–	<b>692</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	3	14	4	1	<b>22</b>	635	–	<b>657</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	(34)	–	<b>(35)</b>
<b>Section du désarmement, de la mobilisation et de la réintégration</b>									
Nombre de postes approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	1	3	17	1	<b>22</b>	13	8	<b>43</b>
Nombre de postes proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	1	3	6	1	<b>11</b>	13	8	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(11)</b>	–	<b>(11)</b>	–	–	<b>(11)</b>
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>					
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> proposés 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	1	3	17	1	<b>22</b>	13	8	<b>43</b>	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	1	3	6	1	<b>11</b>	13	8	<b>32</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(11)</b>	-	<b>(11)</b>	-	-	<b>(11)</b>	
<b>Total partiel (personnel civil)</b>										
Nombre de postes approuvés <sup>b</sup> 2010/11	1	5	17	21	5	<b>49</b>	686	8	<b>743</b>	
Nombre de postes proposés <sup>b</sup> 2011/12	1	5	17	10	4	<b>37</b>	652	8	<b>697</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(11)</b>	<b>(1)</b>	<b>(12)</b>	(34)	-	<b>(46)</b>	
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> approuvés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'emplois de temporaire <sup>b</sup> proposés 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	1	5	17	21	5	<b>49</b>	686	8	<b>743</b>	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	1	5	17	10	4	<b>37</b>	652	8	<b>697</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(11)</b>	<b>(1)</b>	<b>(12)</b>	(34)	-	<b>(46)</b>	
<b>Total (I à V)</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11									<b>26 730</b>	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12									<b>26 684</b>	
<b>Variation nette</b>										<b>(46)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 12 postes (suppression de 11 postes (2 P-3 et 9 P-2); et conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 34 postes (suppression de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et conversion de 1 poste en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

### **Division de la police**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 34 postes (suppression de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et conversion de 1 poste en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

85. Pour tenir compte de la révision des prévisions de dépenses au titre de l'appui à la Police des Nations Unies, due au fait que le nombre d'officiers de police arabophones déployés devrait être supérieur aux prévisions initiales, il est proposé de supprimer 30 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des centres de police de proximité et de réaffecter 5 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des centres de police de proximité à la Section des finances au quartier général de la mission à Al-Fasher. À mesure que la mission déploiera l'ensemble de son personnel de police et, dans le cadre de la révision prévue de sa dotation totale en effectifs, les ressources nécessaires en personnel seront réexaminées et il en sera tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

86. En outre, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes (suppression de 2 P-3 et de 9 P-2)*

87. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (P-3) et neuf postes de spécialiste adjoint des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (P-2).

### **Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme**

88. Au titre de la composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme, la mission fournira une aide aux institutions responsables du maintien de l'ordre (notamment à la police locale, et aux systèmes judiciaire et pénitentiaire au Darfour)

afin de créer et renforcer le cadre juridique national, le cadre politique et les mécanismes locaux dans des domaines touchant notamment aux questions relatives au patrimoine, aux biens fonciers et à l'égalité des sexes. Cette composante vise également à promouvoir et protéger les droits de l'homme; mener en continu des activités de surveillance, d'établissement de rapports, de sensibilisation et de mise en place d'institutions au Darfour.

89. Durant l'exercice 2011/12, la MINUAD continuera à collaborer étroitement avec les institutions locales pour fournir des conseils, assurer une formation et promouvoir une administration publique locale transparente, responsable et sans exclusion conformément aux principes de bonne gouvernance. La mission s'emploiera en outre à renforcer les capacités et à donner des avis afin d'améliorer l'accès à la justice, de sensibiliser davantage les systèmes judiciaire et pénitentiaire à la situation de tous les habitants du Darfour, en particulier des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, et d'appuyer la réforme et la restructuration des institutions. Ces initiatives seront menées en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions nationales compétentes. La mission contribuera par ailleurs à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'au règlement des différends fonciers et des questions relatives aux indemnisations, conformément à l'Accord-cadre. Elle s'attachera davantage à fournir un appui technique aux gouvernements pour mettre en place des fonctions de gouvernance et aux conseils législatifs des États pour élaborer et promouvoir des lois qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en particulier en ce qui concerne la représentation des femmes dans les institutions politiques, ainsi que la violence sexuelle et sexiste.

90. La mission continuera en outre de surveiller la situation des droits de l'homme au Darfour, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste et les droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Elle contribuera à renforcer les capacités des institutions politiques, de l'appareil judiciaire, des forces de sécurité et des partenaires nationaux essentiels, notamment des responsables de l'administration publique, aux fins de l'administration de la justice, de la promotion des normes internationales relatives aux droits de l'homme et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle continuera de prêter appui aux comités sur la violence sexiste (au niveau des États) aux fins de l'application de leurs plans de travail, ainsi que de la mise en œuvre des mesures visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à y faire face, notamment en développant les institutions. Elle engagera un dialogue avec le Gouvernement et les autres parties prenantes aux fins de l'adoption et de la mise en œuvre de cadres et stratégies locaux visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme au Darfour. Elle fournira une assistance technique aux parties prenantes nationales et régionales en vue de l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle pour lutter contre l'impunité, remédier aux causes profondes du conflit et promouvoir également les réformes judiciaires et la justice sociale. Par ailleurs, la mission renforcera sa concertation constructive et son action de sensibilisation avec la MINUS, les autorités et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire du Forum et des instances des droits de l'homme au Darfour; ainsi que du Groupe de travail de l'ONU et des partenaires internationaux aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme. La mission continuera à intégrer les droits de l'homme aux programmes et politiques de l'équipe de pays des Nations Unies et les programmes du Gouvernement du Darfour, notamment au processus de paix et aux processus politiques.

### 3.1 Gouvernance efficace et sans exclusion par les administrations nationales et locales du Darfour

3.1.1 10 % des postes de la fonction publique nationale occupés par des fonctionnaires du Darfour conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi (2009/10 : 10 %; 2010/11 : 10 %; 2011/12 : 10 %)

3.1.2 Accord entre les parties concernant le partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi, notamment pour ce qui est du transfert complet de fonds fédéraux vers les États

3.1.3 Représentation des femmes du Darfour au sein des institutions publiques nationales, des États et du pays (10 % en 2009/10 au niveau national et des États; 10 % en 2010/11; 15 % en 2011/12)

### Produits

- Prestation de conseils aux parties et à la société civile en vue de la mise en place au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et sans exclusion, du développement des institutions de la fonction publique et des lois à cet égard, par le biais de réunions mensuelles, y compris de débats dans les assemblées des États et des régions
- Prestation de conseils aux commissions foncières du Darfour lors de réunions mensuelles, afin de régler les questions relatives à l'occupation et à l'utilisation des terres, y compris les questions relatives aux droits fonciers traditionnels et historiques tels que ceux qui concernent les terres tribales (*hawakeer*) et les routes de migration; promotion des mesures appropriées à prendre par la Commission foncière nationale; et examen de la gestion de l'utilisation des sols et des processus de mise en valeur des ressources naturelles compte tenu des droits des femmes
- Organisation, en collaboration avec les représentants des autorités locales, de 12 ateliers sur le rôle des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, à l'intention des partis politiques, des groupes de femmes, des organisations ethniques et religieuses, des personnes déplacées, des syndicats et des universitaires
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, de 8 ateliers sur la bonne gouvernance pour former le personnel des institutions nationales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui technique, dans le cadre de 3 séminaires organisés à l'intention des conseils législatifs des États, sur l'examen des lois et politiques ayant une incidence sur la représentation des femmes dans les institutions politiques des États
- Fourniture d'un appui technique, dans le cadre de 3 réunions de concertation avec des responsables de l'administration publique des États sur la mise au point de politiques visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes et l'amélioration des politiques en vigueur pour chaque État du Darfour

- Organisation pour des groupes locaux de 4 formations de formateurs sur la promotion de l'engagement des femmes au niveau local et le renforcement des compétences des femmes en matière de gouvernance

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement des capacités des acteurs chargés de promouvoir l'état de droit, notamment des autorités nationales et locales ainsi que des services de sécurité et de l'appareil judiciaire, à lutter contre l'impunité, à améliorer les services fournis et à renforcer la confiance de la population

3.2.1 Accroissement du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste signalés et faisant l'objet d'une enquête de la part de la police du Gouvernement soudanais, notamment des groupes de la protection de la famille et de l'enfance au Darfour (2009/10 : 154; 2010/11 : 162; 2011/12 : 170)

3.2.2 Accroissement du nombre de cas de violence juvénile, de violence sexuelle et sexiste et d'assassinat dans lesquels les procédures judiciaires sont conformes aux normes internationales dans les trois capitales des États du Darfour (2009/10 : 0; 2010/11 : 4; 2011/12 : 6)

3.2.3 Augmentation du nombre de gardiens de prison formés aux normes internationales et aux pratiques de référence en matière de gestion des détenus (2009/10 : 113; 2010/11 : 125; 2011/12 : 138)

3.2.4 Adoption par les autorités pénitentiaires du Gouvernement soudanais d'un plan stratégique à long terme visant à renforcer les capacités du système pénitentiaire à appliquer une approche de l'administration des prisons au Darfour qui soit fondée sur les droits de l'homme

*Produits*

- Prestation de conseils, lors de réunions mensuelles du Comité de développement des prisons, à la Direction générale des prisons et de la réforme, à propos de la coordination et de la supervision des réformes du système pénitentiaire dans les trois États du Darfour
- Prestation de conseils, lors de réunions hebdomadaires, aux directeurs des prisons et aux autorités pénitentiaires des trois États du Darfour, à propos de la constitution de comités de développement des prisons au niveau des États, pour recenser les besoins essentiels, y répondre et coordonner l'appui national et international afin de renforcer le système pénitentiaire au Darfour
- Prestation de conseils, lors de réunions hebdomadaires avec les autorités pénitentiaires, à propos de la mise en œuvre d'une approche de l'administration des prisons fondée sur les droits de l'homme, dans les trois États du Darfour, et mentorat du personnel pénitentiaire en cours d'emploi
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, de 6 ateliers sur les activités pénitentiaires de base à l'intention de 180 gardiens de prison du Soudan, de 1 stage sur la gestion des archives à l'intention de 20 cadres moyens de l'administration pénitentiaire et de 1 stage de formation de formateurs sur les activités de base des prisons à l'intention de 30 employés du système pénitentiaire
- Mise en œuvre de 6 projets à effet rapide dans l'ensemble du Darfour pour écarter les menaces qui pèsent sur la vie des détenus dans les prisons
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, d'un atelier à l'intention de 25 représentants des autorités pénitentiaires locales, de l'appareil judiciaire et de la police, ainsi que des procureurs de l'ensemble du Darfour, sur les stratégies visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice pénale

- Prestation de conseils sur l'élaboration et le suivi de 6 programmes de formation professionnelle organisés par le PNUD à l'intention de détenus des trois États du Darfour
- Prestation de conseils au Ministère de la justice et au pouvoir judiciaire, dans 3 rapports établis après surveillance du fonctionnement des tribunaux, sur le respect par les tribunaux du Darfour des règles de procédure et des normes internationales
- Prestation de conseils au Ministère de la justice et au pouvoir judiciaire, lors de 3 ateliers organisés en collaboration avec le PNUD, sur les conclusions et la recommandation d'une évaluation du secteur judiciaire
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, de 9 ateliers à l'intention de 225 magistrats, procureurs et membres de l'Ordre des avocats de tout le Darfour sur les actes et procédures judiciaires, les normes judiciaires internationales, les systèmes et mécanismes d'aide judiciaire et le lien entre droit coutumier et justice formelle
- Prestation de conseils, lors de réunions mensuelles avec les assemblées législatives des trois États du Darfour, sur les mécanismes et procédures parlementaires
- Prestation de conseils, lors de réunions mensuelles avec les commissions foncières des trois États du Darfour, afin de recenser les questions foncières clefs pour la mise en œuvre des programmes en faveur des réfugiés
- Prestation de conseils, lors de réunions mensuelles et de 3 ateliers sur le renforcement des capacités, à 20 membres du personnel de la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour dans chacun des trois États du Darfour, sur les procédures, la conduite des séances et les principes de la justice transitionnelle
- Mise en œuvre de 6 projets à effet rapide dans tout le Darfour pour restaurer l'infrastructure du secteur judiciaire et acheminer du matériel et des fournitures de bureau
- Appui logistique, notamment pour ce qui est du transport, à 6 visites d'audiences foraines au total dans tout le Darfour, pour améliorer l'accès à la justice, en collaboration avec le PNUD
- Prestation de conseils à la direction des forces de l'ordre locales des trois États, lors de réunions mensuelles, et la constitution de 16 comités dans les 16 bases d'opérations pour appliquer les lignes directrices et les instructions relatives au maintien de l'ordre afin de faciliter la restructuration des services de police au Darfour
- Tutorat et prestation de conseils lors de contacts quotidiens avec les forces de police du Gouvernement soudanais et d'affectations à leurs côtés dans 4 centres de formation du Gouvernement soudanais, 8 groupes de la protection de l'enfance et de la famille, 1 groupe de la prévention du crime, 18 postes de police, 4 sections de la police de la circulation, 4 groupes de lutte contre le vol de voitures et 4 groupes de surveillance policière de proximité pour les aider à se conformer à des normes reconnues à l'échelon international
- Mise en œuvre de 30 projets à effet rapide pour prêter appui à la police du Gouvernement soudanais, notamment en ce qui concerne la remise en état de l'infrastructure et les centres de soutien aux victimes
- Mise en place de services d'accueil pour les femmes dans 70 centres de police de proximité pour coordonner les activités en faveur des femmes et lutter contre la violence sexuelle et sexiste en partenariat avec la police du Gouvernement du Soudan/police des mouvements, des organisations non gouvernementales, des institutions des Nations Unies et des volontaires affectés à la police de proximité
- Organisation de 104 stages de formation de base et de perfectionnement à l'intention de 3 590 membres de la police du Gouvernement soudanais, dont 32 stages de formation professionnelle à l'intention de 1 240 agents, 16 stages sur le commandement d'opérations à l'intention de 480 officiers, 12 stages sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 360 officiers, 24 stages sur les compétences informatiques à l'intention de 480 agents, 4 stages sur la violence familiale à l'intention de 120 agents, 4 stages de perfectionnement sur la protection des lieux du crime à l'intention de 120 agents, 4 stages sur la gestion des affaires publiques à

l'intention de 580 agents, 1 stage à l'intention de 10 cadres de la police suivant divers cours à l'étranger, et 8 ateliers à l'intention de 200 agents sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les techniques de police démocratique

- Organisation de 30 stages à l'intention de 750 membres des forces de police des signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, dont 24 sur les droits humains fondamentaux, la surveillance policière de proximité, ainsi que la protection des femmes et des enfants, 3 sur les premiers secours et 3 à l'intention de cadres moyens
- Fourniture d'un appui technique à la police et aux institutions militaires du Gouvernement du Soudan, lors de la conduite d'une étude sur les facteurs qui restreignent la participation des femmes aux institutions chargées de la sécurité
- Fourniture d'un appui technique, lors de 3 séminaires de sensibilisation, à un groupe de femmes parlementaires et aux conseils législatifs des États sur 2 projets de loi prioritaires contre la violence sexuelle et sexiste au Darfour

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.3 Progrès vers la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour

3.3.1 Adoption et mise en œuvre par les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes d'un cadre ou d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes) au Darfour

3.3.2 Promulgation et application par les assemblées législatives des États de lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

3.3.3 Augmentation du nombre d'actions (enquêtes, poursuites, jugements, indemnisation et réformes institutionnelles) visant à lutter contre les violations des droits de l'homme menées par le Gouvernement au Darfour (2009/10 : 100; 2010/11 : 125; 2011/12 : 150)

3.3.4 Abrogation/suspension des lois d'urgence et de la loi sur la sécurité nationale de 2004

---

*Produits*

- Organisation de 3 réunions du Forum des droits de l'homme au Darfour et de 18 réunions des instances des droits de l'homme au Darfour avec les autorités soudanaises, le Conseil consultatif des droits de l'homme au Darfour, les membres du corps diplomatique, les organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile pour remédier aux principaux problèmes constatés en matière de droits de l'homme au Darfour
- Fourniture d'un appui technique aux autorités pénitentiaires et de conseils aux détenus sur les droits de l'homme dans les trois États du Darfour et à Zalengei, lors de visites mensuelles des installations pénitentiaires
- Appui technique, lors de visites mensuelles des camps de personnes déplacées, de 20 ateliers organisés à l'intention des chefs et des personnes déplacées de ces camps, pour lutter contre les violations des droits de l'homme liées à la situation des personnes déplacées, et de 12 visites de suivi auprès des autorités locales compétentes

- Action de sensibilisation et fourniture d'avis techniques sur les droits de l'homme, lors de 10 réunions mensuelles, aux responsables des administrations publiques, aux signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et aux représentants des mouvements armés
- Fourniture d'une assistance technique aux parties prenantes du processus de paix et du processus politique, dans le cadre de réunions régulières, de 2 publications et de 6 ateliers, sur la mise au point d'une stratégie de justice transitionnelle et sur la prise en compte systématique des droits de l'homme
- Campagne de sensibilisation et fourniture d'un appui technique, dans le cadre de réunions mensuelles et de 4 ateliers, aux comités d'État sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, pour faciliter la mise en œuvre de leurs plans de travail et d'autres mesures visant à prévenir et réprimer la violence à l'encontre des femmes
- Organisation de 8 ateliers à l'intention des procureurs, des juges, du personnel médical, des membres des forces armées soudanaises, des responsables de l'application des lois (forces de police, membres des services nationaux de renseignement et de sécurité et gardiens de prison) et des mouvements, sur l'administration de la justice, les normes internationales relatives aux droits de l'homme et la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Publication de 2 000 manuels/brochures et 6 000 supports pédagogiques à l'intention des communautés locales sur les lois en vigueur au niveau des États et au niveau national et les instruments relatifs aux droits de l'homme
- Protection et promotion des droits de l'homme, lors de 15 missions extérieures par mois et de 120 visites de contrôle aux autorités locales compétentes pour lutter contre les violations des droits de l'homme et remédier aux problèmes soulevés à cet égard
- Établissement de 2 rapports accessibles au public sur la situation des droits de l'homme au Darfour
- Organisation de 4 ateliers à l'intention des services de maintien de l'ordre et d'autres parties prenantes pour les sensibiliser à la nécessité de mettre un terme à l'impunité et d'enquêter davantage, en particulier sur la violence sexuelle et sexiste
- Organisation de 3 ateliers avec des responsables des administrations publiques pour promouvoir l'adoption d'une démarche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de relèvement et de développement
- Mise en œuvre de 4 projets à effet rapide dans chaque secteur et à Zalengei pour promouvoir les droits économiques et sociaux
- Organisation de 6 sessions de formation par mois sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des organisations de la société civile, des institutions publiques et d'autres acteurs présents au Darfour
- Facilitation, dans le cadre d'échanges parrainés par la mission, des visites de 12 femmes parlementaires du Darfour à des parlements d'autres pays d'Afrique, pour promouvoir l'apprentissage des pratiques de référence en matière de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme sur le plan législatif et d'établissement de lois tenant compte des besoins des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Éliminer progressivement le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et les autres violations graves à l'encontre d'enfants

3.4.1 Plans d'action signés par les parties au conflit pour mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations graves dont les enfants sont victimes

### Produits

- Instauration d'un dialogue pour obtenir des parties au conflit qu'elles s'engagent à adopter des plans d'action afin de mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations graves dont les enfants sont victimes en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1881 (2009), 1882 (2009) et 1935 (2010) du Conseil de sécurité
- Présentation au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés de rapports bimestriels (tous les 2 mois) sur les violations dont les enfants sont victimes
- Organisation de réunions bimestrielles avec la direction des groupes armés pour négocier les projets de plan d'action requis à exécuter et collaborer à leur établissement

*Facteurs externes* : Le Gouvernement soudanais devra être acquis à la réforme des prisons et du secteur de la justice au Darfour et allouer les crédits budgétaires nationaux nécessaires. Le Parlement national devra poursuivre les réformes législatives et adopter des lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Des donateurs fourniront des fonds pour promouvoir l'état de droit, la gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Tableau 4

### Ressources humaines : composante 3 (état de droit, gouvernance et droits de l'homme)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Groupe de protection de l'enfance</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	4	–	6	18	6	30	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	18	6	25	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	–	(5)	–	–	(5)	
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	–	2	4	–	6	18	6	30	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	18	6	25	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	–	(5)	–	–	(5)	
<b>Groupe consultatif sur l'égalité des sexes</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	4	6	1	11	19	5	35	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	6	1	9	19	5	33	
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)	

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	-	4	6	1	<b>11</b>	19	5	<b>35</b>	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	-	2	6	1	<b>9</b>	19	5	<b>33</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(2)</b>	-	-	<b>(2)</b>	-	-	<b>(2)</b>	
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	13	54	1	<b>69</b>	84	33	<b>186</b>	
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	12	38	1	<b>52</b>	84	33	<b>169</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	<b>(16)</b>	-	<b>(17)</b>	-	-	<b>(17)</b>	
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	1	13	54	1	<b>69</b>	84	33	<b>186</b>	
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	1	12	38	1	<b>52</b>	84	33	<b>169</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	<b>(16)</b>	-	<b>(17)</b>	-	-	<b>(17)</b>	
<b>Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	10	9	4	<b>24</b>	31	-	<b>55</b>	
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	9	7	4	<b>21</b>	31	-	<b>52</b>	
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(3)</b>	-	-	<b>(3)</b>	
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

<i>I. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	10	9	4	<b>24</b>	31	–	<b>55</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	9	7	4	<b>21</b>	31	–	<b>52</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(3)</b>	–	–	<b>(3)</b>
<b>Total partiel (personnel civil)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	29	73	6	<b>110</b>	152	44	<b>306</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	24	51	6	<b>83</b>	152	44	<b>279</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(5)</b>	<b>(22)</b>	–	<b>(27)</b>	–	–	<b>(27)</b>
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	2	29	73	6	<b>110</b>	152	44	<b>306</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	2	24	51	6	<b>83</b>	152	44	<b>279</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(5)</b>	<b>(22)</b>	–	<b>(27)</b>	–	–	<b>(27)</b>
<i>II. Personnel fourni par les gouvernements</i>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11									<b>6</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12									<b>6</b>
<b>Variation nette</b>									–
<b>Total (I à II)</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11									<b>312</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12									<b>285</b>
<b>Variation nette</b>									<b>(27)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme dépenses de personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 27 (suppression de 5 postes P-4, 15 postes P-3 et 7 postes P-2)*

#### **Groupe de protection de l'enfance**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 5 (suppression de 1 poste P-4 et 4 postes P-3)*

91. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer cinq postes de spécialiste de la protection de l'enfance (1 poste P-4 et 4 postes P-3).

#### **Groupe consultatif sur l'égalité des sexes**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 2 (suppression de 2 postes P-4)*

92. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes (P-4) de spécialiste des questions d'égalité des sexes.

#### **Section des droits de l'homme**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 17 (suppression de 1 poste P-4, 9 postes P-3 et 7 postes P-2)*

93. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 10 postes (1 P-4 et 9 P-3) de spécialiste des droits de l'homme, ainsi que sept postes (P-2) de spécialiste adjoint des droits de l'homme.

#### **Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 3 (suppression de 1 poste P-4 et de 2 postes P-3)*

94. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste (P-4) de spécialiste des affaires judiciaires et deux postes (P-3) d'agent pénitentiaire.

#### **Composante 4 : coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement**

95. La MINUAD continuera de mener les activités couvertes par cette composante en partenariat avec le Gouvernement soudanais, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et ses organes subsidiaires compétents, l'administration locale, l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations d'assistance humanitaire, d'aide au relèvement et de développement, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour progresser vers la stabilisation et l'amélioration à long terme de la situation humanitaire au Darfour. Étant donné que l'exercice 2010/11 sera crucial pour la coordination des efforts entrepris en vue de faciliter l'apport de l'aide humanitaire et l'accès aux zones qui doivent être desservies ainsi que d'avancer sur la voie d'un relèvement rapide et de la mise en œuvre des retours volontaires, l'Opération continuera d'agir en liaison et en coordination avec le Gouvernement soudanais, en particulier. L'action humanitaire sera coordonnée par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action

humanitaire, qui en délèguera la responsabilité au Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire en poste au Darfour (installé dans les locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Al-Fasher).

96. La MINUAD entretiendra une liaison permanente avec la communauté humanitaire, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, sur toutes les questions pertinentes, notamment la fourniture de l'assistance humanitaire, la protection des civils, le retour des réfugiés et déplacés, le VIH/sida et les activités de relèvement rapide. Par l'intermédiaire de la Commission d'aide humanitaire et du Mécanisme conjoint de vérification, elle participera aux missions d'évaluation dans l'objectif de définir des solutions durables pour le retour des réfugiés et déplacés. Conformément aux accords existants avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle veillera chaque fois que nécessaire à la coordination de l'assistance aux villages du Darfour en situation d'extrême urgence. En outre, la MINUAD œuvrera, en étroite coordination et collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement, à renforcer la participation des femmes et leur émancipation économique. En collaboration avec le système des Nations Unies dans son ensemble et les autorités locales concernées, la MINUAD fournira un appui technique, dans la mesure de ses capacités, à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour. Elle fournira également un appui technique à l'intégration des questions liées au VIH/sida dans les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'aux stratégies de sensibilisation et de prévention du VIH/sida dans les programmes de formation et de renforcement des capacités de la police locale dans les camps de déplacés.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et programmes de relèvement économique et d'atténuation de la pauvreté au Darfour

4.1.1 Augmentation de la partie du budget national dévolue au Darfour consacrée aux activités de relèvement rapide (2009/10 : 0 %; 2010/11 : 25 %; 2011/12 : 50 %)

4.1.2 Augmentation du nombre de projets de relèvement et réadaptation financés par le Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et d'autres fonds (2009/10 : 0; 2010/11 : 10; 2011/12 : 20)

4.1.3 Augmentation de l'aide humanitaire apportée dans des zones du Darfour dont l'accès était précédemment interdit (2009/10 : 0 %; 2010/11 : 10 %; 2011/2012 : 25 % des villages de la zone du Djebel Marra)

---

*Produits*

- Prestation de conseils techniques à l'occasion des réunions mensuelles du Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires et participation au groupe de travail pour la stratégie d'action humanitaire et de développement au Darfour de son sous-comité chargé de la sûreté et de la sécurité
- Fourniture d'un appui technique à l'équipe de pays des Nations Unies et aux institutions spécialisées, lors de réunions bimensuelles, en matière de relèvement rapide et de reconstruction au Darfour

- Prestation de conseils techniques lors de réunions mensuelles consacrées à la mobilisation des ressources tenues à Khartoum avec le groupe des principaux donateurs
- Prestation de conseils techniques en vue de 4 évaluations effectuées conjointement par le Gouvernement soudanais, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies pour optimiser les interventions humanitaires, avec l'objectif de fournir un appui approprié en matière de sécurité et de logistique
- Maintien d'une liaison et d'une coordination quotidiennes concernant la sécurité de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales afin de faciliter l'accès de l'aide humanitaire
- Prestation de conseils, lors de consultations trimestrielles, aux organismes de développement des Nations Unies à propos de la sélection et de la conception de programmes d'aide socioéconomique aux femmes et à leurs communautés
- Fourniture d'un appui technique aux gouvernements des États par le biais d'une étude sur la planification et la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Participation à huit activités socioéconomiques locales dans les 3 États du Darfour et à Zalengei, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Possibilité pour les Darfouriens de vivre sans craindre les attaques et la violence, et pour les déplacés de retourner chez eux de leur plein gré et en toute sécurité

4.2.1 Réduction du nombre total de cas enregistrés d'incidents concernant la protection des civils (2009/10 : 2 400; 2010/11 : 1 800; 2011/12 : 1 200)

4.2.2 Augmentation du nombre de réfugiés et déplacés rentrant volontairement chez eux (2009/10 : 30 000; 2010/11 : 150 000; 2011/12 : 500 000)

4.2.3 Accord entre la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais au sujet des projets prioritaires de rapatriements, de réintégration et de relèvement rapide

*Produits*

- Mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide afin de protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences, avec la participation des groupes de femmes
- Prestation de conseils pour la définition de critères de sélection des candidats au retour volontaire, par une participation hebdomadaire et mensuelle au Mécanisme conjoint de vérification, et notamment par la fourniture d'une assistance à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de rapatriement ainsi qu'à la coordination des retours, l'inscription des volontaires à leur transport jusqu'à leur lieu de rapatriement
- Création dans chaque État et dans le sous-secteur de Zalengei d'un réseau de femmes pour la protection des civils, qui fasse des recommandations à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'améliorer la sécurité des femmes et des villages
- Lancement de 10 projets à effet rapide de mise en place des installations et infrastructures nécessaires dans les zones de retour
- Facilitation de la distribution de l'aide humanitaire au Darfour par l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que de leurs déplacements, grâce à une coordination hebdomadaire avec la Commission d'aide humanitaire et les acteurs concernés du Gouvernement soudanais dans le cadre du sous-comité chargé de la sûreté et la sécurité du Comité de haut niveau

- Fourniture d'une assistance technique au programme soudanais de lutte anti-sida, aux ministères de la santé des États et à l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'intégrer la lutte contre le VIH/sida dans les activités consultatives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les violences sexuelles et sexistes ainsi que l'état de droit et les prisons
- Exécution de programmes et de formation de renforcement des capacités de la police locale dans les camps de déplacés en matière de sensibilisation au VIH/sida dans le cadre des stratégies de prévention

*Facteurs externes* : Les donateurs investiront des fonds extrabudgétaires dans les activités de relèvement et de reconstruction ainsi que dans les mécanismes d'aide humanitaire. La situation en matière de sécurité dans la zone de la mission permettra de se déplacer librement.

Tableau 5  
**Ressources humaines : composante 4 (coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement)**

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Division de la stratégie de la protection et de la coordination (ancien Bureau de liaison pour les affaires humanitaires)</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	1	2	4	3	–	7
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	1	1	3	3	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
<b>Nombre d'emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2010/11</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Nombre d'emplois de temporaire proposés<sup>b</sup> 2011/12</b>									
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	–	1	–	1	2	4	3	–	7
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	–	1	–	1	1	3	3	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
<b>Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	7	18	–	25	20	12	57
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	7	13	–	20	17	12	49
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(5)	–	(5)	(3)	–	(8)
<b>Nombre d'emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2010/11</b>									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	-	7	18	-	<b>25</b>	20	12	<b>57</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	-	7	13	-	<b>20</b>	17	12	<b>49</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(5)</b>	-	<b>(5)</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(8)</b>
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	7	19	2	<b>29</b>	23	12	<b>64</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	7	14	1	<b>23</b>	20	12	<b>55</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(9)</b>
Nombre d'emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2010/11	-	1	7	19	2	<b>29</b>	23	12	<b>64</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2011/12	-	1	7	14	1	<b>23</b>	20	12	<b>55</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(9)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 6 (suppression de 5 postes P-2 et de 1 poste du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 3 (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux au Bureau du chef d'état-major)*

#### **Division de la stratégie de protection et de la coordination**

*Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 (suppression de 1 poste du Service mobile)*

97. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé que soit supprimé un poste d'assistant administratif (Service mobile).

### **Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement**

*Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes :  
5 (suppression de 5 postes P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes :  
3 (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux au Bureau du chef d'état-major)*

98. En raison de l'imprévisibilité de la situation en matière de sécurité, les déplacements des fonctionnaires sont soumis à des restrictions, d'où une diminution des montants prévus au titre des services de chauffeur. En conséquence, il est proposé d'ajuster l'effectif du groupe en supprimant deux postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le transfert d'un autre poste de ce type pour assister le chef de l'antenne de Zalingei, car les fonctions d'appui qu'ils remplissaient ne sont plus nécessaires.

99. En outre, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, on propose de supprimer cinq postes de spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2).

### **Composante 5 : appui**

#### **a) Appui**

100. La composante appui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice budgétaire, cette composante fournira des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients à l'appui de l'exécution du mandat de l'Opération en livrant les produits connexes et en améliorant la qualité des services tout en réalisant des gains d'efficacité. Elle appuiera tous les effectifs déployés, soit 260 observateurs militaires, 19 295 soldats, 2 660 membres des unités de police constituées, 3 772 policiers des Nations Unies ainsi que tout le personnel civil, soit 1 281 fonctionnaires recrutés sur le plan international (non compris les 8 agents transférés au Centre régional de services d'Entebbe), 3 378 agents recrutés sur le plan national (non compris les 3 agents transférés au Centre) et 616 Volontaires des Nations Unies. Cet appui couvrira les domaines suivants : la mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, la gestion du personnel, les soins de santé, l'entretien et la construction de bureaux et de logements, la mise en place et l'entretien de l'infrastructure informatique et télématique, les opérations aériennes, les transports terrestres, l'approvisionnement et le ravitaillement, et les services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

101. La MINUAD envisage, pour les militaires et les unités de police constituées, un plan de fourniture de rations sur la base de menus. Ce système introduit une certaine souplesse, tient compte des préférences alimentaires et permet un contrôle qui s'appuie sur l'apport calorique et non sur la quantité ou la valeur, qui servaient jusque-là de critères. L'Opération mettra en place un système de gestion du carburant (Retail fuel application), qui permettra de contrôler avec précision la consommation de carburant.

102. Il est proposé de transférer ou de supprimer un certain nombre de postes de la composante appui afin de faire face à l'augmentation des besoins liés aux activités de fond prescrites et du nombre de sites à couvrir, ainsi que pour faire face à l'alourdissement de la charge de travail liée au déploiement intégral de la mission envisagé pour l'exercice 2011/12. Il est proposé de créer, au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, un groupe chargé de veiller à ce que les recommandations et observations d'audit formulées par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes soient intégralement appliquées. Il est proposé d'accroître l'effectif de la Section des finances en vue de renforcer le dispositif de contrôle interne en répartissant les tâches et de réduire les délais de paiement des fournisseurs et de traitement des états de paie. En outre, compte tenu de facteurs tels que le profil particulier des maladies qui sévissent au Darfour, les conditions météorologiques, les problèmes de sécurité et les distances qui séparent les sites de déploiement, il est proposé de créer deux nouveaux dispensaires de niveau I dans les camps géants d'Al-Fasher et El Geneina.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Sensibilisation accrue des 19 295 soldats, des 260 observateurs militaires, des 3 772 policiers des Nations Unies, des 2 660 membres des unités de police constituées et des 5 275 membres du personnel civil (hormis les 11 civils redéployés au Centre régional de services d'Entebbe), ainsi que de la population du Darfour, afin de s'attaquer efficacement aux problèmes que pose le VIH/sida pour l'Opération

(Pourcentage des militaires, des policiers et du personnel civil informés des questions relatives au VIH/sida : 2010/11 : 100 %; 2011/12 : 100 %)

5.1.2 Amélioration du service des passagers, notamment fonctionnement efficace du nouvel aérogare à Al-Fasher (temps de traitement des passagers et des marchandises : 2009/10 : 30 minutes; 2010/11 : 30 minutes; 2011/12 : 15 minutes).

5.1.3 Réduction du nombre de cas de fraude sur les carburants (2009/10 : 3; 2010/11 : 1; 2011/12 : 0)

5.1.4 Diminution des prélèvements d'eaux souterraines, en augmentant l'approvisionnement en eau grâce à la gestion des eaux usées et à la collecte des eaux de pluie (2009/10 : 20 %; 2010/11 : 40 %; 2011/12 : 50 %)

---

---

*Produits*
**Amélioration des services**

- Reconfiguration de la flotte (5 hélicoptères de travail aérien en moins) du fait que l'Opération doit déployer tout son personnel et entrer dans sa phase de maintenance
- Mise en place d'un système électronique de gestion des demandes de transport pour améliorer les procédures de traitement des passagers et de manutention des marchandises
- Installation et fonctionnement d'un système électronique de contrôle de la consommation de carburant dans tous les sites de réception et de distribution
- Dans le cadre de l'initiative « Pour une ONU verte », plantation d'un million d'arbres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réduction de 20 % de la consommation de combustibles fossiles

**Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Services de déploiement, relève et rapatriement pour un effectif moyen de 19 295 militaires, dont 260 observateurs militaires, 3 772 policiers des Nations Unies et 2 660 membres des unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel entrant dans le cadre du soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage et fourniture de rations quotidiennes et d'eau dans 76 sites, pour un effectif moyen de 18 835 militaires et 2 660 membres d'unités de police constituées
- Administration d'un effectif moyen de 5 275 membres du personnel civil (non compris les 11 civils transférés au Centre régional de services d'Entebbe), soit 1 281 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 378 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 616 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandations quant aux mesures à prendre en cas de faute)

**Installations et infrastructure**

- Construction de toutes les installations de la MINUAD : camps militaires et de police, 36 bases d'opérations, 70 centres de police de proximité, 59 entrepôts, 16 ponts, 24 hélistations et 42 aires d'atterrissage dans toute la région du Darfour
- Construction de 28 puits artésiens et étude de 20 sites supplémentaires pour le forage éventuel d'autres puits, et construction d'un barrage en terre et de 3 *hafirs* pour stocker l'eau nécessaire aux bases d'opérations
- Exploitation et entretien de 70 puits artésiens, de 166 stations d'épuration appartenant à l'ONU dans 48 sites, de 156 stations de traitement des eaux usées et de réseaux de distribution d'eau et d'égouts dans 48 bases d'opérations
- Aménagement de 2 terrains de décharge dans 2 camps géants et 18 terrains de décharge contrôlée dans les bases d'opérations
- Construction de systèmes de collecte des eaux de toiture dans 4 camps géants et bureaux
- Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris services d'égouts et de voirie
- Exploitation et entretien de 1 953 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 495 appartenant aux contingents dans 48 sites
- Stockage et fourniture de 28,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 790 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 495 appartenant aux contingents

- Acquisition et entretien de matériel et fournitures pour un effectif moyen de 5 275 membres du personnel civil (y compris ceux occupant des postes de temporaire), 3 772 policiers des Nations Unies, 260 observateurs militaires et 460 officiers d'état-major

#### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 4 046 véhicules appartenant à l'ONU, dont 54 véhicules blindés, et de 6 045 articles d'atelier dans la zone de la mission
- Fourniture et stockage de 12,8 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 3 672 véhicules appartenant à l'ONU et 3 196 véhicules appartenant aux contingents
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport d'un effectif moyen de 5 275 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission

#### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 10 avions et de 33 hélicoptères, dont 9 appareils de type militaire, sur 42 sites dont 35 hélistations et 7 aéroports (Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Khartoum, El Obeid, Port Soudan et Entebbe)
- Fourniture et stockage de 40,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour transports aériens

#### **Transmissions**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellites couplé avec 3 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Services d'appui et d'entretien pour 73 microterminaux VSAT, 231 centraux téléphoniques et 130 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour un réseau radio comprenant 3 420 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 4 275 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 12 254 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence
- Services d'appui et d'entretien pour une station de radiodiffusion FM dans un studio de production d'émissions radiophoniques à Al-Fasher

#### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 419 serveurs, 6 367 ordinateurs de bureau, 2 038 ordinateurs portables, 1 781 imprimantes et 474 expéditeurs numériques dans 114 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 100 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans 114 sites
- Planification et mise au point d'un système d'information géographique devant permettre l'établissement de 10 000 cartes administratives, d'aide à la planification, topographiques et thématiques (en version imprimée et électronique) afin de répondre aux besoins opérationnels de la mission et de faciliter la conduite des opérations et la prise de décisions, et de 100 cartes topographiques à l'échelle 1/50 000 couvrant 72 000 km<sup>2</sup> de la région du Darfour-Sud. Le système aidera également à localiser 9 sites de forage de puits pour prélever les eaux souterraines
- 50 sessions de formation sur le système d'information géographique, le système de positionnement universel et la lecture de cartes à l'intention de 1 000 membres du personnel civil et militaire

#### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 6 dispensaires de niveau I, de 3 hôpitaux de niveau II et d'un hôpital de niveau III, ainsi que de 64 postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 74 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres organismes de l'ONU et la population civile locale en cas d'urgence

- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau IV (à Nairobi, à Doubaï et au Caire)
- Prestation de services concernant le VIH : gestion et exploitation de centres de services de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel et programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

### Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris dans 450 logements
- Organisation de 2 500 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la mission et formation initiale en matière de sécurité et de prévention des incendies pour tous les nouveaux membres de la mission

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et prestataires devront être en mesure de fournir les biens et services commandés. Les conditions de sécurité devront permettre de circuler librement dans la zone de la mission. Aucune activité ne devra avoir lieu qui soit susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	3	2	11	2	–	13
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	3	1	10	3	–	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
<b>Personnel temporaire</b>									
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	3	1	4	10	–	14
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	3	–	3	11	–	14
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	6	3	15	12	–	27
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	6	1	13	14	–	27
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	(2)	2	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	1	–	3	12	8	23
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	–	–	2	12	8	22

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	1	-	3	12	8	23
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	-	-	2	12	8	22
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
<b>Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	-	3	-	2	6	3	-	9
Nombre de postes proposés 2011/12	1	-	3	1	1	6	4	-	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	1	(1)	-	1	-	1
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	-	3	-	2	6	3	-	9
Nombre de postes proposés 2011/12	1	-	3	1	1	6	4	-	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	1	(1)	-	1	-	1
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	3	18	17	47	85	64	12	161
Nombre de postes proposés 2011/12	-	2	15	16	38	71	66	12	149
<b>Variation nette</b>	-	(1)	(3)	(1)	(9)	(14)	2	-	(12)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	3	18	17	47	85	64	12	161
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	15	16	38	71	66	12	149
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(3)	(1)	(9)	(14)	2	–	(12)
<b>Services administratifs</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	23	50	149	223	246	53	522
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	19	45	143	208	338	98	644
<b>Variation nette</b>	–	–	(4)	(5)	(6)	(15)	92	45	122
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	23	50	149	223	246	53	522
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	19	45	143	208	338	98	644
<b>Variation nette</b>	–	–	(4)	(5)	(6)	(15)	92	45	122
<b>Service de gestion des achats et des marchés</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	13	21	42	25	9	76
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	10	17	34	29	9	72
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	(4)	(8)	4	–	(4)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	13	21	42	25	9	76
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	10	17	34	29	9	72
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	(4)	(8)	4	–	(4)
<b>Service d'appui intégrés</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	29	73	309	412	1 107	271	1 790
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	24	57	225	307	1 049	226	1 582
<b>Variation nette</b>	–	–	(5)	(16)	(84)	(115)	(58)	(45)	(208)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	29	73	309	412	1 107	271	1 790
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	24	57	225	307	1 049	226	1 582
<b>Variation nette</b>	-	-	(5)	(16)	(84)	(105)	(58)	(45)	(208)
<b>Services des transmissions et de l'informatique</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	8	7	133	149	99	176	424
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	7	5	119	132	105	176	413
<b>Variation nette</b>	-	-	(1)	(2)	(14)	(17)	6	-	(11)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	8	7	133	149	99	176	424
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	7	5	119	132	105	176	413
<b>Variation nette</b>	-	-	(1)	(2)	(14)	(17)	6	-	(11)
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	6	38	150	195	721	-	916
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	6	37	146	189	723	-	912
<b>Variation nette</b>	-	(1)	-	(1)	(4)	(6)	2	-	(4)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	6	38	150	195	721	-	916
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	6	37	146	189	723	-	912
<b>Variation nette</b>	-	(1)	-	(1)	(4)	(6)	2	-	(4)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Total</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	9	101	202	813	1 126	2 279	529	3 934
Nombre de postes proposés 2011/12	1	7	87	174	690	959	2 329	529	3 817
<b>Variation nette</b>	–	(2)	(14)	(28)	(123)	(167)	50	–	(117)
Nombre de postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	3	1	4	10	–	14
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	3	–	3	11	–	14
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
<b>Total</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	9	101	205	814	1 130	2 289	529	3 948
Nombre de postes proposés 2011/12	1	7	87	177	690	962	2 340	529	3 831
<b>Variation nette</b>	–	(2)	(14)	(28)	(124)	(168)	51	–	(117)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 168 postes : suppression de 110 postes (11 P-4, 22 P-3, 6 P-2 et 71 postes d'agent du Service mobile), transformation de 49 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 8 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 4 postes d'agent du Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe et réaffectation de 1 poste D-1 au Bureau du chef d'état-major*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 51 postes (transformation de 49 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre régional de services d'Entebbe et réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de la police)*

#### **Équipe Déontologie et discipline**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

103. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont un financé au moyen

des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### **Groupe du VIH/sida**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)*

104. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste du VIH/sida adjoint de 1<sup>e</sup> classe (P-2).

### **Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette du nombre de postes (réaffectation de 1 poste P-3 du Bureau du Chef du Service de gestion des achats et des marchés et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

105. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion a pour responsabilité générale de veiller à la qualité de la gestion, de la gouvernance et de l'encadrement afin d'assurer une coordination efficace entre les sections technique et administrative de l'Opération ainsi que la fourniture de l'appui administratif et logistique nécessaire à la mise en œuvre du mandat de celle-ci. Il est également chargé d'élaborer des politiques et des procédures qui permettent d'établir des liens efficaces entre les composantes civile et militaire de l'Opération et d'assurer le bon fonctionnement d'une structure intégrée d'appui administratif et logistique pour les composantes civile et militaire.

106. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion est actuellement secondé par 1 assistant spécial (P-5), 2 fonctionnaires d'administration (P-4), 2 assistants administratifs (Service mobile), 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

107. Afin d'assurer une bonne coordination et d'apporter un appui rapide et efficace à toutes les parties prenantes, notamment au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba et au Siège de l'ONU, il est proposé, après examen de la composition et des attributions du Bureau, de renforcer l'effectif total approuvé en réaffectant un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) du Bureau du Chef du Service de gestion des achats et des marchés, qui deviendra un poste de coordonnateur (P-3). Le titulaire sera chargé de se tenir en contact régulier avec le personnel opérationnel, logistique et administratif des différents services fournissant un appui à l'Opération, de fournir des orientations générales et administratives conformes aux objectifs de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint, de suivre toutes les questions d'appui stratégique et opérationnel que pose l'Opération, d'appeler l'attention sur les questions potentiellement préoccupantes et de proposer les mesures correctives et les améliorations possibles. Étant donné l'importance et l'ampleur des services d'appui logistique et administratif requis pour assurer le déploiement sans heurt de

l'Opération, il est essentiel de disposer d'un responsable de la coordination au sein du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion.

108. Par ailleurs, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir un poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes (suppression de 10 postes (4 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile), transformation de 4 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, redéploiement de 1 poste D-1 au Centre régional de services d'Entebbe et réaffectation de 1 poste P-4 de la Section des achats)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre régional de services d'Entebbe)*

109. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission apporte un appui administratif, logistique et technique aux composantes militaire et de police civile, ainsi qu'aux autres services organiques de la composante civile de la MINUAD, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. En outre, le Bureau joue un rôle essentiel dans la mise en place, au quartier général et dans les secteurs de la MINUAD, d'un système de responsabilisation reposant sur des mesures et des décisions efficaces. Étant donné l'importance et l'ampleur des besoins de l'Opération sur le plan logistique et administratif, le Bureau devrait être doté d'une fonction spécifique de planification et de coordination pour que tous les éléments de l'appui concourent ensemble à assurer le niveau et la qualité de soutien voulus et que les questions transversales soient dûment traitées.

110. Il est donc proposé, après examen de la composition et de l'organisation des tâches du Bureau, de modifier l'effectif autorisé en réaffectant un poste de coordonnateur-spécialiste de la gestion des projets (P-4), de manière à officialiser les détachements qui permettent actuellement d'exécuter ces fonctions à titre temporaire, selon les besoins. Le titulaire déterminera la portée, les objectifs et les résultats attendus des projets indispensables à l'exécution du mandat de l'Opération. Il élaborera des plans de projet à grande échelle, suivra tous les aspects du déroulement de l'exécution des projets, y compris les échéances et les projets exécutés, recensera les problèmes éventuels et établira des plans d'intervention en cas d'urgence. Tout au long du cycle de vie des projets, le titulaire se tiendra en contact permanent avec tous les partenaires des projets et assurera une coordination transparente entre eux. Il est proposé de pourvoir le poste de coordonnateur-spécialiste de la gestion des projets (P-4) en réaffectant un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) de la Section des achats.

111. Par ailleurs, il est proposé de transférer le poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1) du Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour remplir les fonctions de chef du Centre régional de services d'Entebbe, et de réaffecter un poste

de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre régional de services pour remplir les fonctions de commis d'administration au Centre régional de formation et de conférences.

112. Enfin, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 4 postes P-4 (1 poste de fonctionnaire des finances, 1 poste de fonctionnaire du budget, 1 poste de fonctionnaire du Groupe de la Commission d'enquête et 1 poste de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks), 1 poste P-3 (fonctionnaire d'administration) et 5 postes d'agent du Service mobile (1 poste de fonctionnaire d'administration, 3 postes d'assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents et 1 poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks. En outre, il est proposé de convertir quatre postes d'agents du Service mobile (2 postes d'assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents, 1 poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks et 1 poste d'assistant administratif) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 15 postes (suppression de 25 postes (4 P-4, 9 P-3 et 12 agents du Service mobile); transformation de 9 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 3 postes (1 P-5 et 2 agents du Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe; et transfert de 22 postes du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 1 poste P-4, de 4 postes P-3 et de 17 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 92 postes (transfert du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 78 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, la réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de la police et la transformation de 9 postes en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 45 postes (transfert du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 45 postes de Volontaire des Nations Unies)*

113. La Section des finances est responsable au premier chef de la comptabilité financière de l'Opération. Entre autres fonctions, elle assure les contrôles financiers, tient à jour et gère les comptes de la mission, règle les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, gère les états de paie du personnel recruté sur le plan national et le versement de leurs indemnités journalières et administre les comptes bancaires de l'Opération en respectant scrupuleusement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. La Section est divisée en cinq

groupes fonctionnels : bureau du chef, comptabilité, paiements, états de paie et bureau du caissier. Il convient de régler un certain nombre de questions afin de pouvoir gérer plus efficacement les finances de l'Opération. Il s'agit donc de : a) renforcer le mécanisme de contrôle interne en améliorant la traçabilité des documents comptables, en surveillant les remises à verser à la MINUAD, en coordonnant les dommages et intérêts libératoires prévus par contrat, en liquidant les créances et les dettes, et en ajustant les comptes; b) éviter les interruptions des opérations courantes lorsque des fonctionnaires prennent les congés auxquels ils ont droit, c) réduire le temps de traitement des états de paie et des factures des fournisseurs.

114. En conséquence, après révision de la composition et des attributions de la Section, il est proposé de renforcer les effectifs approuvés en créant 5 postes d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est proposé, en particulier, de créer : un poste d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le Groupe de la comptabilité, dont le titulaire sera chargé de procéder à l'ajustement des comptes, d'en suivre la liquidation et de garantir un archivage en bonne et due forme des documents; deux postes d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le Groupe des paiements afin de lui permettre de traiter les factures dans les délais; et deux postes d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le Groupe des états de paie, afin de lui permettre de traiter les éléments relevant des agents de Police des Nations Unies et de garantir le déroulement sans accroc des opérations et la présentation dans les délais des rapports de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les cinq postes d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national) qu'il est proposé de créer proviendront de la réaffectation de cinq postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des centres de police de proximité de la Division de la police.

115. La Section des services généraux est responsable du traitement des dossiers relatifs aux réclamations et au contrôle du matériel, du courrier et de la valise diplomatique, de la reproduction des documents, de l'enregistrement et de l'archivage électronique, des services de conférence/traduction et d'interprétation et de la gestion des installations et des camps de transit. Dans le cadre de l'approche qui consistait à utiliser moins de ressources et à les associer pour obtenir de plus grandes synergies et une utilité optimale, l'ensemble des attributions de gestion des installations relevant de la Section des services généraux ont été transférées, en 2010/11, à la Section du génie et associées aux services de gestion des installations fournis et administrés par ladite section.

116. Toutefois, le transfert du Groupe de la gestion des installations à la Section du génie s'est révélé extrêmement difficile à mettre en œuvre du fait de la charge de travail de la Section liée aux projets de construction en cours et des problèmes de logistique et de sécurité rencontrés dans le déploiement du personnel de l'Opération. Pour garantir une structure plus efficace, plus rationnelle et plus solide, dotée d'attributions réalisables et gérables qui permettent d'effectuer les réalisations escomptées de la composante Appui, il est proposé de redéployer le Groupe de gestion des installations à la Section des services généraux. Dans le cadre de la structure proposée, la Section du génie continuera de concevoir et de mettre au point l'infrastructure; une fois ces étapes terminées, la gestion de l'infrastructure sera confiée à la Section des services généraux. Il est donc proposé de redéployer 145

postes (1 P-4, 4 P-3, 17 agents du Service mobile, 78 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 45 Volontaires des Nations Unies) de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs).

117. Il est proposé, en outre, de réaffecter au Centre régional de services d'Entebbe le poste de chef (P-5) de la Section des services généraux, qui deviendrait un poste de chef du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, et de réaffecter audit centre un poste d'assistant à la cession du matériel (Service mobile) et un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (Service mobile), qui deviendraient des postes d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des indemnités pour frais d'études.

118. Enfin, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 4 postes P-4 (1 assistant chargé des réclamations, 1 agent d'aide sociale et 2 agents chargés de la formation); 9 postes P-3 (1 spécialiste des questions administratives, 2 responsables des services généraux, 1 médecin, 1 pharmacien, 1 fonctionnaire des finances, 1 fonctionnaire chargé de la cession des matériels, 1 agent chargé de la formation et 1 conseiller du personnel); et 12 agents du Service mobile (2 administrateurs de base de données, 3 fonctionnaires chargés de la réception et de l'inspection, 3 assistants à la cession du matériel, 1 assistant (finances), 2 assistants (conseils au personnel) et 1 assistant chargé des services généraux). Il est également proposé de transformer 9 postes d'agent du Service mobile (1 assistant chargé des réclamations, 1 assistant rations, 1 assistant à la cession du matériel, 1 assistant chargé des ressources humaines, 2 assistants (conseils au personnel), 2 assistants financiers et 1 assistant administratif) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Service de gestion des achats et des marchés**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes (suppression de 2 postes P-3, transformation de 4 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 1 poste P-4 au Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion et de 1 poste P-3 au Bureau du Directeur de l'appui à la mission)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

119. Sur la base d'une étude des fonctions et attributions des Services et dans le cadre de la rationalisation des fonctions et des méthodes de travail du Service de gestion des achats et des marchés, il apparaît nécessaire de réajuster les effectifs du Bureau du Chef du Service de gestion des achats et des marchés et de la Section des achats. Il est donc proposé de réaffecter un poste de spécialiste des questions administratives (P-3) du Bureau du Chef du Service de gestion des achats et des marchés au Bureau de l'Adjoint au Représentant spécial conjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion. Il est également proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) de la Section des achats au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

120. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé d'abolir un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3). Il est également proposé de transformer 2 postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (Service mobile), 1 poste d'assistant aux achats (Service mobile) et 1 poste d'assistant administratif (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Services d'appui intégrés**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 105 postes (suppression de 59 postes (2 P-4, 7 P-3, 5 P-2 et 45 agents du Service mobile); transformation de 21 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; transfert du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 22 postes (1 P-4, 4 P-3, 17 agents du Service mobile) et la réaffectation de 3 postes (2 P-4 et 1 agent du Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 58 postes (transfert du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 78 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; la réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre régional de services d'Entebbe et la conversion de 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 45 postes (transfert du Groupe de la gestion des installations de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs), se traduisant par le redéploiement de 45 postes de Volontaires des Nations Unies)*

121. La Section du génie assure la direction administrative et technique générale des travaux de génie dans toute la zone de la mission. Une séparation claire des responsabilités entre les activités de construction et les gros travaux d'entretien, d'une part, et la gestion desdites installations, de l'autre, permettra d'obtenir une structure plus efficace, plus rationnelle et plus solide. Il est donc proposé de redéployer 145 postes (1 P-4, 4 P-3, 17 agents du Service mobile, 78 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 45 Volontaires des Nations Unies) de la Section du génie (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs).

122. En outre, il est proposé de redéployer 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) du Centre mixte des opérations logistiques, 1 poste de responsable du terrain d'aviation (P-4) et 1 poste de responsable météo (Service mobile) de la Section des transports aériens au Centre régional de services d'Entebbe, pour les transformer, respectivement, en postes de chef de bureau (P-4) et d'agent chargé des transports (P-4 et agent du Service mobile). Il est en outre proposé de réaffecter un poste d'assistant Génie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section Génie/eau et assainissement à la Section des indemnités pour frais

d'études du Centre régional de services d'Entebbe et de le transformer en poste d'assistant administratif.

123. Enfin, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes P-4 (fonctionnaire de l'approvisionnement en vivres), 7 postes P-3 (1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes, 1 responsable météo, 1 fonctionnaire de l'approvisionnement en vivres, 1 agent de la régulation des mouvements, 1 spécialiste de l'information géographique et 2 fonctionnaires des transports), 5 postes P-2 [1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes, 2 fonctionnaires chargés de la météo, 1 ingénieur associé et 1 spécialiste de l'information géographique (adjoint de 1<sup>re</sup> classe)] et 45 postes d'agent du Service mobile [4 assistants aux opérations aériennes, 3 responsables météo, 7 assistants Génie, 10 techniciens (eau et assainissement), 10 fonctionnaires chargés des transports et mécaniciens auto, 3 assistants au contrôle des mouvements, 2 assistants au soutien logistique, 5 fonctionnaires de l'approvisionnement en vivres et un 1 assistant (information géographique)]. Il est également proposé de transformer 21 postes d'agent du Service mobile (2 assistants au soutien logistique, 3 postes d'assistant (gestion des installations), 1 assistant aux fournitures, 5 assistants au contrôle des mouvements, 5 assistants aux transports et mécaniciens auto, et 5 assistants administratifs) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Services des transmissions et de l'informatique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 17 postes (suppression de 10 postes (1 P-4, 2 P-3 et 7 agents du Service mobile), transformation de 6 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Centre régional de services d'Entebbe)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

124. Il est proposé de réaffecter un poste d'informaticien (Service mobile) de la Section des technologies de l'information au centre régional de formation et de conférences du Centre régional de services, et de le transformer en poste de fonctionnaire chargé de la formation.

125. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes d'informaticien (P-4, P-3), 1 poste de responsable des télécommunications (P-3), 2 d'assistant aux télécommunications (Service mobile) et 5 postes d'informaticien (Service mobile). Il est également proposé de transformer 5 postes de technicien en télécommunications (Service mobile) et 1 poste d'informaticien (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Section de la sécurité et de la sûreté**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile; transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 1 poste D-1 au Bureau du Chef de cabinet)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

126. Le Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel au Darfour est dirigé par le Conseiller principal pour la sécurité du Représentant spécial conjoint (D-1), qui est chargé de fournir au Chef de la mission des conseils de sécurité stratégique et d'assurer le haut niveau de coordination nécessaire entre l'Opération, le pays hôte et tous les éléments en dehors du Gouvernement.

127. Le Conseiller en chef pour la sécurité (P-5) est chargé de l'établissement et du maintien du système de gestion opérationnelle de la sécurité, du Plan des Nations Unies pour la sécurité au Soudan, de la liaison avec les autorités locales pour toutes les questions relatives à la sécurité et de l'évaluation des menaces et de l'analyse des risques. Pour assurer l'efficacité globale des opérations au niveau de l'Opération, les attributions du Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel ont été associées à celles de la Section de la sécurité et de la sûreté et placées sous la supervision générale du Conseiller en chef pour la sécurité (P-5) au Darfour, mesure qui s'est révélée très efficace pour la gestion de l'ensemble des opérations de sécurité.

128. Il est donc proposé, dans le cadre d'une révision et d'une rationalisation, des méthodes de travail de la Section de la sécurité et de la sûreté, d'ajuster le tableau des effectifs de cette dernière, et notamment de réaffecter le poste de conseiller en chef pour la sécurité (D-1) au Bureau du Chef de cabinet.

129. Conformément à résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant spécial (P-3), 1 poste de technicien de la base de données sur les incidents (Service mobile) et 1 poste d'agent de sécurité (Service mobile). Il est également proposé de transformer un poste d'assistant de sécurité (Service mobile) et un poste de garde de sécurité (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **b) Centre régional de services d'Entebbe**

130. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services précise les indicateurs de succès et les produits pour les quatre missions de maintien de la paix qui bénéficieront des services du Centre pour les quatre projets initialement identifiés en vue de leur transfert au Centre : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, exploitation d'un centre régional de formation et de conférences, et exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

5.2 Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité

5.2.1 Réduction des délais requis pour les arrivées et les départs (2010/11 : 12 jours, 2011/12 : 2 jours)

5.2.2 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnités pour frais d'études (2010/11 : 5 mois, 2011/12 : 7 semaines)

5.2.3 Augmentation du nombre des participants aux travaux du Centre régional de formation et de

conférences (2010/11 : 2 000 participants,  
2011/12 : 3 000 participants)

5.2.4 Augmentation du nombre des vols régionaux  
coordonnés par le Centre de contrôle intégré des  
transports et des mouvements (2010/11 : 50,  
2011/12 : 100)

### Produits

- Contrôle des arrivées et des départs de 400 fonctionnaires
- Traitement de 4 500 demandes d'indemnités pour frais d'études
- Organisation de 80 séances de formation et conférences réunissant 3 000 fonctionnaires de missions régionales
- Coordination de 100 vols régionaux par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

Tableau 7  
Ressources humaines : Centre régional de services d'Entebbe

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
<b>Équipe du Centre régional de services</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	1	–	–	–	1	–	1
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11								
	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12								
	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	–	1	–	–	–	1	–	1
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	1	–	–	–	1	–	1
<b>Bureau d'enregistrement et de contrôle</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11								
	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12								
	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Indemnités pour frais d'études</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	2	2	1	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	2	2	1	3
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	2	2	1	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	2	2	1	3
<b>Centre régional de formation et de conférences</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	1	1	2	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	1	1	2	3
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	1	1	2	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	1	1	2	3
<b>Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements</b>								
Nombre de postes déployés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	3	-	1	4	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>3</b>	–	<b>1</b>	<b>4</b>	–	–	–
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	<b>3</b>	–	<b>1</b>	<b>4</b>	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>3</b>	–	<b>1</b>	<b>4</b>	–	–	–
<b>Total</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	<b>1</b>	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	–	<b>11</b>
Nombre de postes de temporaire déployés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total général</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	<b>1</b>	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	–	<b>11</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 8 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes*

131. Il est proposé de redéployer un total de 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en les transférant de la MINUAD au Centre régional de services d'Entebbe.

132. En conséquence, il est proposé de redéployer le poste de directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission (D-1) du Bureau du Directeur de l'appui à la mission en le transformant en poste de chef du Centre régional de services d'Entebbe.

133. Il est proposé de transférer un poste d'assistant à la cession du matériel et un poste d'assistant à la réception et à l'inspection de la Section des services généraux à la Section des indemnités pour frais d'études en les transformant en deux postes

d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), et de transformer le poste d'assistant Génie de la Section Génie/eau et assainissement en poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

134. Il est proposé de transformer 1 poste d'informaticien (Service mobile) de la Section des technologies de l'information, ainsi que 1 poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Directeur de l'appui à la mission en un poste de fonctionnaire chargé de la formation (Service mobile) et en deux postes de commis d'administration (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre régional de formation et de conférences.

135. Enfin, il est proposé de transformer le poste de chef de la Section des services généraux (P-5) en poste de chef du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Il est également proposé de transformer 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) du Centre mixte des opérations logistiques, ainsi que 1 poste de responsable du terrain d'aviation (P-4) et 1 poste de responsable météo (Service mobile) de la Section des transports aériens respectivement en postes de chef de bureau (P-4) et d'agent chargé des transports (P-4 et Service mobile).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	11 373,2	11 396,4	12 609,5	1 213,1	10,6
Contingents	443 487,6	520 581,1	517 227,7	(3 353,4)	(0,6)
Police des Nations Unies	150 889,6	168 188,5	181 240,9	13 052,4	7,8
Unités de police constituées	49 797,6	74 124,4	71 153,3	(2 971,1)	(4,0)
<b>Total partiel</b>	<b>655 548,0</b>	<b>774 290,4</b>	<b>782 231,4</b>	<b>7 941,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	189 354,2	261 836,5	208 080,5	(53 756,0)	(20,5)
Personnel recruté sur le plan national	51 876,1	65 731,7	49 501,1	(16 230,6)	(24,7)
Volontaires des Nations Unies	19 376,3	24 720,5	28 327,6	3 607,1	14,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 679,0	4 434,8	5 386,4	951,6	21,5
<b>Total partiel</b>	<b>265 285,6</b>	<b>356 723,5</b>	<b>291 295,6</b>	<b>(65 427,9)</b>	<b>(18,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	270,5	279,9	266,3	(13,6)	(4,9)
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	729,9	203,7	184,5	(19,2)	(9,4)
Voyages	9 927,9	4 486,1	4 684,9	198,8	4,4
Installations et infrastructures	214 881,7	223 259,0	181 327,4	(41 931,6)	(18,8)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Transports terrestres	36 298,6	32 302,9	27 417,2	(4 885,7)	(15,1)
Transports aériens	200 982,3	261 957,4	268 321,5	6 364,1	2,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	55 372,4	53 740,6	51 743,9	(1 996,7)	(3,7)
Informatique	26 190,8	23 590,6	21 298,6	(2 292,0)	(9,7)
Santé	21 041,6	26 931,5	21 280,5	(5 651,0)	(21,0)
Matériel spécial	6 829,8	8 120,2	8 119,2	(1,0)	(0,0)
Fournitures, services et matériel divers	50 499,7	38 241,7	46 577,4	8 335,7	21,8
Projets à effet rapide	3 996,5	4 000,0	4 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>627 021,7</b>	<b>677 113,6</b>	<b>635 221,4</b>	<b>(41 892,2)</b>	<b>(6,2)</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 547 855,3</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 708 748,4</b>	<b>(99 379,1)</b>	<b>(5,5)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	27 284,0	31 632,4	28 161,8	(3 470,6)	(11,0)
<b>Total net</b>	<b>1 520 571,3</b>	<b>1 776 495,1</b>	<b>1 680 586,6</b>	<b>(95 908,5)</b>	<b>(5,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 547 855,3</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 708 748,4</b>	<b>(99 379,1)</b>	<b>(5,5)</b>

## B. Contributions non budgétisées

136. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	965,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>965,1</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative de parcelles situées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, qui ont été fournies à titre gracieux par le Gouvernement soudanais.

## C. Gains d'efficacité

137. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes visant à réaliser des gains d'efficacité :

Catégorie	Montant (Milliers de dollars des États-Unis)	Initiative
-----------	---	------------

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (Milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	17 986,0	L'intégration du concept de centre d'appui intégré aux transports et aux déplacements dans les opérations aériennes de la mission a permis de faire l'économie de 2 avions (L-100 et IL-76) et de 5 hélicoptères (4 MI-35 et 1 MI-8MTV), ce qui a eu pour effet de réduire encore les dépenses d'affrètement (de 11 484 000 dollars pour les avions et de 5 602 000 dollars pour les hélicoptères)
<b>Total</b>	<b>17 086,0</b>	

## D. Taux de vacance de postes

138. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	17,4	12	10
Contingents	15,6	12	8
Police des Nations Unies	19,6	17	10
Unités de police constituées	30,0	16	10
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	28,6	25	15
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	43,5	30	30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	26,2	20	20
Volontaires des Nations Unies	28,7	25	20
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	18,8	20	10
Personnel recruté sur le plan national	58,3	20	25
Personnel fourni par les gouvernements	19,4	15	15

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

139. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes reposent sur l'expérience de l'Opération et tiennent compte des difficultés qu'elle éprouve à réunir et déployer du personnel en uniforme et à recruter du personnel civil.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

140. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables au matériel majeur (contrats de location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élèvent à 214 999 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	99 984,6
Unités de police constituées	20 129,6
<b>Total partiel</b>	<b>120 114,2</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	50 444,3
Communications	18 699,3
Santé	17 651,7
Matériel spécial	8 089,9
<b>Total partiel</b>	<b>94 885,2</b>
<b>Total</b>	<b>214 999,4</b>

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Coefficients applicables à la zone de la mission</b>			
Milieu extrême	2,6	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Intensité opérationnelle	3,8	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
<b>B. Coefficients applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0-3,0		

## F. Formation

141. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
------------------	----------------------

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	172,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 664,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 654,7
<b>Total</b>	<b>3 491,6</b>

142. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	417	706	585	119	374	367	56	120	50
Formation externe <sup>a</sup>	214	220	370	9	41	103	3	15	25
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>926</b>	<b>955</b>	<b>128</b>	<b>415</b>	<b>470</b>	<b>59</b>	<b>135</b>	<b>75</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

143. Le programme de formation mis au point pour l'Opération au titre de la période 2011/12 vise à améliorer les compétences en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel de quelque 1 500 participants, dont 955 personnes recrutées sur le plan international, 470 personnes recrutées sur le plan national et 75 militaires et agents de police. Son principal objectif est de renforcer les capacités fondamentales et techniques du personnel dans les domaines suivants : enquêtes et suivi de la situation concernant les droits de l'homme, méthodes d'information du public, désarmement, démobilisation et réintégration, sécurité, institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, sécurité aérienne et opérations aériennes, transports terrestres, services médicaux, sensibilisation au VIH/sida, eau et assainissement, technologies de l'information et des communications, gestion des ressources humaines, gestion financière et élaboration du budget.

144. Les moyens mis à disposition serviront à renforcer les capacités nationales conformément au mandat de l'Opération. Le budget 2011/12 prévoit 516 700 dollars pour la formation d'environ 6 300 agents de la police mobile et de la police du Gouvernement soudanais et 200 500 dollars à l'appui des institutions nationales et de la société civile dans le cadre de la composante relative à l'état de droit, à la gouvernance et aux droits de l'homme.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

145. Les prévisions de dépenses au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	4 975,0
<b>Total</b>	<b>4 975,0</b>

146. Le montant de 4 975 000 dollars prévu au titre des autres services comprend un appui au désarmement, à la démobilisation librement consentie et à la réinsertion de 5 500 ex-combattants, à raison d'un coût moyen de 635 dollars par personne pour couvrir les frais d'examen médical et de soutien psychologique, de conseil en matière de réorientation, de lot d'aide à la transition, de transport et de réinstallation. Un montant de 1,8 million de dollars a été prévu pour l'exécution d'un programme de création de revenus à fort coefficient de main-d'œuvre ayant vocation à aider à lutter contre le banditisme et la criminalité au sein des collectivités, y compris les camps de personnes déplacées.

147. Il est tenu compte du rôle que doit jouer l'Opération dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans le produit suivant, correspondant à la réalisation escomptée 2.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 5 500 ex-combattants, notamment par la fourniture de services adaptés – visites médicales, orientation et conseil, formation et indemnités de transition – et par la mise en œuvre de programmes de réinsertion et de lutte contre la violence au sein des collectivités.

## H. Services de détection des mines et de déminage

148. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	10 715,0
<b>Total</b>	<b>10 715,0</b>

149. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage permettront de financer les postes de temporaire recruté sur les plans international et national (2 250 700 dollars), des contrats pour l'inspection des routes, la neutralisation des explosifs et des munitions (6,5 millions de dollars), les frais de voyage (389 200 dollars) et des dépenses de fonctionnement diverses – achat de matériel et de carburant, assurance, entretien des véhicules et communications, frais d'administration et achat de

fournitures, notamment (818 200 dollars). Elles comprennent également un montant de 756 900 dollars destiné à couvrir les honoraires d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services.

150. Il est tenu compte du rôle que doit jouer l'Opération dans les activités de détection des mines et de déminage dans les produits suivants, correspondant à la réalisation escomptée 2.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Prestation de services relatifs aux mines : évaluations générales des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest; évaluations d'urgence des engins non explosés sur 390 kilomètres carrés; levé de 5 000 kilomètres de routes et de chemins susceptibles d'être minés, compte tenu de la poursuite des affrontements armés; démolition de 600 engins non explosés, l'objectif étant d'éliminer les risques d'explosion et d'encourager la liberté de mouvement de la population civile du Darfour; activités de sensibilisation aux risques inhérents aux engins non explosés à l'intention de 80 000 civils au Darfour résidant dans des zones concernées par les restes explosifs de guerre, en coordination avec l'UNICEF; mise en œuvre de programmes de formation de formateurs destinés à 260 enseignants et notables afin de disposer de personnes de référence chargées de la sensibilisation au danger des mines à l'échelon local dans les zones reculées du Darfour et de garantir que des activités de suivi soient menées dans ces zones.

## I. Projets à effet rapide

151. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

<i>Période</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (effectif)	3 996,5	206
1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (approuvé)	4 000,0	160
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (proposé)	4 000,0	160

152. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 (par. 6 de la section XVIII), la mission a procédé à une évaluation détaillée des besoins pour les projets à effet rapide. L'Accord de paix pour le Darfour est la première étape vers la fin de la violence au Darfour. La mission conduit une stratégie qui vise à régionaliser de plus en plus ses activités à cet effet. Dans le cadre de ce processus, il a été reconnu qu'un programme renouvelé de projets à effet rapide était essentiel au renforcement de la confiance, de l'appui et de la bonne volonté au sein des populations locales pour lesquelles on attend encore que la présence de la mission produise des effets positifs. L'apport de ces projets à l'intégration et à la cohésion sociales ainsi qu'aux infrastructures collectives permettra à la mission de mieux contribuer à la paix attendue au Darfour. L'évaluation a déterminé qu'on avait encore besoin d'activités visant à renforcer la confiance dans les collectivités locales et à consolider la relation établie entre les collectivités locales et l'Opération.

153. Au fil des ans, les projets à effet rapide ont joué un rôle important en facilitant l'exécution du mandat de la mission, en apportant des avantages tangibles à la population dans son ensemble et en favorisant la bonne marche du processus de paix. Malgré tous ces efforts, la situation au Darfour reste fragile. L'Opération entend poursuivre, conformément à son mandat, la mise en œuvre de projets à effet rapide en vue de combler les lacunes qui subsistent dans les domaines stratégiques. À court et moyen terme, les projets à effet rapide viseront à permettre une progression dans le processus national de relèvement, une amélioration de l'accès aux régions rurales et isolées, la consolidation des fonctions relevant de l'état de droit, la fourniture d'un appui aux autorités locales et à la société civile dans les domaines de l'éducation, de l'autonomisation des femmes, de la santé, de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la formation et du renforcement des capacités, et la création de possibilités d'emploi à court terme dans les collectivités vulnérables. À mesure que le processus de paix au Darfour progressera, les projets à effet rapide contribueront à la création d'un climat propice à renforcer la confiance, les personnes déplacées déjà revenues et la population facilitant le retour des personnes déplacées. Ces projets auront également pour effet d'intensifier la coopération avec les organisations non gouvernementales et d'offrir des avantages tangibles à une population qui attend des résultats immédiats.

## J. Ressources financières : Centre régional de services d'Entebbe

154. La part du montant des dépenses prévu au titre du Centre régional de services d'Entebbe, qui incombe à la MINUAD pour l'exercice 2011/12, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu (2011/12)</i>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	1 139,9
Personnel recruté sur le plan national	35,5
Volontaires des Nations Unies	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 175,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Consultants	–
Voyages	20,6
Installations et infrastructures	2 105,8
Transports terrestres	35,5
Transports aériens	–
Communications	25,0
Informatique	17,0
Santé	2,6
Matériel spécial	–

Fournitures, services et matériel divers	3,5
<b>Total partiel</b>	<b>2 210,0</b>
<b>Montant brut</b>	<b>3 385,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	148,9
<b>Montant net</b>	<b>3 236,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>3 385,4</b>

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

155. La terminologie uniformisée employée pour l'analyse de la variation des ressources dans le présent chapitre est définie à l'annexe I.B du rapport. Elle est identique à celle utilisée dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	1 213,1	10,6 %

#### • Gestion : moyens et produits revus à la hausse

156. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement de 20 observateurs militaires supplémentaires, les effectifs de ceux-ci passant de 240 pour l'exercice 2010/11 à 260 pour l'exercice 2011/12, ce qui reste dans la limite de l'effectif total autorisé pour l'Opération, à savoir 360 observateurs militaires et officiers de liaison; et par l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 10 % aux fins de l'estimation des dépenses contre l'application d'un taux de 12 % dans le budget 2010/11. Les prévisions de dépenses tiennent compte de l'augmentation de l'indemnité en cas de décès, qui est passée de 50 000 dollars à 70 000 dollars, en application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents militaires</b>	(3 353,4)	(0,6 %)

#### • Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

157. La variation est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires pour : a) les rations, en raison de la baisse du plafond des rations fraîches par personne et par jour, qui était de 13,36 dollars pour l'exercice 2010/11 contre 11,11 dollars dans le budget 2011/12, et de la baisse des frais d'acheminement, qui sont passés de 4,40 dollars à 3,51 dollars par personne et par jour, conformément aux dispositions du contrat en vigueur; b) les remboursements versés aux gouvernements fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur appartenant aux contingents en fonction du matériel effectivement déployé sur le

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

terrain; et c) les dépenses de fret et dépenses connexes liées au déploiement du matériel appartenant aux contingents, dont la plus grande partie est censée se trouver sur le théâtre des opérations avant le début de la période à l'examen.

158. L'écart est en partie contrebalancé par l'augmentation des crédits demandés au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard du coût des contingents, des frais de déploiement, de relève et de rapatriement en raison de l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 8 %, compte tenu des déploiements actuels, contre l'application d'un taux de 12 % pour l'exercice 2010/11, et de l'augmentation des frais de voyage pour un certain nombre de contingents en raison de l'absence de ressources aériennes spécialisées pouvant assurer leur relève en Afrique de l'Est. La variation est également imputable à l'augmentation des dépenses liées aux indemnités de subsistance (missions) du fait du déploiement d'officiers d'état-major supplémentaires, dont les effectifs passent de 410 pour l'exercice 2010/11 à 460 pour l'exercice 2011/12, ce qui reste dans la limite de l'effectif militaire total autorisé de 19 555 hommes, dont 360 observateurs militaires et officiers de liaison.

159. Les crédits demandés (517 227 700 dollars) serviront à couvrir les dépenses afférentes aux contingents (236 947 400 dollars), les frais de voyage relatifs à leur déploiement, leur relève et leur rapatriement (38 480 000 dollars), le remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents (99 984 600 dollars), le coût des rations (101 910 400 dollars) et les indemnités de subsistance (missions) des officiers d'état-major et des officiers de liaison, les indemnités de permission, les indemnités journalières et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ainsi que le fret et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (39 905 300 dollars).

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	13 052,4	7,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 10 % aux fins du calcul du montant estimatif des dépenses, compte tenu du déploiement des agents de la Police des Nations Unies au 31 décembre 2010 et des déploiements proposés pour 2011/12, contre l'application d'un taux de 17 % dans le budget 2010/11.

161. Cette augmentation est en partie compensée par un abaissement des frais de voyage prévus pour le déploiement et la relève des agents de la Police des Nations Unies, compte tenu de l'expérience passée de l'Opération, dans la mesure où une forte proportion d'agents de police vient de pays limitrophes.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(2 971,1)	(4,0%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

162. La variation s'explique principalement par la baisse des crédits demandés au titre des rations, en raison de l'abaissement du plafond des rations fraîches par personne et par jour, qui était de 13,36 dollars pour l'exercice 2010/11, contre 11,11 dollars dans le budget 2011/12, par la réduction des frais d'acheminement, qui

sont passés de 4,40 dollars à 3,51 dollars par personne et par jour, conformément aux conditions du contrat en vigueur, et par les remboursements versés aux pays qui fournissent des effectifs de police au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, en fonction du matériel effectivement déployé sur le terrain.

163. La baisse globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources prévues au titre du remboursement au taux standard du coût des unités de police constituées et des frais de voyage liés à leur déploiement, à leur relève et à leur rapatriement, en raison de l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 10 %, compte tenu des déploiements actuels, contre un taux de 16 % pour l'exercice 2010/11, et par l'augmentation des frais de voyage pour un certain nombre d'unités de police constituées en raison de l'absence de ressources aériennes spécialisées permettant d'assurer leur relève en Afrique de l'Est.

164. Les crédits demandés (71 153 300 dollars) serviront à couvrir les dépenses afférentes aux unités de police constituées (32 500 000 dollars), les frais de voyage relatifs à leur déploiement, à leur relève et à leur rapatriement (5 279 400 dollars), le remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents (20 129 600 dollars), le coût des rations (11 146 900 dollars) et les indemnités de permission, les indemnités journalières et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ainsi que le fret et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (2 097 400 dollars).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel international</b>	(53 756,0)	(20,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

165. La variation s'explique principalement par une baisse des crédits nécessaires pour couvrir les traitements du personnel recruté sur le plan international, ajustement de poste et dépenses communes de personnel compris, en raison de l'utilisation d'une méthode de calcul des dépenses pour l'exercice 2011/12 qui diffère de celle utilisée pour l'exercice 2010/11, en tenant compte des ajustements apportés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Les montants prévus au titre des traitements nets et des contributions du personnel sont calculés sur la base du barème des traitements en vigueur depuis janvier 2011, compte tenu de la proportion réelle de fonctionnaires avec charges de famille et sans charges de famille au 31 décembre 2009 et de l'application aux traitements nets du coefficient d'ajustement de janvier 2010, et déduction faite de l'indemnité personnelle de transition. Les dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international ont été estimées à 83,6 % des traitements nets (indemnité de poste comprise). Les estimations tiennent compte de la suppression ou de la transformation de 252 postes de personnel recruté sur le plan international. Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international.

166. Des crédits sont demandés pour les huit postes de personnel recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 4 agents du Service mobile) qui seront redéployés ou réaffectés au Centre régional de services, à Entebbe.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel national</b>	(16 230,6)	(24,7%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

167. La variation est principalement imputable à la baisse anticipée du taux de change de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis pendant l'exercice 2011/12.

168. Les prévisions de dépenses tiennent compte de la proposition d'ajouter 22 postes aux effectifs du personnel recruté sur le plan national, qui passent de 3 344 postes (dont 185 postes d'administrateur) à 3 366 (dont 185 postes d'administrateur). Elles tiennent compte de la transformation de 54 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, et de la suppression de 32 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national au sein de la Division de la police et du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement.

169. Des crédits sont prévus pour le redéploiement ou la réaffectation de trois postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national au Centre régional de services, à Entebbe.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	3 607,1	14,6 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

170. La variation est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %, alors qu'un taux de 25 % avait été utilisé pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11, et aux crédits supplémentaires demandés pour les indemnités pour congé de détente, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	951,6	21,5 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

171. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel recruté au niveau international du fait de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, alors qu'un taux de 20 % avait été utilisé pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11. Les prévisions de dépenses tiennent compte de la nouvelle méthode de calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, de la suppression d'un poste P-3 et de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(19,2)	(9,4%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

172. La variation s'explique avant tout par la baisse du nombre de consultants recrutés pour des missions de formation, qui passent de 16 pour l'exercice 2010/11 à 14, et l'emploi de consultants de régions limitrophes, limitant les frais de voyage aérien. Des crédits sont demandés pour l'emploi de consultants dans les programmes de formation suivants : protection des populations civiles, représentation des femmes dans les institutions publiques, renforcement de l'aptitude des femmes à exercer des responsabilités au niveau local, promotion de législations prioritaires relatives à la violence sexuelle et sexiste, lutte contre le VIH/sida et perfectionnement des compétences de base (Centre intégré de formation) telles que le souci du client, la négociation en situation de conflit, le règlement des différends et la gestion des ressources humaines et du personnel.

173. La variation s'explique également par la diminution des ressources demandées pour le recrutement de consultants autres que pour des activités de formation dans la mesure où l'Opération compte puiser dans ses ressources internes, lorsqu'elles existent, pour élaborer des stratégies et mener des projets spécifiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	198,8	4,4 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

174. La variation s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la mission. L'augmentation de 13 % de ces dépenses par rapport à l'exercice 2010/11 est imputable à l'exécution, par les différents bureaux, des produits prévus dans le cadre des composantes processus de paix, sécurité, primauté du droit, gouvernance et droits de l'homme. Les crédits doivent servir notamment à des missions de médiation pour parvenir à un règlement global du conflit au Darfour, en particulier au soutien à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation durant les pourparlers de paix et les consultations politiques y afférentes du processus de paix de Doha, et à l'organisation de réunions avec les différents partenaires régionaux et internationaux du processus de paix au Darfour, aux visites préalables au déploiement et à l'organisation de conférences sur les questions pénitentiaires.

175. Une augmentation de 2,6 % des crédits alloués aux voyages liés aux formations a été demandée pour assurer la formation du personnel de la MINUAD dans des domaines tels que la primauté du droit, les technologies de l'information et des communications, les services médicaux, les achats, les transports, l'approvisionnement, l'ingénierie, l'aviation, la sensibilisation au VIH/sida, la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion du personnel.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructure</b>	(41 931,6)	(18,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

176. La variation est principalement imputable à la baisse des crédits demandés au titre : a) des services de construction en raison de l'achèvement prochain des projets pluriannuels; b) de l'acquisition de matériel connexe, comme des installations préfabriquées, des réservoirs d'eau et des fosses septiques, du matériel électrique et des générateurs ainsi que du matériel et des fournitures pour la défense des périmètres, puisque l'essentiel sera acquis avant le début de l'exercice budgétaire; et c) des remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents militaires et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, conformément aux mémorandums d'accord signés et compte tenu du matériel effectivement déployé sur le terrain.

177. Les prévisions de dépenses pour les services de construction tiennent compte des investissements considérables qui ont été financés ces dernières années et de la stratégie de l'Opération consistant à employer des ressources internes et des moyens militaires. En conséquence, les prévisions de dépenses ont été établies en fonction des travaux restant à réaliser dans le cadre du plan de génie civil des camps des militaires et des unités de police constituées (15,9 millions de dollars) pour permettre le déploiement intégral de la MINUAD, de la construction des centres de police de proximité restants (2,0 millions), de la construction et de la réparation des principales infrastructures au Darfour, comme les routes, les ponts, les aires de stationnement, pistes d'atterrissage et voies de circulation des trois principaux aéroports du Darfour, et les hélistations (10,0 millions), ainsi que des travaux et activités liés au programme de l'Opération relatif à la production et la conservation d'eau (6,0 millions).

178. La baisse globale des dépenses prévues pour l'exercice est contrebalancée en partie par des demandes de crédits supplémentaires pour : a) l'achat de carburants et lubrifiants en raison de l'augmentation de la consommation de diesel, qui devrait atteindre 28,5 millions de litres pour faire fonctionner 1 285 générateurs (dont 495 appartenant aux contingents) alors qu'elle était de 24,4 millions de litres pour 578 générateurs (dont 239 appartenant aux contingents) pour l'exercice 2010/11, et de l'augmentation du prix du litre de carburant, qui passe de 1,24 dollar pour le budget 2010/11 à 1,30 dollar; b) les services de sécurité, en raison de l'augmentation des ressources nécessitées par les bureaux de la MINUAD à Port-Soudan, El Obeid, Addis-Abeba et Khartoum suite aux marchés passés avec des fournisseurs locaux et pour assurer le soutien logistique autonome de 300 membres du personnel de sécurité armé fournis par le Gouvernement soudanais, à raison de 8 dollars par personne et par jour, alors que leur nombre était de 202 pour l'exercice 2010/11; et c) l'acquisition et le remplacement de matériel de purification d'eau pour s'assurer que l'eau fournie aux contingents est propre à la consommation et à la cuisson, et désinfectée pour d'autres usages, ce qui permettra à terme de réduire la dépendance aux achats en masse auprès des fournisseurs locaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(4 885,7)	(15,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

179. La variation s'explique avant tout par la baisse des crédits demandés au titre de l'achat de véhicules et de matériel pour les ateliers de réparation étant donné que les principales acquisitions auront lieu avant le début de l'exercice budgétaire. Des

crédits sont inscrits pour le remplacement de neuf camions dont la durée de vie, tant en nombre d'années qu'en kilométrage, est arrivée à son terme ou qui ont été endommagés en raison du mauvais état des routes, l'acquisition de 400 nouveaux systèmes CarLog et du logiciel correspondant et le remplacement de 150 anciens modèles pour améliorer la surveillance et l'entretien de la flotte de véhicules de l'Opération, et le remplacement des outils et du matériel des ateliers qui sont cassés, inutilisables ou perdus.

180. La baisse des dépenses prévues est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés pour l'achat de carburants et de lubrifiants en raison de la hausse prévue de la consommation de carburant, qui devrait passer de 12,5 millions de litres à 12,8 millions, compte tenu de l'expérience passée de l'Opération, et de la hausse du prix du carburant, qui passe de 1,24 dollar à 1,30 dollar par litre.

	<i>Variation</i>	
<b>Transport aérien</b>	6 364,1	2,4 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

181. La variation s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères du fait de la hausse des coûts garantis des transports aériens dans les nouveaux marchés passés pour le déploiement de 33 hélicoptères (38 hélicoptères avaient été déployés en 2010/11). En outre, compte tenu du déploiement actuel, les prévisions de dépenses liées à la location et à l'exploitation d'aéronefs ne comprennent pas d'abattement pour délais de déploiement alors que le taux appliqué était de 6 % en 2010/11.

182. La variation est en partie compensée par la réduction des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'avions en raison de la suppression de deux avions durant l'exercice 2011/12, et des besoins en carburants et lubrifiants correspondants, et au titre de l'achat du matériel et des fournitures nécessaires pour l'extension de l'aéroport et les opérations aériennes, ceux-ci ayant déjà été achetés durant l'exercice 2010/11. Dans cette dernière catégorie, des crédits ont été demandés au titre du remplacement de cinq trousseaux de secours en cas de catastrophe et de l'achat de fournitures supplémentaires (manches à air et batteries) et de manuels d'aviation de base.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(1 996,7)	(3,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

183. La variation est principalement imputable à la baisse des crédits demandés pour l'acquisition de matériel de communication, opération qui devrait se conclure en grande partie durant l'exercice 2010/11. Des crédits seront inscrits pour l'acquisition de 160 systèmes de production d'énergie solaire pour les zones reculées, de 3 microstations terriennes et de 760 radios portatives de communication en réseau pour l'extension et l'actualisation du système afin qu'il réponde aux normes régissant la transmission de données et de la voix et pour le remplacement du matériel de communication vétuste, dont 11 centraux téléphoniques, 300 téléphones numériques et 65 stations fixes qui ont excédé leur durée de vie normale, et 2 terminaux de visioconférence.

184. La baisse globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par des demandes de crédits supplémentaires pour : a) les services d'appui aux communications pour 60 membres du personnel recruté sur le plan international, alors qu'ils étaient 50 dans le budget 2010/11, pour soutenir le développement de l'infrastructure de communications de l'Opération, en particulier dans les zones de déploiement reculées; b) les remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents; c) les pièces de rechange en raison de l'accroissement des moyens matériels présents dans la zone de la mission par rapport aux exercices budgétaires précédents; et d) les services d'information pour appuyer des actions de proximité, en particulier celles liées au VIH/sida, à la problématique hommes-femmes, à la protection de l'enfant, aux affaires civiles, aux droits de l'homme et à la primauté du droit.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(2 292,0)	(9,7%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

185. La variation est principalement imputable à la baisse des crédits demandés pour l'acquisition de matériel informatique, opération qui devrait se conclure en grande partie durant l'exercice 2010/11. Des crédits sont inscrits pour le remplacement d'un nombre important d'ordinateurs, d'écrans, d'ordinateurs portables et d'unités d'alimentation non interruptibles qui sont en fin de durée de vie utile, pour le remplacement du matériel endommagé (surtout pendant le transport) et pour l'augmentation de la capacité de stockage de données dans le cadre du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

186. La baisse globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par des demandes de crédits supplémentaires au titre : a) des services d'appui pour 60 membres du personnel recruté sur le plan international, alors qu'ils étaient 50 dans le budget 2010/11, en vue du développement de l'infrastructure de l'Opération, en particulier dans les zones de déploiement reculées; et b) des pièces de rechange en raison de l'accroissement des moyens matériels présents dans la zone de la mission par rapport aux exercices budgétaires précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(5 651,0)	(21,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

187. La variation est principalement imputable à la baisse des achats de matériel médical, dont le financement était déjà inscrit dans le budget 2010/11, et à la baisse des dépenses relatives au soutien logistique autonome, conformément aux mémorandums d'accord conclus, à l'expérience récente de l'Opération et au matériel actuellement déployé sur le terrain.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	8 335,7	21,8 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

188. La variation est principalement imputable à l'accroissement des crédits demandés au titre : a) des frais bancaires et des frais d'opération en dehors de Khartoum dans la mesure où l'Opération continue de s'étendre et de déployer du personnel (4,4 millions de dollars), sur la base du volume d'opérations passé; b) de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration de membres des groupes armés, les crédits ouverts à ce titre ayant été calculés sur la base de 5 500 ex-combattants, contre 4 000 pour l'exercice 2010/11, de la prise en charge d'activités d'information et de mobilisation à l'échelon local par l'organisation d'ateliers et de programmes de formation à la sensibilisation, et de l'exécution d'un vaste programme de lutte contre la criminalité visant à offrir un emploi rémunéré à la jeunesse locale à risque, y compris dans les camps de déplacés (2,4 millions de dollars); et c) des services de déminage (0,9 million de dollars).

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

189. L'Assemblée générale est appelée, concernant le financement de l'Opération, à :

a) Ouvrir un crédit d'un montant de 1 708 748 400 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mettre en recouvrement un montant de 142 395 700 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2011;

c) Mettre en recouvrement, si le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de l'Opération, un montant de 1 566 352 700 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 30 juin 2012, à raison de 142 395 700 dollars par mois.

#### **V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/285 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne**

##### **A. Assemblée générale**

Questions transversales

(Résolution 64/269)

---

*Décision/demande*

*Mesures prises*

---

#### **Section I : présentation du budget et gestion financière**

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)

Mesure appliquée. On trouvera des précisions aux sections I. B et II. C du présent rapport.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)

Les prévisions de dépenses se fondent sur les objectifs opérationnels et stratégiques de l'Opération, comme indiqué dans les hypothèses retenues pour la planification des ressources (voir sect. I. B du présent rapport).

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)

L'importance du montant des engagements annulés d'exercices antérieurs s'explique par des retards enregistrés dans la livraison de biens et services, l'instabilité des conditions de sécurité, l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies utilisées pour la facturation et la surestimation des engagements. L'on a depuis acquis une certaine expérience de la question et l'on s'est familiarisé avec les conditions dans lesquelles l'Opération se déroule. Il sera tenu compte des enseignements tirés de cette expérience de sorte à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à estimer correctement les engagements.

## Section VI : stratégie globale d'appui aux missions

Prie le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services et dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et postes de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les coûts correspondants (par. 23)

Mesure appliquée. On trouvera des précisions à la section II. J du présent rapport.

## Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(Résolution 64/285)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 10)

Les projets de budget de la MINUAD sont établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (voir sect. I. B du présent rapport).

Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que tous les membres du personnel respectent scrupuleusement les procédures de sécurité en vigueur (par. 12)

La MINUAD continue de veiller à ce que tous les personnels civils, observateurs militaires et membres des unités de police nouvellement arrivés suivent le stage obligatoire de formation à la sécurité avant le déploiement afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux questions de sécurité. Elle actualise

*Décision/demande**Mesures prises*

périodiquement les informations sur la sécurité dans la zone de la mission. Elle s'assure aussi, par l'intermédiaire de la police militaire, que le personnel respecte le couvre-feu. Elle a de plus fait en sorte que les installations et les locaux d'hébergement destinés au personnel, y compris les personnels militaires et de police, répondent aux normes minimales recommandées de sécurité opérationnelle et qu'ils soient protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des gardes ayant reçu une instruction appropriée, dont elle prend les services à sa charge. Enfin, les membres des unités de police constituées et des unités de la police soudanaise effectuent ensemble et périodiquement des patrouilles de surveillance de la sûreté des principaux locaux d'hébergement et installations des personnels de la MINUAD.

Prie en outre le Secrétaire général de présenter dans les projets de budget suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles (par. 16)

Mesure appliquée. On s'est efforcé, dans le présent rapport, de justifier adéquatement les ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Questions transversales

(A/64/660)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

En ce qui concerne la présentation du budget, la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues, mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

On trouvera à la section I. B du présent rapport un exposé justificatif complet dans lequel sont clairement présentés les crédits demandés ainsi que leur lien avec les besoins opérationnels.

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. [...] Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les

On trouvera aux sections I. B et II. B du présent rapport une description des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation.

projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées. Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée

Mesure appliquée dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget 2009/10 ainsi que du présent rapport. La MINUAD présente désormais mieux les gains d'efficacité qu'elle a obtenus et elle donne aussi des informations sur d'autres composantes dont elle n'avait pas, jusque-là, rendu compte. Elle recherche par ailleurs les moyens de présenter les gains d'efficacité opérés par les sections organiques afin de rendre aussi compte de diverses autres composantes.

Mesure appliquée à compter du rapport sur l'exécution du budget 2009/10

La MINUAD passe en revue les règles et procédures afin de donner suite à cette recommandation. Elle garde la question à l'étude et elle avance dans l'application de cette recommandation.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ces efforts importants dans le domaine du déminage, et l'engage à rechercher les moyens de faciliter la diffusion d'informations pertinentes auprès du public (par. 71).

L'Organisation met en place un nombre croissant de mesures pour atténuer l'impact des missions sur l'environnement des pays hôtes. [...] Le Comité relève en outre que la MINUAD produira son électricité en recourant à l'énergie solaire plutôt qu'aux combustibles fossiles. Le Comité prend note de ces éléments et espère qu'il sera fait état des résultats obtenus dans les rapports des missions sur l'exécution du budget 2010/11 (par. 72).

La MINUAD instituera et facilitera la diffusion auprès du public des informations relatives aux opérations de déminage; à cet effet, elle aura recours, outre aux réunions-débats, aux organes d'information, aux médias électroniques et à des émissions de radio. Elle diffusera par ces moyens des informations sur les mines, les restes explosifs et les engins non explosés. Elle continuera, dans le cadre de ses opérations de sécurité et par l'intermédiaire du Groupe de lutte antimines, à mener des opérations de déminage dans les zones polluées par des restes explosifs, à assurer les opérations d'urgence concernant les engins non explosés, à réaliser des évaluations générales du danger lié à la présence d'explosifs, à effectuer des levés de routes, à désamorcer des engins qui risquent d'exploser et à sensibiliser par des cours sur l'éducation au risque les populations du Darfour en danger; enfin, elle intensifiera ses activités d'évaluation, de levé et de déminage dans les villages ainsi que dans les nouvelles bases d'opérations, l'objet étant de réduire l'incidence des blessures par engins non explosés parmi les civils et de pouvoir atteindre de nouvelles zones en toute sûreté.

La MINUAD a pris note de cette recommandation et elle veillera à ce que ces informations figurent clairement dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

### Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/64/660/Add.13)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif insiste sur le fait que la MINUAD devrait tirer les leçons qui s'imposent de son expérience passée en matière financière et affiner ses prévisions budgétaires (par. 11).

La MINUAD a une meilleure connaissance des conditions dans lesquelles elle opère et elle est parvenue à prendre en compte les enseignements tirés de l'expérience pour affiner ses prévisions budgétaires. Soucieuse de continuer à améliorer ces dernières, elle poursuivra sur cette voie de sorte à établir des

Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent, par essence, en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et les sous-utilisations de crédits, qui peuvent découler de l'exécution tardive ou de l'inexécution d'activités programmées (voir A/63/746, par. 16, et A/64/660, par. 20) (par. 12).

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les demandes (d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité) en souffrance soient réglées rapidement (par. 15).

Le Comité consultatif recommande que des informations à jour sur la coordination et la collaboration entre les deux institutions (l'Union africaine et l'ONU) figurent dans le prochain projet de budget de la MINUAD (par. 26).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'apporter d'autres améliorations à la formulation des indicateurs de résultats (par. 28).

Le Comité consultatif se félicite de la décision prise par le Secrétaire général [établissement de contacts [...] afin de trouver et d'attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus de différentes ethnies et communautés, et cela au Darfour même (A/64/685, par. 30)], qui contribuera au renforcement des capacités nationales. Le Comité souhaite que les

prévisions exactes.

Mesure appliquée dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget 2009/10 et dans le présent rapport. La MINUAD continuera de veiller à ce que cette distinction soit prise en compte dans tous les budgets et rapports d'exécution y relatifs.

Comme l'Assemblée générale le lui a demandé, le Secrétariat fait tout son possible pour régler les demandes d'indemnisation dans les trois mois réglementaires. Toutefois, certains dossiers ne peuvent être clos dans ce laps de temps, leur traitement restant en suspens dans l'attente : a) de la confirmation par la mission sur le terrain que le décès ou l'invalidité est imputable à l'exercice de fonctions officielles; ou b) de renseignements complémentaires, demandés par la Division des services médicaux aux États Membres, confirmant la nature de l'invalidité permanente; ou c) de la confirmation, par le médecin traitant, que le traitement a été administré dans son intégralité et que tous les progrès possibles ont été faits, ce qui permet alors de déterminer la perte permanente de l'usage. Il est indispensable d'obtenir ces pièces, dans la mesure où le Règlement financier et les règles de gestion financière exigent que tout paiement soit justifié.

Le bureau des Nations Unies à Addis-Abeba est chargé de coordonner l'étroit partenariat entre l'ONU et l'Union africaine concernant les questions relatives à la paix et la sécurité en Afrique. La MINUAD, pour sa part, coordonnera les activités d'ordre politique, militaire et diplomatique nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

La MINUAD a pris note de cette recommandation. Elle a, dans son rapport sur l'exécution du budget de 2009/10, étendu et amélioré la formulation des indicateurs de résultats et elle mettra au point de nouveaux indicateurs pour rendre compte des résultats qu'elle a obtenus.

À la suite de la campagne d'information qu'elle a menée à l'échelon local d'octobre 2009 à février 2010, la MINUAD a reçu 22 546 candidatures; après en avoir étudié 18 293 à ce jour, elle a inscrit 1 673 candidats (dont 315 femmes) sur la liste des personnes qualifiées pour divers groupes professionnels. Aux fins de la sélection aux postes demeurant vacants, les directeurs

résultats de cette initiative soient inclus dans le prochain projet de budget de la MINUAD (par. 41).

Le Comité souligne l'importance d'une pleine coordination entre la MINUAD, la MINUS et l'équipe de pays, étant donné que le mandat des deux missions de maintien de la paix comprend la protection des activités humanitaires, tandis qu'il n'existe qu'une équipe de pays au Soudan. Le Comité s'attend à ce que le reclassement du poste de chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires à la MINUAD facilite le processus de coordination et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet dans le contexte du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2011/12 (par. 47).

Le Comité consultatif espère que les résultats de cet

de programme ont reçu pour instruction d'accorder, à qualifications égales, la priorité au recrutement de femmes et de membres de communautés sous-représentées.

La MINUAD mènera des campagnes d'information dans l'ensemble des secteurs et des bases d'opérations afin de trouver et attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus des différentes ethnies et communautés, et cela, au Darfour même. Ce travail de prospection consistera à informer les populations locales des possibilités d'emploi et des démarches à accomplir pour faire acte de candidature, l'objectif étant de constituer une liste fiable de candidats venus d'horizons très divers, dont les directeurs de programme pourront tirer des listes restreintes, afin de pourvoir plus rapidement les postes vacants concernant le personnel recruté sur le plan national.

Comme indiqué dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12, les activités de la MINUAD seront étroitement coordonnées avec celle de la MINUS. Sont ici visées celles relatives à la conduite du référendum national prévu pour janvier 2011 et celles qui y feront suite – telle que la démarcation de la frontière dans certaines parties du Sud-Darfour, conformément à l'Accord de paix global – les consultations, l'échange d'informations sur la situation politique nationale en ce qu'elle est susceptible d'avoir des incidences sur la situation au Darfour, la gestion de la sécurité, l'information sur des sujets d'intérêt ou d'effort communs, l'appui au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, le renforcement des capacités et autres activités liées à la police et aux institutions judiciaires et pénitentiaires, la promotion des droits de l'homme, la protection de l'enfance, l'égalité des sexes, le relèvement rapide et la reconstruction.

Le Groupe des politiques stratégiques pour le Darfour, l'Équipe de planification stratégique pour le Darfour et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité se composent de représentants de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies; elles constituent les principaux dispositifs de liaison et de coordination interorganisations en vue de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré pour le Darfour ainsi qu'en matière de sécurité.

On trouvera de plus amples renseignements sur la question aux sections I.C et I.D du présent rapport.

Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination sera,

examen complet (des fonctions et des responsabilités du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, en particulier, et de la présence de paix et de sécurité des Nations Unies à Addis-Abeba, en général, visant à intégrer l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine) trouveront place dans le contexte du prochain projet de budget (par. 49).

Étant donné l'ampleur des ressources budgétisées pour les activités de construction de la MINUAD, ainsi que les retards constants dans la réalisation des projets de construction de la MINUAD pour des raisons de sécurité, le Comité consultatif souligne que des mesures de contrôle appropriées devraient être mises en place pour que les projets de construction puissent être exécutés de manière efficiente et en temps opportun (par. 54).

Le Comité consultatif souligne que des gains d'efficacité devraient être obtenus grâce à l'installation des dispositifs CarLog et du logiciel connexe afin d'assurer le suivi et l'entretien efficaces des véhicules de la MINUAD et que cette question devrait trouver place dans le prochain document budgétaire de la MINUAD (par. 55).

Le Comité consultatif s'inquiète de la forte augmentation des dépenses prévues à cette rubrique pour l'exercice 2010/11 (par. 62).

Le Comité consultatif renouvelle sa recommandation tendant à ce que la MINUAD analyse l'efficacité des mécanismes de coopération en place. Les résultats de cette analyse devraient être présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 (par. 66).

comme auparavant, le principal dispositif d'échanges entre la MINUAD et l'Union africaine. Il a pour objet de faciliter l'échange d'informations et la communication entre l'Union africaine et l'Opération et pour ce qui a trait aux activités de cette dernière. Le Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba, nouvellement créé, se chargera de lui prêter un appui administratif.

Une étude approfondie des effectifs de ce dispositif sera réalisée au cours de l'exercice 2011/12 et les résultats en seront communiqués dans les prévisions financières pour l'exercice 2012/13.

La Section de la gestion des marchés contrôle et supervise les chantiers de construction afin de veiller à ce que les travaux s'achèvent dans les délais. Les retards enregistrés s'expliquent essentiellement par la situation en matière de sécurité et la pénurie de personnel qualifié. La MINUAD passe toutefois à la vitesse supérieure et elle a, à cet effet, accordé une bien plus grande place à la réalisation de certains projets par des moyens internes et amélioré des fonctions de supervision, l'objet étant d'écourter les retards et surmonter la pénurie de moyens extérieurs.

Le dispositif CarLog et le logiciel connexe sont en cours d'installation, mais il se peut qu'on n'en ait pas encore vu se matérialiser tous les avantages. On compte cependant qu'une fois cette installation menée à bien, des gains d'efficacité seront obtenus, dont il sera tenu compte dans les prochains documents budgétaires.

La forte augmentation des dépenses prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'explique principalement par la nécessité de résorber le retard accumulé dans l'acheminement de matériel appartenant aux Nations Unies de Port-Soudan jusqu'à leur destination au Darfour. La médiocrité du réseau routier, l'instabilité de la situation en matière de sécurité et l'inexistence d'un réseau ferroviaire ont obligé la MINUAD à s'assurer les services de parties tierces pour le dédouanement, les opérations de transit, le transport par voie terrestre et d'autres services connexes entre Port-Soudan et le Darfour.

Le rapport sur l'exécution du budget de 2009/10 analyse en profondeur l'accord de coopération conclu entre la MINUAD et la MINUS, concernant les moyens partagés, les locaux à usage de bureau, la logistique et la sécurité. Sont également analysées la participation

Le Comité consultatif prend note de l'étendue de la coopération et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies présents dans la région et compte que la MINUAD poursuivra ses efforts dans ce sens et continuera à dégager les pratiques optimales à reproduire et partager (par. 70).

Le Comité consultatif réaffirme une fois encore que le déploiement du personnel nécessaire pour les activités en question (désarmement, démobilisation et réintégration) devrait se faire de manière progressive, en tenant compte de l'évolution effective de la situation et des besoins sur le terrain (voir A/63/746/Add.4, par. 49) (para. 72).

Le Comité consultatif demande instamment au Secrétaire général d'analyser plus avant les facteurs qui contribuent à maintenir à un niveau élevé le taux plafond applicable aux rations à la MINUAD et engage vivement la MINUAD à collaborer avec la MINUS et les autres missions des Nations Unies présentes dans la région en vue de mettre au point des contrats de fourniture de rations fondés sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Le Comité part du principe que tout nouveau contrat devra assurer la livraison en temps opportun de rations de qualité aux troupes sur le terrain (par. 73).

Le Comité souligne que la MINUAD devrait prendre des mesures appropriées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et en rendre compte lors de la présentation du prochain budget (par. 75).

de la MINUAD à la base d'appui régionale d'Entebbe ainsi que la coopération avec le Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba. Les prochains rapports continueront de rendre compte de ces dispositifs de coopération.

La MINUAD continuera à étudier les moyens d'opérer de nouvelles économies et de dégager les pratiques optimales à retenir.

On compte que les parties parviendront à un accord de paix global, ce qui permettra d'intensifier considérablement les activités de la MINUAD, en particulier en matière d'appui, y compris la limitation des armements parmi les civils. Pour ce faire, il faudrait pourvoir tous les postes approuvés pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Toutefois, conformément à ces recommandations, les effectifs de la Section ne dépasseront pas 75 % du tableau d'effectif approuvé pour l'exercice 2011/12 (25 postes sur 43).

La MINUAD a conclu un nouveau contrat qui privilégie les livraisons par voie terrestre et non plus par voie aérienne, au moyen d'une nouvelle procédure d'examen et de validation des demandes de livraison aérienne que pourraient présenter les fournisseurs en cas de difficultés d'accès liées aux conditions météorologiques ou à l'insécurité. C'est ce qui explique la diminution sensible des dépenses de livraison des rations. Par ailleurs, en 2010/11, la MINUAD établira les commandes de rations en fonction des ingrédients figurant dans la liste des menus à l'intention des contingents, ce qui lui donnera une plus grande marge de manœuvre et lui permettra de tenir compte des préférences alimentaires; les rations livrées aux contingents seront ainsi de qualité et les troupes seront satisfaites.

La MINUAD a intégralement donné suite à certaines des recommandations, et d'autres sont en cours d'application. Elle s'emploiera à appliquer dans leur intégralité toutes les recommandations des commissaires, et elle en rendra compte, chaque fois que nécessaire, dans les documents budgétaires.

### C. Comité des Commissaires aux comptes

**Engagements non réglés**

Le Comité réitère sa recommandation tendant à ce que l'Administration exige de toutes les missions qu'elles respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33).

La MINUAD a pris note de cette recommandation, bien qu'elle respecte de manière générale les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière, et en particulier les critères qui concernent la souscription d'engagements et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs. Elle veillera à ce qu'à l'avenir ces critères soient rigoureusement respectés.

**Délai de remise des soumissions**

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de faire en sorte que la Division des achats et toutes les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et des réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions (par. 89).

La MINUAD veillera à ce que soient respectés les délais prescrits pour la remise des propositions et des réponses aux demandes de devis conformément au Manuel des achats. La commission locale d'ouverture des plis et le comité local des marchés s'assureront que les délais sont respectés et rendront compte de tout retard.

**Dossiers présentés a posteriori**

L'Administration accepte la recommandation du Comité selon laquelle la MINUAD devrait respecter rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et donc présenter les avenants à un contrat à l'examen du comité local des marchés (par. 115).

La MINUAD accepte la recommandation du Comité; elle veillera à ce que toutes les opérations d'approvisionnement soient conformes au Manuel des achats et que tous les avenants à un contrat soient présentés pour examen au comité local des marchés. De plus, elle respectera strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoir pour les besoins de base.

**Délégation de pouvoirs en matière d'achats**

L'Administration a convenu, selon la recommandation du Comité, que la MINUAD et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre devaient respecter strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoirs pour les besoins de base (par. 119).

La MINUAD accepte la recommandation du Comité selon laquelle il faut respecter strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoirs pour les besoins de base. Elle a fait de grands progrès dans ce sens et elle veillera à ce que ces dispositions soient rigoureusement respectées.

**Dommages-intérêts fixés contractuellement et assurances**

Le Comité a invité de nouveau l'Administration, qui a accepté, à faire respecter strictement par la MINURCAT et la MINUAD les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant les dommages-intérêts fixés contractuellement (par. 133).

La MINUAD veille à ce que tous les contrats comportent une clause sur les dommages-intérêts et que des informations suffisantes soient communiquées conformément au Manuel des achats. Elle fera en sorte qu'à l'avenir toutes les opérations d'approvisionnement soient conformes au Manuel des achats.

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la FINUL et la MINUAD conservent les justificatifs voulus concernant la couverture d'assurance des adjudicataires prévue dans leurs contrats (par. 136).

La MINUAD a pris note de cette recommandation et a d'ores et déjà pris des mesures pour conserver les justificatifs voulus concernant la couverture d'assurance des adjudicataires. Elle effectuera périodiquement des contrôles pour s'assurer que les clauses relatives à la couverture d'assurance des adjudicataires sont respectées.

### **Inventaires physiques et écarts**

L'Administration a accepté la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle toutes les missions devraient élucider rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables (par. 162).

La MINUAD accepte la recommandation du Comité et elle a pris diverses mesures pour élucider les anomalies et faire en sorte que les biens soient correctement enregistrés dans le système. Ainsi, les services qui ont une comptabilité autonome communiquent désormais à la Section de la gestion du matériel un état mensuel des anomalies relatives aux biens durables aux fins du rapprochement et de la mise à jour des registres; ils prennent les mesures voulues pour élucider ces anomalies, et ils sont tenus de rendre compte des résultats de leurs investigations à la Section. Cette dernière transmet les rapports des services qui ont une comptabilité autonome à la Section de la sécurité de la MINUAD, qui examinera plus avant ces anomalies et prêtera conseil sur les mesures que l'administration pourrait prendre.

La Section de la gestion du matériel contrôle régulièrement les services qui ont une comptabilité autonome afin de s'assurer que leurs données sur les biens durables sont exactes et que les rapports trimestriels complets sur leurs stocks lui ont bien été communiqués.

### **Ratios des stocks et excédents**

Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

Un dispositif est en place qui permet à la MINUAD d'examiner périodiquement les stocks de biens durables des services qui ont une comptabilité autonome et de s'entretenir régulièrement avec leurs représentants pour déterminer s'il existe des biens excédentaires et pour s'assurer que les renseignements correspondants sont communiqués aux services du Siège.

D'autres mesures sont en place; c'est ainsi que la Section de la gestion du matériel communique aux services qui ont une comptabilité autonome des indicateurs clefs des résultats qui les aident à déterminer si la proportion de biens durables en stock

est conforme à ce qui est recommandé et à prendre les mesures voulues. De plus, la MINUAD contrôle ces proportions, consigne les excédents et les met de côté pour envoi à d'autres missions ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. La commission d'examen des stocks de la MINUAD se réunit pour déterminer si les stocks sont endommagés et en recommander l'écoulement.

### **Prévention des incendies et sécurité**

Le Comité a recommandé que la MINUAD installe des dispositifs d'alerte préalable pour la prévention des incendies dans tous les entrepôts, recommandation que l'Administration a acceptée (par. 183).

L'achat et l'installation d'un dispositif d'alerte préalable pour la prévention des incendies dans tous les entrepôts de la MINUAD sont en cours. Cette dernière veillera à ce que tous ses entrepôts soient équipés de systèmes de sécurité incendie adéquats d'ici au 30 juin 2011.

### **Réserves stratégiques de carburant**

Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions prennent les dispositions nécessaires pour maintenir le niveau de leur réserve stratégique de carburant (par. 244).

La MINUAD a mis en place un centre de stockage et de distribution de carburant; la capacité de stockage permet de disposer de réserves stratégiques de carburant pour les opérations d'urgence.

### **Budget des opérations aériennes**

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions remédient à la sous-utilisation des heures de vol prévues au budget (par. 275).

La sous-utilisation des heures de vol prévues au budget de la MINUAD s'explique essentiellement par les conditions de sûreté et de sécurité ainsi que par les restrictions de vol imposées par le Gouvernement soudanais.

La MINUAD a pris diverses mesures en vue de remédier à cette sous-utilisation; c'est ainsi qu'elle s'est séparée de deux appareils, et qu'elle a pris contact avec l'Autorité soudanaise de l'aviation civile et avec le Gouvernement soudanais pour faire lever les restrictions de vol.

### **Signatures sur les manifestes de chargement aérien**

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD fasse en sorte que l'unité de contrôle des mouvements signe tous les manifestes de chargement aérien, comme l'exigent les instructions permanentes de celle-ci (par. 295).

La MINUAD a constaté des cas isolés de non-signature par la Section du contrôle des mouvements de manifestes de chargement aérien. Ces cas concernent des bases éloignées et ils sont dus au fait que la Section ne disposait pas des effectifs voulus pour faire respecter les instructions permanentes. La Section s'est accordée avec les unités militaires pour qu'elles désignent, dans les bases éloignées, des officiers de liaison qui sont chargés de signer les manifestes en son nom et de lui transmettre les originaux dûment signés. Cette méthode a fait ses preuves et elle permet de faire respecter les

Demande/recommandation

Mesures prises

procédures établies.

**Projets à effet rapide : exécution des projets**

Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration fasse en sorte que toutes les missions fassent le nécessaire pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés (par. 363).

La MINUAD est consciente que des retards ont été enregistrés dans la réalisation des projets à effet rapide et que ceci a des conséquences sur le terrain. De nombreuses difficultés se posent – telles que l'imprévisibilité de la situation en matière de sécurité, le manque de moyens des partenaires de réalisation, la lenteur des opérations de recrutement de personnel sur le plan international – qui ont massivement ralenti l'exécution des projets. La MINUAD a cependant pris des mesures en vue de surmonter ces difficultés ou, à tout le moins, d'accélérer la réalisation des projets. C'est ainsi que la Division des affaires civiles a mis au point des instructions permanentes qui permettent à la Police des Nations Unies ainsi qu'aux unités militaires de prendre une plus grande part au contrôle de l'exécution des projets à effet rapide dans les zones où elle-même ne peut se rendre du fait de l'insécurité qui y règne. Par ailleurs, pour pallier le manque de moyens des partenaires de réalisation, la mission a établi des partenariats avec les organisations non gouvernementales locales et internationales présentes sur le terrain pour qu'elles lui prêtent main-forte concernant la logistique et le contrôle de l'exécution des projets. Ceci a permis d'accélérer la réalisation des projets et poussé les bénéficiaires à adhérer davantage à l'action des équipes. La mission est convaincue que ces mesures permettront de mener rapidement à bien les projets à effet rapide.

**D. Bureau des services de contrôle interne**

[A/64/326 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

L'audit de la gestion d'un marché pour la prestation de services logistiques polyvalents à la MINUAD (AP2008/634/03) a révélé des carences dues au manque de préparation tant de la mission que du prestataire. Les effectifs déployés étaient insuffisants du fait qu'il était difficile de trouver des candidats qualifiés acceptant de travailler dans la zone d'opérations de la mission. De son côté, le prestataire avait tardé à affecter du personnel au projet. Le BSCI a aussi noté que la

Les difficultés sont nombreuses qui entravent le recrutement de personnel qualifié auprès de la MINUAD et elles tiennent essentiellement aux dures conditions de vie qui règnent au Darfour, notamment pour ce qui est de l'isolement, de l'instabilité de la situation en matière de sécurité et de l'absence de commodités sociales. Pour y remédier la MINUAD a pris diverses mesures, parmi lesquelles des campagnes d'information, des incitations financières visant à

constitution d'un comité de contrôle de la gestion de haut niveau avait également pris du retard et qu'en raison du manque de personnel les directives générales nécessaires n'avaient pas été mises au point. Le BSCI a pris note des efforts déployés par la mission et le Département de l'appui aux missions pour renforcer la fonction gestion des marchés (par. 31).

L'audit du dispositif de sûreté et de sécurité de la MINUAD a montré que les mesures de précaution et les préparatifs visant à assurer la sécurité n'étaient pas à la hauteur des risques correspondant aux conditions dans lesquelles cette mission devait opérer. Cette situation était en grande partie imputable au fait que les recommandations relatives à la sécurité n'avaient pas été entièrement appliquées. Le BSCI a recommandé de prendre d'urgence les mesures voulues pour améliorer la sécurité du personnel (par. 39).

Le BSCI a constaté des carences dans les formations de soutien sanitaire déployées au titre du soutien logistique autonome par des pays ayant mis des contingents ou des forces de police à la disposition de la mission. Il a donc recommandé que la MINUAD prenne en charge l'achat des fournitures médicales en attendant que les formations de soutien sanitaire déployées dans le cadre du soutien autonome soient dotées des moyens voulus (par. 72).

retenir les personnels en poste et la mise en place de commodités sociales.

La MINUAD a pris diverses mesures pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel. C'est ainsi que tous les civils, observateurs militaires et membres des unités de Police des Nations Unies nouvellement arrivés suivent les stages obligatoires de formation initiale en matière de sécurité, de sécurité incendie et de lutte contre l'incendie, ce qui les sensibilise davantage aux questions de sûreté et de sécurité et les familiarise avec les conditions dans lesquelles la MINUAD opère. Elle veille aussi à ce que les logements de tous ces personnels soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et qu'ils soient surveillés par des gardes ayant reçu une instruction appropriée. Elle fait aussi respecter le couvre-feu, imposé après 19 heures aux déplacements autres que par véhicule et sans escorte. Par ailleurs, les membres des unités de police constituées et des unités de la police soudanaise effectuent ensemble et périodiquement des patrouilles de surveillance. De plus, la sécurité des principales installations a été mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Enfin, la MINUAD actualise périodiquement les informations sur la sécurité dans la zone d'opérations.

La MINUAD s'est penchée sur la question des carences dans les formations de soutien sanitaire déployées au titre du soutien logistique autonome par des pays ayant mis des contingents ou des forces de police à sa disposition. Elle a décidé de les approvisionner en fournitures médicales s'ils en font la demande et de recouvrer par la suite les montants ainsi engagés, y compris pour ce qui est des dépenses connexes. L'efficacité opérationnelle de ces formations s'en est trouvée grandement améliorée.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

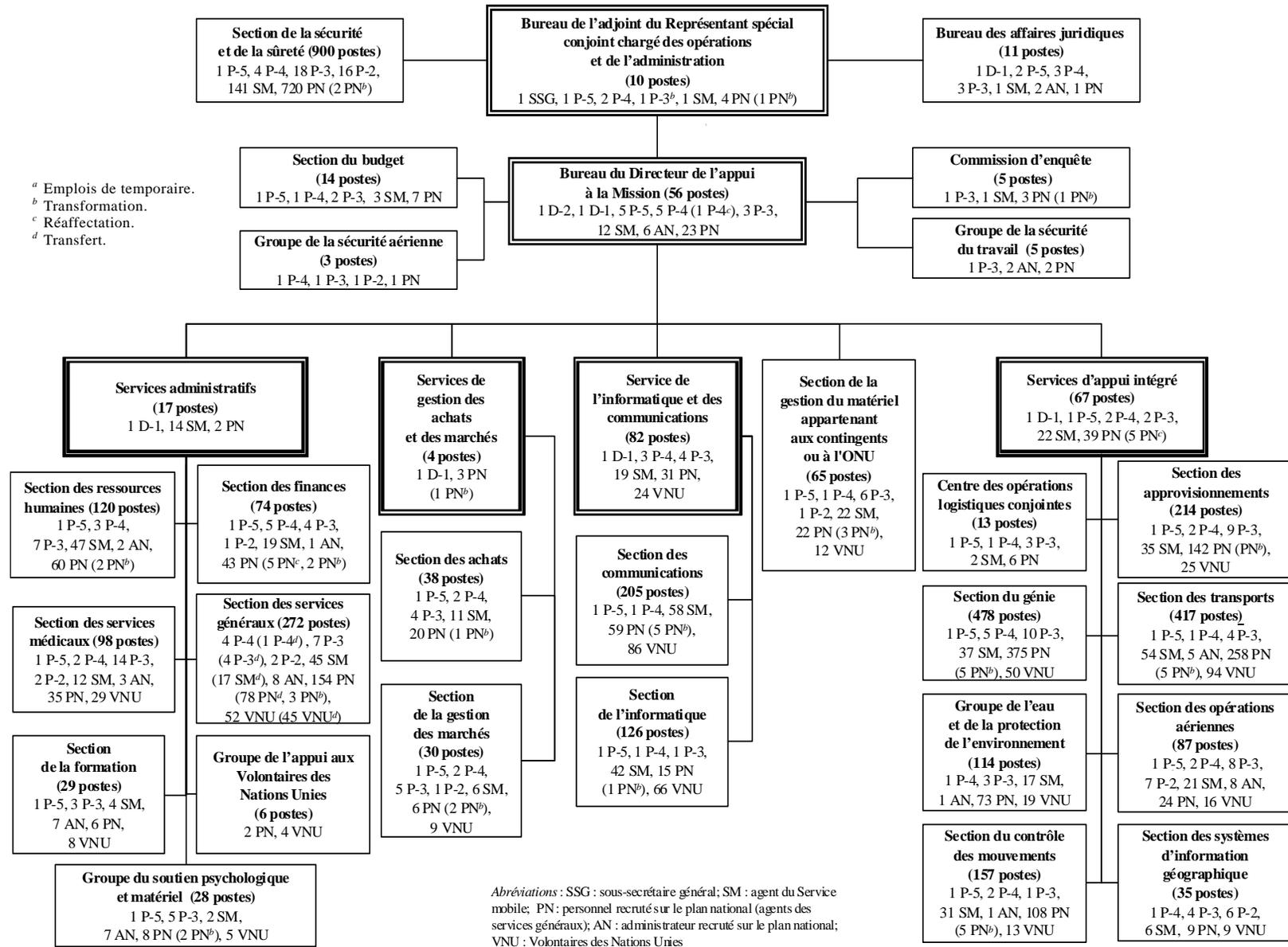
## B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

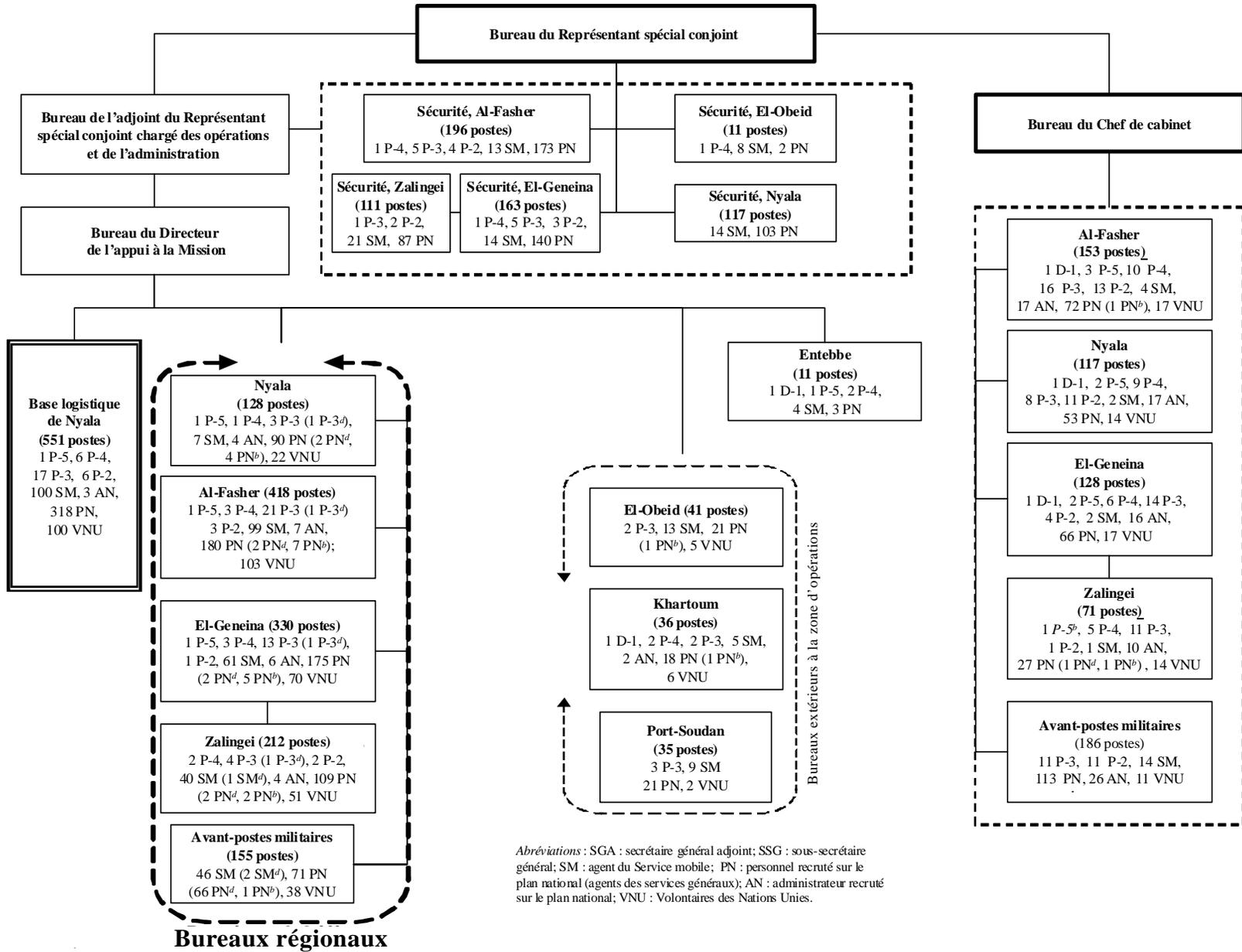
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).



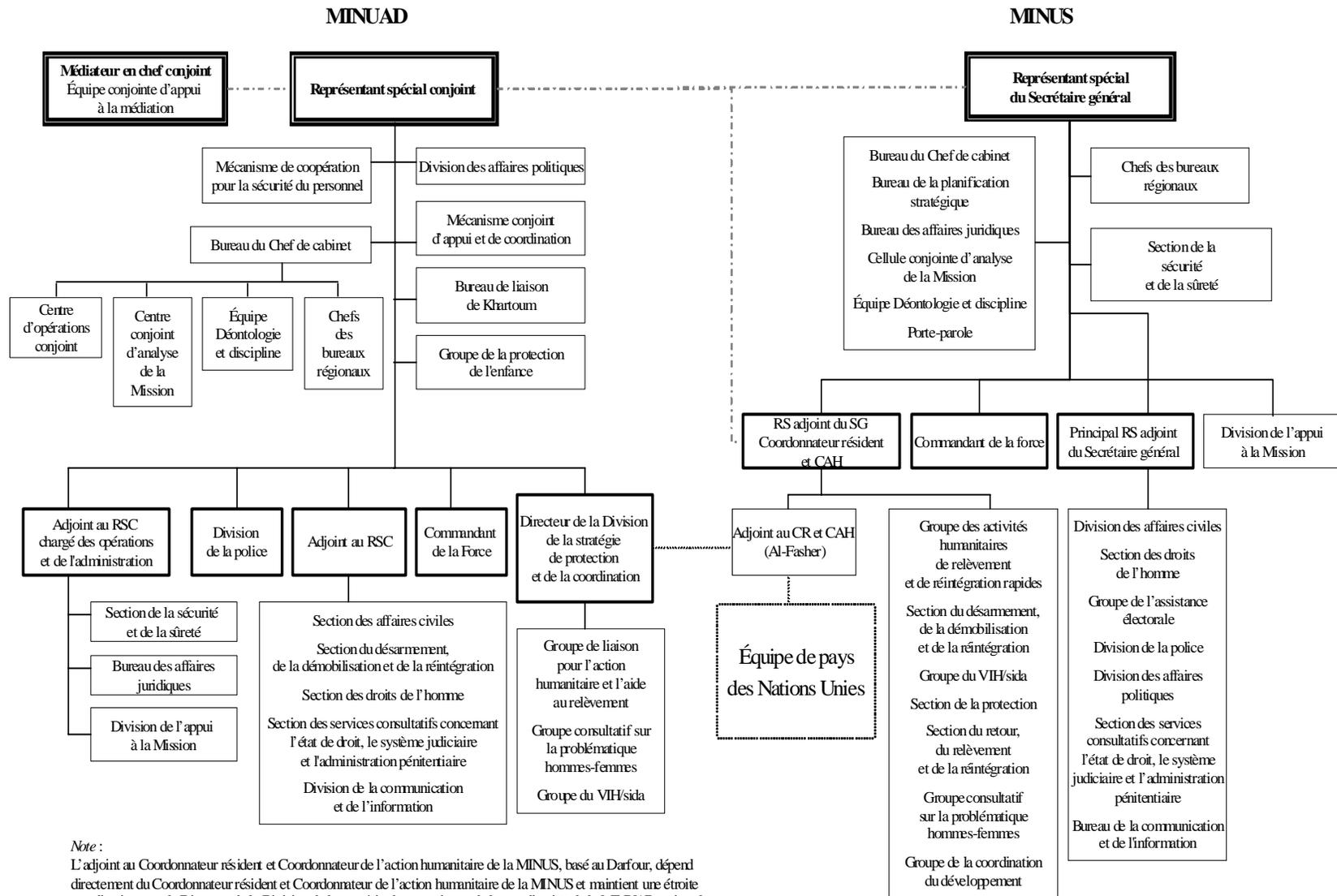
## B. Division de l'appui à la mission



### C. Bureaux régionaux et avant-postes



## D. Coordination des opérations humanitaires

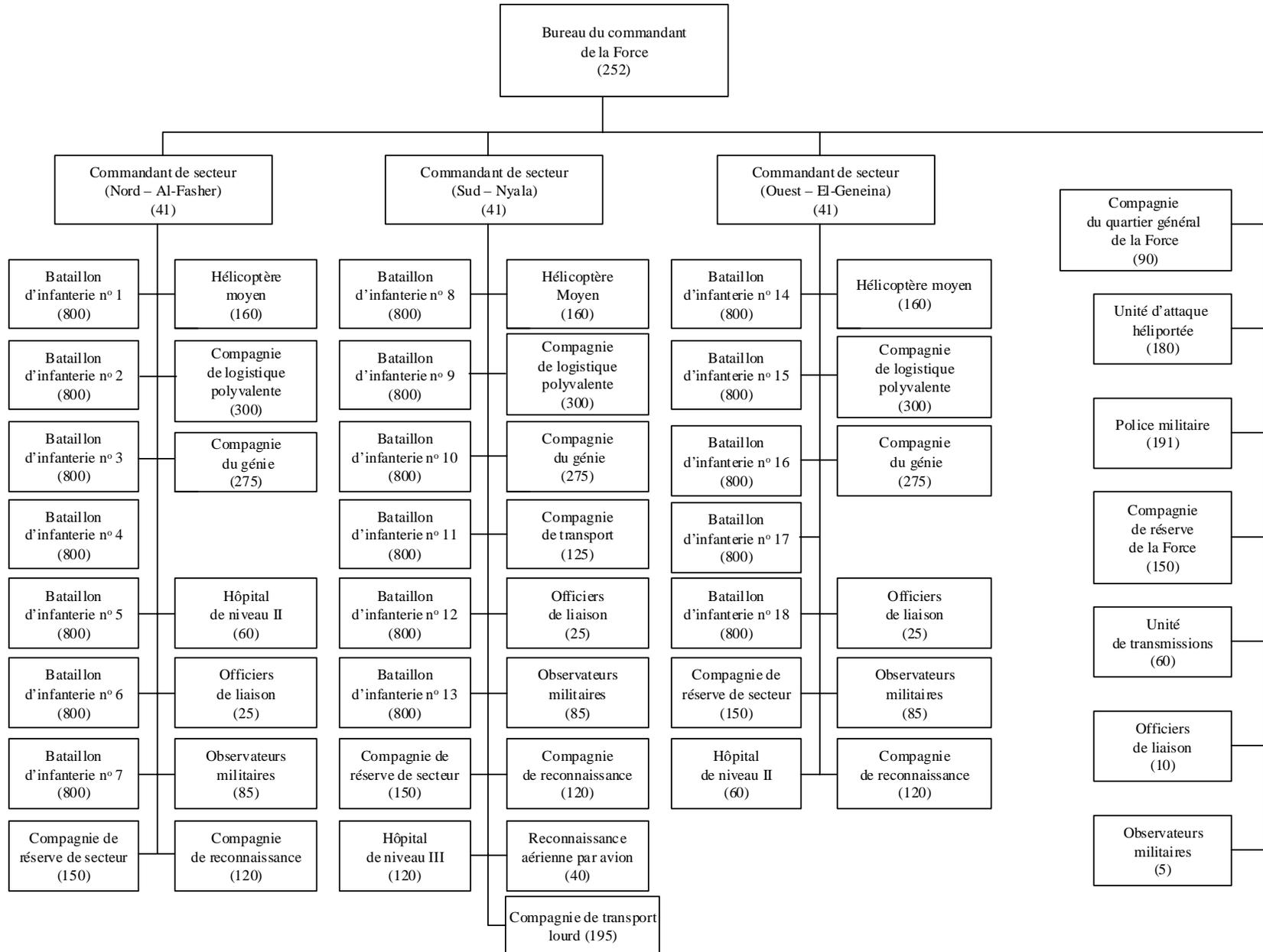


*Note :*

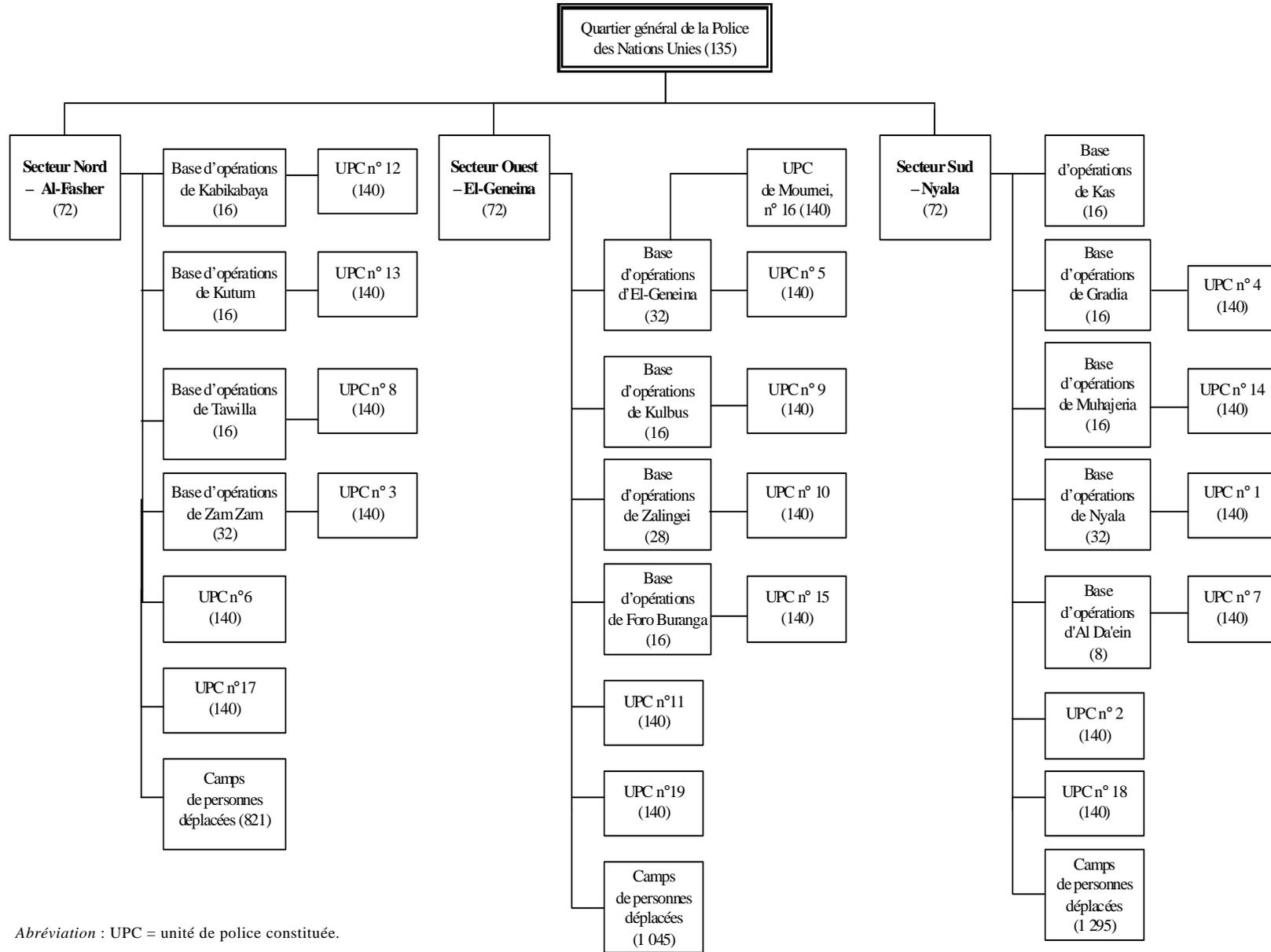
L'adjoint au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS, basé au Darfour, dépend directement du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS et maintient une étroite coordination avec le Directeur de la Division de la stratégie de protection et de la coordination de la MINUAD, qui est le point de contact direct entre celle-ci et l'équipe de pays des Nations Unies.

*Abbreviations :* RSC: Représentant spécial conjoint; CR et CAH: Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire; RS: Représentant spécial; SG: Secrétaire général.

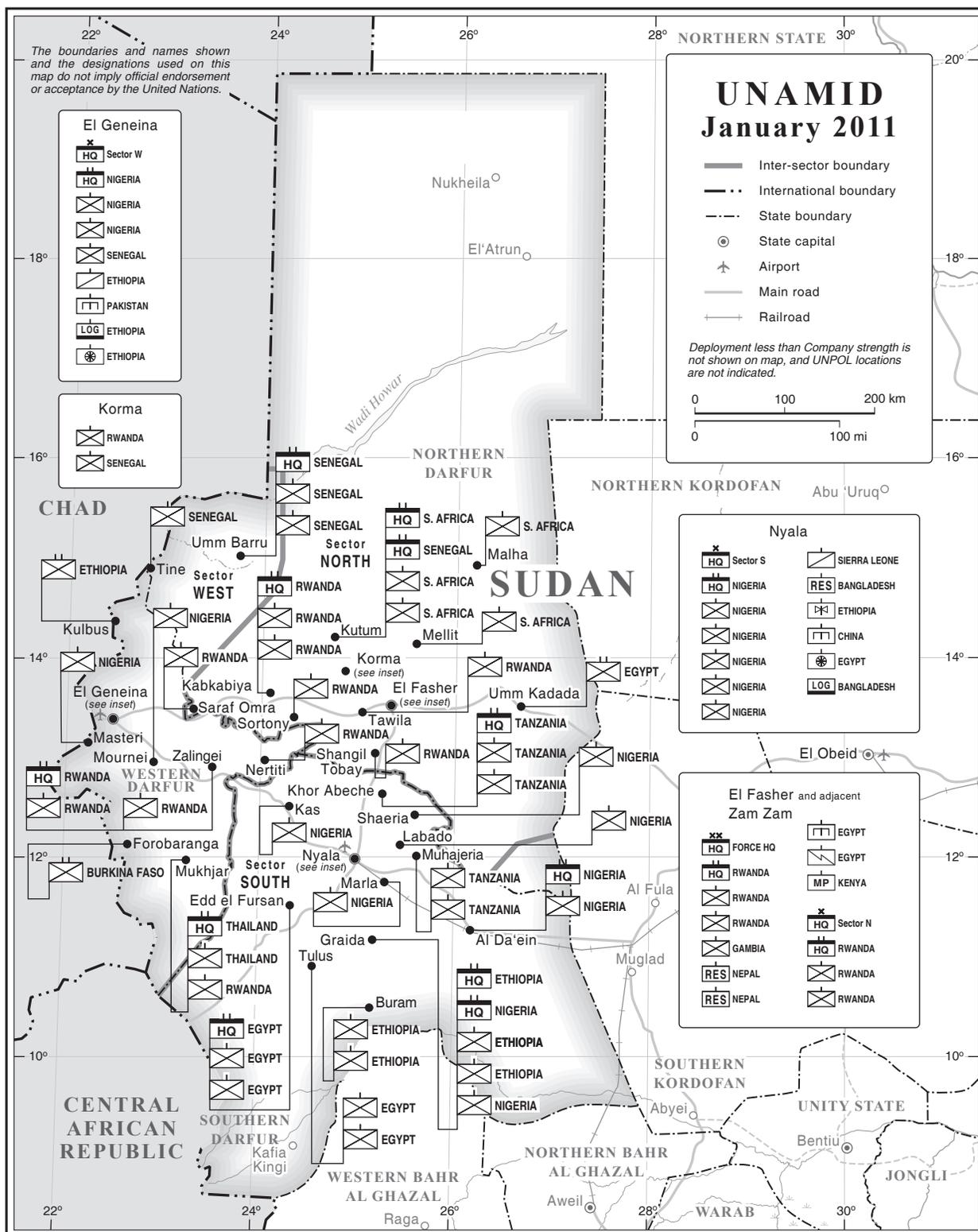
### E. Structure militaire



## F. Structure de la police



Abréviation : UPC = unité de police constituée.



Map No. 4327 Rev. 7 UNITED NATIONS  
January 2011

Department of Field Support  
Cartographic Section